LA LOUISIANE ENSANGLANTÉE,

AVEC toutes les Particularités de cette horrible Cataſtrophe,

REDIGEES

Sur le ſerment de Témoins dignes de foi.

Par le Colonel Chevalier DE CHAMPIGNY.

Quidquid delirant Reges plectuntur Achivi.
VIRG.

A LONDRES,

Aux dépens de l'Editeur:

Chez FLEURY MESPLET, N° 24. Crown Court, Little Ruſſell Street, Covent Garden.

M. DCC. LXXIII.

MY

DE

ET Colon

A

MYLORD ROMNEY,

PRÉSIDENT

DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS,

ET Colonel de la Milice du Comté de KENT.

MYLORD,

C'EST aujourd'hui pour le bien & la conſolation de l'humanité que j'écris ; je n'ai par conſéquent pas beſoin, comme ci-devant, de ſolliciter un protecteur dans une épître dédicatoire. C'eſt la voix de la vérité qui ſe fait entendre ; c'eſt la vertu la plus pure que je veux mettre dans ſon jour ; c'eſt enfin l'éloge du PATRIOTISME. *Ce n'eſt donc pas aux Princes, encore moins à leurs Miniſtres que je dois le dédier : il me faut un* Homme, MYLORD, *& je vous l'offre. Ce n'eſt ni le Pair du Royaume, ni le Préſident de la Société des Arts dont je cherche à captiver la bienveillance ; vos vertus civiles & morales ſont l'unique objet de mon foible hommage. Je ne vous le cacherai pas, vous me paroiſſez cent fois plus grand depuis que vous avez*

accepté la Préſidence du Commité pour le ſoulagement des pauvres priſonniers renfermés pour dettes. *Laiſſez à vos collégues de la Chambre-Haute le ſoin de courir après les emplois, les honneurs & les penſions, n'interrompez pas leurs brigues dans les élections parlementaires ; la conſtitution Angloiſe eſt intérieurement ſi bonne, qu'elle ſe ſoutiendra d'elle-même. Continuez votre brillante carriere ainſi que vous l'avez commencé ; ne vous occupez que de l'humanité. Je ſais que dans le ſiécle pervers où nous vivons, il eſt encore dans cette iſle des ames ſenſibles ; vous êtes de ce nombre.* MYLORD, *examinez la conduite des généreux Colons de la Louiſiane ; euſſent-ils pu pouſſer le patriotiſme plus loin, s'ils euſſent été* Anglois ? *Ils le ſeront ſans doute bientôt. A la premiere chicane que vous ſera l'altier Eſpagnol, vous tendrez les bras à ces braves Américains, & ferez ceſſer l'oppreſſion ſous laquelle ils gémiſſent, en réuniſſant ſous une même loix les deux rives du Miſſiſſipy ; & ſes*

habitans que les Miniſtres de Louis XV *ont indignement abandonnés au cruel Eſpagnol, viendront avec empreſſement s'enroller ſous les étendarts de l'Angleterre. Ayant perdu tout eſpoir de redevenir* François, *les Louiſians ne ſoupirent aujourd'hui qu'après le bonheur d'être* Anglois ; *cet Ecrit véridique vous convaincra qu'ils méritent cette adoption. Liſez-le donc, & recevez-le comme une marque du profond reſpect avec lequel je ſuis,*

MYLORD,

Votre très-humble & très-
obéiſſant ſerviteur
Le Colonel Chev. DE CHAMPIGNY.

Londres,
Orchard Street,
Weſtminſter.

Le 1 Octobre 1773.

P

JE n
gent
vais I
ries.
mon
il eſt
bienve
de m
vainc
donc
& arr
ils fon
ont fa
Europ
vance
donc
quelle
Un
France
rir la

PRÉAMBULE

DE L'EDITEUR.

JE n'ai juſqu'ici donné au public indulgent que des traductions, quelques mauvais Romans, & en dernier lieu mes *Réveries*. A la veille de mettre ſous ſes yeux *mon Hiſtoire d'Angleterre* qui va paroître, il eſt tout naturel que je recherche ſa bienveillance, & je n'en connois pas de moyen plus propre que de le convaincre de mon impartialité. Je lui préſente donc ici des faits purement hiſtoriques, & arrivés pour ainſi dire ſous nos yeux; ils ſont même ſi récens, que les pleurs qu'ils ont fait répandre, tant en Amérique qu'en Europe, ne ſont pas encore ſéchés. Je n'avance ici rien que de vrai, il ne me reſte donc qu'à communiquer au Lecteur par quelle voie ce manuſcrit m'eſt parvenu.

Un Officier Anglois, qui étoit paſſé en France d'aſſez bonne heure pour en acquérir la langue dans toute ſa pureté, &

qui après avoir parcouru l'Europe, les deux Indes & preſque toute l'Amérique, étoit revenu dans ſa patrie pour y goûter dans le repos le fruit de ſes voyages, vint il y a quelque tems loger dans mon voiſinage : un caractere aimable, beaucoup de bon ſens joint à un eſprit vif, enjoué & embelli de connoiſſances acquiſes dans ſes différentes tournées, me firent rechercher avec empreſſement de me lier avec lui. Cet Officier avoit oui parler de mes malheurs & de l'ingratitude des Grands à mon égard ; il en avoit été touché, & voulut me voir. Quelques jours ſuffirent pour former entre nous la liaiſon la plus intime ; malheureuſement cette liaiſon ne dura que peu, une violente maladie vint la rompre : je m'appercevois que cet aimable homme dépériſſoit à vue d'œil des ſuites d'une fievre lente qui le minoit. Je paſſois une partie de la journée chez lui, & tâchois de l'amuſer : ſentant qu'il tiroit à ſa fin, il me dit un après dîner, — „ Colonel, pendant mon ſéjour à la LOUI-„ SIANE, j'y fus témoin des cruautés qu'y

„ exercerent les Eſpagnols contre les habi-
„ tans de cette Colonie ; curieux de ſavoir
„ quel pouvoit être le crime de ces
„ infortunés, je m'informai de ce qui
„ avoit pu donner lieu à de pareilles bar-
„ baries, & me fis expliquer avec les dé-
„ tails les plus circonſtanciés toutes les par-
„ ticularités de cette procédure ; j'en fus
„ tellement frappé d'horreur que je crus
„ devoir, pour le bien du genre humain
„ & de ma patrie, coucher le tout par
„ écrit, afin qu'en le liſant, nos Anglois
„ ſentiſſent encore mieux le prix de cette
„ liberté ineſtimable que nous ont tranſ-
„ mis nos ancêtres & qu'ils ont cimenté de
„ leur ſang. Le peu de tems qu'il me reſte
„ à vivre ne me permet pas d'exécuter mon
„ projet : permettez que je vous remette
„ mon manuſcrit, vous le trouverez écrit
„ tantôt en anglois & tantôt en françois ;
„ vous entendez les deux langues, ainſi
„ vous pouvez en faire uſage, & ſuppoſez
„ que vous croyez retirer vos frais, je vous
„ prie de le rendre public. Ne refuſez
„ pas à un ami mourant la grace qu'il

„ vous demande ; je vous laiſſe le maître „ du titre , & ne veux plus à préſent m'oc- „ cuper que de l'éternité ! “ Ainſi me parla ce galant homme qui mourut trois jours après. Je n'ai depuis ſa mort pas perdu un moment pour donner à ſon manuſcrit tout l'ordre dont il m'a paru ſuſceptible. Crainte d'embrouiller les faits & d'en interrompre le fil , les notes marquées par des chifres , ſe trouvent à la fin de l'ouvrage ; je préviens le Lecteur qu'elles ſont intéreſſantes & même néceſſaires à l'éclairciſſement de bien des idées qu'on n'auroit pu étendre ſans rendre le diſcours confus & entrecoupé, & que dans tout ce qui ſuit c'eſt l'Officier Anglois qui parle.

PREFACE.

DE L'AUTEUR.

PAR une fatalité dont on a peine à rendre raiſon, le cœur humain eſt plus long-tems affecté des grands événemens, dont il n'a que des peintures & des recits, qu'il ne l'eſt de ceux qui ſe ſont paſſés ſous ſes yeux, l'impreſſion plus vive quand il eſt témoin, eſt plus durable lorſqu'il la doit à l'hiſtoire. L'amour propre peut expliquer cette bizarrerie : il refuſe des applaudiſſemens au mérite dont il craint l'éclat, & il s'attache à relever des actions très-

peu recommandables, mais dont il n'a point à craindre le reflect.

O! vous, qui témoins des événemens que je vais tracer, jetterez un coup d'œil ſur cet écrit? Admirez avec moi les vertus patriotiques de ces généreux François, que les Eſpagnols ont ſacrifié à leur reſſentiment: dépouillés de cette prévention qui obſcurcit le jugement, reconnoiſſez en eux ce déſintéreſſement que vous vantez dans TORQUATUS, cette fermeté que vous eſtimez dans SCEVOLA; enfin, ce noble dévouement que vous avez peine à croire dans REGULUS.

En tranſmettant à la poſtérité ces traits héroïques & ſublimes qui feront l'objet de cet Ouvrage, je rends hommage à la vertu; je préſente à mes compatriotes des exemples à ſuivre: j'écris pour les ames ſenſibles. Leurs larmes me payeront de mes peines, & je n'aurai rien à deſirer ſi je puis mériter leurs éloges.

C'eſt à la race future qu'il appartiendra de recompenſer dignement les vertus que je vais crayonner; puiſſent les Anglois de la race préſente ſentir, à la vue des tableaux que je leur offre, qu'ils ſont capables des mêmes efforts

qu'ils vont admirer chez leurs voiſins. Puiſſe-tu, ô ma chere patrie, en éprouver les effets!

Que parle-je de patrie? Je ne dois en adopter aucune. C'eſt en citoyen de l'univers que je vais guider mon pinceau; c'eſt, je le répete, aux ames ſenſibles que je m'adreſſe; elles ſont de toutes les nations, on en rencontre à HISPAHAN, comme à LONDRES & à PARIS, & par-tout où elles ſeront j'aurai trouvé ma patrie & mon domaine.

AVANT-

AVANT-PROPOS.

LOUIS QUINZE, par le traité de (1) VERSAILLES, venoit de rendre à ſon Royaume cette tranquillité & ce repos qui lui devenoient ſi néceſſaires. Les ſuccès multipliés & brillans des ANGLOIS avoient totalement changé la face de l'Amérique : le CANADA avoit été la proie du vainqueur, la Floride lui avoit été cédée en échange de la Havane, & les limites de la LOUISIANE Françoiſe s'étoient vues reculées juſqu'à la rive droite du vaſte fleuve du Miſſiſſipi : les Anglois avoient obtenu la ceſſion de la rive gauche à l'exception de l'Iſle de la nouvelle ORLEANS formée par le MISSISSIPI & la riviere D'IBERVILLE (appellée par les natifs du pays MANCHAV.) Ils devenoient

par là poſſeſſeurs de l'immenſe pays qui, de l'eſt à l'oueſt eſt compris entre le MISSISSIPI dans tout ſon cours, & la mer qui baigne les côtes de la Floride, de la nouvelle Angleterre & du Canada!

La Baye d'Hudſon bornoit ces poſſeſſions au nord, & une partie du golfe Mexique les bornoit au ſud.

Ce qui reſtoit à la France de la vaſte province de la LOUISIANE (2) comprenoit une étendue de quatre-vingt lieues de côtes de l'eſt à l'oueſt, depuis l'embouchure du MISSISSIPI juſqu'au Mexique. La riviere de Brava à l'oueſt & le fleuve du MISSISSIPI à l'eſt bornoient ces poſſeſſions qui s'étendoient depuis le vingt-neuvieme dégré de latitude du nord juſqu'au cinquantieme & plus.

C'eſt au moment de la ceſſion d'une partie de la LOUISIANE à l'Angleterre que nous verrons briller parmi les François qui l'habitoient, une étincelle de ce feu patriotique qui les attache à leur Roi. Nous verrons ce feu ſe nourrir dans le ſecret, & éclater avec la plus grande force dans le moment où l'Eſpagne vint prendre poſſeſſion d'une province que la France par des arrangemens particuliers, mais rélatifs au traité de paix, lui avoit cédé en indemnité des fraix de la guerre.

Mais il ſera, je crois, à propos de donner auparavant une idée abrégée de ce qu'avoit été la LOUISIANE depuis ſa découverte juſqu'au traité de paix de 1762. Nous la conſidérerons depuis le démembrement qu'elle eſſuia alors juſqu'à l'arrivée des Eſ-

pagnols, & enfin depuis leur arrivée juſqu'à ce moment-ci. Ces trois époques formeront les trois âges de la Colonie ; ces trois époques formeront auſſi la diviſion de ce Mémoire. La derniere partie ſera ſubdiviſée en deux ſections. La premiere comprendra le tems écoulé depuis l'arrivée de Dom Wlloa juſqu'à ſa ſortie, & la ſeconde depuis ce moment juſqu'à ce jour, lequel eſt ce 10 Septembre 1773.

LA LOUISIANE ENSANGLANTÉE.

PREMIERE PARTIE.

LA FRANCE ſe ſouviendra long-tems du fameux ſyſtême de LAW, ce fut lui qui donna quelque eſſort à la Colonie de la LOUISIANE. Depuis la découverte tentée par M. de la *Salle*, (3) un gentilhomme Canadien nommé *d'Iberville*, avoit en 1698 & 1701 jetté les premiers fondemens d'un établiſſement à la MOBILE & au BILOXI, & il avoit fait le tour de l'Iſle de la nouvelle ORLEANS pour reconnoître le fameux fleuve du Miſſiſſipi, objet principal de ſon voyage.

Tant que ce grand homme vécut, il protégeat cette Colonie naiſſante; elle étoit com-

poſée de quelques familles Canadiennes venues à ſa ſuite. Après ſa mort arrivée en 1706, la Cour ne s'occupa plus de la LOUISIANE: la malheureuſe poſition où ſe trouvoit l'Etat détournoit de toute idée d'établiſſement & de dépenſe. La LOUISIANE fut vendue à M. CROZAT en 1712, remiſe au Roi de France en 1718, & c'étoit ſous le ſpécieux prétexte de l'établiſſement de la Compagnie des Indes qu'on avoit fait naître le ſyſtême de LAW.

Le vaſte continent de la LOUISIANE fut repréſenté comme la partie la plus riche du nouveau monde; les perles, diſoit-on, s'y pêchoient en abondance; les rivieres qui l'aroſent rouloient un ſable d'or, & ce riche métal ſe trouvoit ſur toute la ſurface de la terre ſans avoir beſoin d'ouvrir ſon ſein.... Quel appas pour la cupidité! Il fut facile à la Compagnie de vendre à des prix exceſſifs des terrains très-gras & très-fertiles en production.... Mais ce n'étoit pas là l'objet des acquéreurs; ils vouloient de l'or & de l'argent. D'immenſes conceſſions furent vendues aux plus riches particuliers

du Royaume. La LOUISIANE fut bientôt occupée par des poſſeſſeurs avides, dont le principal objet fut la recherche des mines; mais quoiqu'il y en ait de très-conſidérables dans ce vaſte continent, ou bien on ne les découvrit pas d'abord, ou la plupart des terrains concédés n'en avoient pas, ou enfin elles ſe trouvoient trop éloignées ou trop mal placées pour ſatisfaire la cupidité des acquéreurs : cette avidité trompée rejetta ſur le local un défaut ou plutôt un excès de calcul. Les acquéreurs furent obligés d'abandonner un projet mal préparé, mal conduit, & encore plus mal exécuté. Les engagés qu'ils avoient envoyés dans ce pays-là, périrent en grande partie ſur le ſable du BILOXI, le reſte ſe répandit dans la LOUISIANE ou repaſſa en Europe. La LOUISIANE perdit bientôt de ce dégré d'élévation où on l'avoit porté ; cependant la Compagnie n'abandonna point les vues d'établiſſement qu'elle avoit réſolu de faire dans ce vaſte pays.

Les habitans qu'elle y tranſporta ſentirent, bientôt qu'il falloit renoncer au projet in-

ſenſé de l'exploitation des mines, pour s'occuper uniquement de la culture des terres. La fertilité de celles qu'arroſe le MISSISSIPI encouragea les établiſſemens ſur ſes bords, & on ſongea à y tranſporter le chef lieu qui d'abord avoit été à la MOBILE (4) puis au BILOXI (5).

M. de BIERVILLE, frere de M. D'IBERVILLE, fonda la nouvelle ORLEANS en 1718, 1719 & 1720: cette ville ſituée ſur les bords du MISSISSIPI, à 32 lieues de l'embouchure devint le chef lieu de la Colonie : la Compagnie y fit paſſer beaucoup de monde à ſes fraix ; mais quel fut le choix dans cette tranſmigration ? on ramaſſoit les pauvres, les mandians & les filles de mauvaiſe vie, qu'on embarquoit par forces ſur des bâtimens de tranſport. Arrivés à la LOUISIANE, on les marioit & on leur aſſignoit des terrains à cultiver ; mais la vie fainéante des trois-quarts de ces gens les rendoit peu propres à la culture des terres. Le beſoin & la néceſſité nous rappellent vainement à une vie laborieuſe, ſi les connoiſſances acquiſes par l'habitude n'en

éclairent

éclairent & n'en ſoutiennent les efforts. Auſſi ne repréſenteroit-on pas aujourd'hui à la LOUISIANE vingt de ces familles vagabondes ; la plupart a péri de miſere, ou eſt revenue en France, rapportant de ce pays l'idée que le mal-aiſe leur en avoit fait concevoir. On vit bientôt ſe répandre dans le public les tableaux les plus effrayans ſur le MISSISSIPI, tandis que le long de ſes bords à cinq & ſept lieues de la ville, des peuplades d'Allemands s'établiſſoient avec le plus grand ſuccès. Le Canton qu'occupent encore aujourd'hui leurs deſcendans, eſt le mieux cultivé (6) & le plus habité de la Colonie, & je regarde les Allemands & les Canadiens comme fondateurs de ce qu'on a d'établiſſemens à la LOUISIANE.

La fertilité de ce pays préſentoit des objets importans de culture : celle du tabac ſuffiſoit ſeule pour dédommager la Compagnie Françoiſe de ſes frais d'établiſſement, ſi par une ſuite de ce faſte qui l'a détruite elle n'eut pas voulu trop étendre ſes poſſeſ-

ſions, & ſe donner par-tout un air de ſouveraineté qui ne peut jamais convenir à une ſociété de commerçans, dont toute l'attention doit ſe diriger ſur les moyens d'étendre ſes correſpondances, & de multiplier les objets qui peuvent ſervir d'aliment à ſon commerce. Si la Compagnie au lieu de bâtir des fortereſſes à des prix exceſſifs, d'entretenir un corps conſidérable de troupes, d'élever des édifices qui n'ont ſervi qu'à ſatisfaire la vanité, & à donner de ſa grandeur & de ſa puiſſance l'idée qu'elle deſiroit qu'on en eût : ſi, dis-je, au lieu de fournir à ſes agens les moyens multipliés d'accroître les dépenſes, la Compagnie ſe fût bornée à faire fleurir les objets de culture dont elle avoit ſaiſi l'importance, on n'entendroit pas gémir tous les bons citoyens François à la vue du peu de ſuccès des tentatives faites pour l'établiſſement d'une Colonie dont on admire la fertilité & dont on ſent l'importance.

La Compagnie faiſoit alors en France tout le commerce du tabac, & elle en tiroit en quantité de la LOUISIANE.

L'établiſſement qu'elle avoit fait aux (7) NATCHEZ étoit auſſi ſage que bien entendu, ce canton alloit fournir tout le tabac néceſſaire à la France, & la quantité en eſt ſupérieure à celle que ce Royaume tire aujourd'hui de nos provinces de MARYLAND & de la VIRGINIE. L'inconduite des chefs François, leur cupidité, leurs injuſtices, porterent les Sauvages NATCHEZ à détruire entiérement les établiſſemens qui avoient été faits ſur leurs terres. Ils égorgerent dans le même jour les habitans, pillerent les magazins, & la Colonie entiere eût eu le même ſort ſans le ſecours d'une vieille femme ſauvage qui trouva le ſecret de hâter le jour que toutes les nations avoient choiſi d'un commun accord pour égorger les François diſperſés dans ce vaſte continent. Par ce moyen il n'y eut que les NATCHEZ qui firent main baſſe ſur tous les habitans établis chez eux.

Echappés de ce danger, il ne reſta de reſſources aux François que dans une prompte vengeance qui put intimider les autres Sauvages & les tenir en reſpect.

On détruiſit les NATCHEZ qui avoient frappé ſur l'établiſſement François, & il ne reſte plus aujourd'hui de cette nation la plus ancienne & la plus conſidérable de toute la LOUISIANE que quelques familles diſperſées dans d'autres nations Sauvages.

Après la perte conſidérable que la Compagnie venoit de faire, & les ſommes immenſes qu'elle avoit inutilement employées en fortereſſes & en bâtimens, la conſervation de la LOUISIANE lui devenoit totalement à charge. D'ailleurs, ſon privilege expiroit, & le Roi en ayant accepté la rétroceſſion en 1732, y fit encore quelques envois d'hommes & de femmes, mais le même vice exiſtoit dans le choix; il dut conſéquemment produire le même effet que du tems de la Compagnie. Le peu de fruit qu'on en a retiré, les ſommes prodigieuſes qu'il a fallu verſer dans ce ſuperbe pays ſans aucun avantage reconnu, & les guerres (8) qu'il a fallu ſoutenir contre les Sauvages, dégoûterent néceſſairement d'une Colonie qui fut dès lors regardée comme fort à charge.

Diſons tout. Le François prompt à concevoir & à entreprendre, veut que l'exécution & la réuſſite ſuivent la vivacité de ſon caractere. De là ſon peu d'aptitude à fonder des Colonies; de là le peu de ſuccès dans les tentatives que cette nation a faites: car, ſi nous comparons leurs poſſeſſions à celles des Hollandois & des Anglois, nous ſentirons d'après la connoiſſance des moyens dont les uns & les autres ſe ſont ſervis, qu'il faut pour les nouveaux établiſſemens le même régime qu'on emploie pour les enfans; fournir les alimens néceſſaires & proportionnés à leurs forces, ne rien gêner, ne rien prématurer, & laiſſer à la nature & au tems, le ſoin (9) de porter l'ouvrage à ſa perfection.

Je paſſe rapidement ſur les événemens qui tiennent à la LOUISIANE. Les notes y ſuppléeront. Les différentes guerres que la France a ſoutenu contre (10) les Sauvages, depuis 1732 juſqu'en 1762, eſt ce qu'il y a eu de plus intéreſſant; elles ſervirent à

prouver que les Colons de la LOUISIANE étoient animés du même eſprit de patriotiſme qui a rendu la conquête du CANADA ſi difficile. Mais je n'ai voulu conſidérer la LOUISIANE que du côté politique, & c'eſt dans cette vue que je m'arrête à un événement rapporté dans les différens mémoires, qui depuis deux ou trois ans ont parus ſur cette Colonie.

La monnoie dont on s'y ſervoit étoit comme dans nos provinces de la nouvelle Angleterre, du papier ayant toute la valeur de l'argent. A la LOUISIANE ce papier étoit ſigné de l'Intendant, du Contrôleur & du Tréſorier : chaque année on en retiroit une certaine quantité pour laquelle on donnoit des lettres de change ſur le tréſor royal en France. Rien de mieux entendu. On facilitoit tout à la fois, les échanges & les ventes. La communication en devenoit auſſi plus intime entre la Colonie & la Métropole. La guerre de 1744 multiplia les dépenſes, & empêcha de tirer des lettres

de change. La quantité de papier répandu ſur la place excédoit les ſommes deſtinées par le gouvernement aux frais de cette Colonie : en conſéquence on le retira en faiſant perdre les deux cinquiemes à ceux qui en avoient. Faute eſſentielle qu'on préſenta comme néceſſaire & indiſpenſable, mais qui a beaucoup nui aux progrès de la Colonie.

La paix de 1748 ſervit à rendre moins ſenſibles les maux que la perte ſur le papier avoit produit. Le commerce interlope avec les Eſpagnols du nouveau *Mexique* & de la *Havane*, répandit beaucoup d'argent dans la Colonie depuis 1748 juſqu'à 1752. Mais un vice auquel on ne fit pas attention, eſt que ce commerce n'avoit pas pour baſe les denrées du cru ; il étoit fondé ſur l'affluence des étrangers qui apportoient avec eux leurs piaſtres & leur *Bois de Campêche*. Cet état floriſſant ne devoit ſubſiſter qu'autant que cette eſpèce de commerce dureroit. Cependant tout le monde tourna ſes vues du

côté du négoce, & on négligea l'agriculture. Les terres furent abandonnées, des habitans aisés vendirent négres & bestiaux pour prendre intérêt dans le commerce ; mais dès 1752, lorsque Mr. de *Kerlerec* vint relever Mr. de *Vaudreuil*, les Espagnols ne paroissoient plus à la LOUISIANE avec la même affluence : on accusoit ce gouverneur de les en avoir éloignés ; mais s'il l'a fait dans l'intention de rappeller les Colons à l'agriculture, on n'aura tout au plus à se plaindre que des moyens qu'il a employés pour y parvenir. Ce qu'il y a de certain est que les interlopes Espagnols ayant cessé d'abonder à la LOUISIANE, cette Colonie se trouva surchargée de toutes les bouches inutiles que le commerce avec les Espagnols faisoit auparavant subsister. L'agriculture ayant été négligée ne fournissoit plus les mêmes ressources, la ville s'étoit peuplée aux dépens des campagnes.

La cupidité qui trouve toujours des moyens réels ou apparens de se satisfaire, en

en imagina un bien onéreux pour réparer le tort que l'éloignement des Eſpagnols occaſionnoit : ce fut d'accroître les dépenſes du Roi. Et on peut dire qu'elles n'eurent pas plus de bornes que les motifs auxquels elles durent leur naiſſance & leurs excès. Les forts (11) que le Roi de France avoit dans différens endroits de la Colonie étoient brigués. Ces Officiers, que la cupidité y conduiſoit, portoient les dépenſes à des ſommes innouies ; elles dépendoient de leurs caprices & de leur volonté. Ils tiroient des lettres de change que le Commiſſaire ordonnateur de la nouvelle ORLEANS étoit obligé d'accepter au nom du Roi. Tout cela ſe paſſoit pendant la guerre derniere, & l'on cite des traits de dépenſes que l'on auroit peine à croire, tant elles ſont fortes, & l'emploi ridicule.

La grande quantité de papier annonça la néceſſité d'en diminuer la valeur, & avant que le Roi eût prononcé le commerce y mit le taut. S. M. T. C. en uſa beaucoup plus favorablement qu'on ne le com-

ptoit, car les papiers ne furent réduits qu'à la moitié, au lieu qu'ils perdoient les trois-quarts ſur la place de la nouvelle ORLEANS.

On ſent aiſément combien de pareilles ſecouſſes ont dû porter d'atteintes aux progrès de la Colonie. Bientôt elles ſe réunirent à d'autres cauſes aſſez ſenſibles pour produire l'état malheureux où étoit cette province lorſqu'à la paix derniere les établiſſemens que le gouvernement Anglois voulut faire ſur la partie cédée m'y attirerent à la ſuite des troupes. La connoiſſance que j'ai cherché à en acquérir me met dans le cas de dire avec aſſurance que les deux principales cauſes de la foibleſſe de cette Colonie dans tous les tems ont été, premiérement la négligence à faire fleurir l'agriculture, & par conſéquent les moyens d'échanges; ſecondement le peu de ménagement & le mal entendu dans les dépenſes qu'on faiſoit faire au Roi. On eſt très perſuadé que la LOUISIANE eut été en état de ſoutenir le CANADA, & de porter

les conquêtes de la France juſques dans les poſſeſſions Angloiſes de l'Amérique ſeptentrionale, ſi le gouvernement François ſe fût plus occupé qu'il ne l'a fait des vrais moyens d'augmenter la puiſſance dans cette contrée du nouveau monde : Si on y eut animé les différentes branches de culture dont elle eſt plus ſuſceptible que toutes les autres parties de l'Amérique ſeptentrionale : ſi on eut ouvert des portes au commerce, qu'on lui eût preſenté des moyens d'échange, & non de cupidité & de concuſſions ; & qu'on n'eût pas quelque fois écouté le langage que cette paſſion a fait tenir à ceux qui ont propoſé de gêner quelques objets de culture ſous le faux pretexte d'avantage pour le commerce.

Telle eſt l'idée que j'ai conçue des cauſes principales de l'état languiſſant de cette colonie, & nous ſerons convaincus de leur certitude, lorſque dans la ſeconde partie nous aurons conſidéré la LOUISIANE reprenant vigueur d'après les efforts des habitans devenus cultivateurs.

Ce tableau contiendra le tems écoulé depuis la paix juſqu'à l'arrivée des Eſpagnols, & les ſuccès pendant un eſpace auſſi court tendront à prouver ce que j'ai avancé dans cette premiere partie. *Que la négligence ſur l'agriculture a été la principale cauſe de l'état de foibleſſe où ſe trouvoit cette colonie en* 1762.

Fin de la Premiere Partie.

LA LOUISIANE
ENSANGLANTÉE.

SECONDE PARTIE.

Ce qu'à été la LOUISIANE *depuis la paix de 1762, juſqu'à l'arrivée des Eſpagnols.*

LE FRANÇOIS chérit ſon Roi, comme l'Anglois eſt attaché à ſa patrie; cet amour, plus déſintéreſſé dans le premier, eſt digne d'auſſi grands éloges. Ces deux différens mobiles produiſent dans chacune de ces nations des actes ſemblables de patriotiſme. Nous avons vu pendant la derniere guerre le Canadien ne connoître de bien & de bonheur que ſous la domination Françoiſe, & ſacrifier pour cette domination, fortune, enfans & vie, & après la paix la moitié des habitans du Canada abandonner leurs terres, &

s'expoſer à mourir de faim en France plutôt que de jouir du bien-être que leurs poſſeſſions leur aſſuroient ſous un gouvernement libre & paiſible.

Voyons ce feu patriotique étendu juſqu'à la LOUISIANE chez tous les Colons qui ſe trouvoient ſur la partie cédée aux Anglois.

Nous montrerons dans la troiſieme partie de cet ouvrage cette étincelle principe d'un embraſement qui pouvoit produire la révolution la plus ſurprenante; mais occupons-nous à préſent de ce qui s'eſt paſſé depuis la paix de 1762, juſqu'à l'arrivée de DOM ANTONIO d'WLLOA. Cette époque, qui comprend, ſi l'on peut s'exprimer ainſi l'âge viril de la colonie, ce tems ſi brillant, va nous paroître bien court.

Les ANGLOIS, comme je l'ai déjà dit, s'étoient fait céder la FLORIDE & toute la partie de la LOUISIANE qui eſt à l'eſt du fleuve MISSISSIPI dont le cours devenoit

commun aux deux nations *Angloiſes & Françoiſes*. Mais les François conſervoient toujours l'iſle de la (12) nouvelle ORLEANS formée par le fleuve, par la riviere d'IBERVILLE, & par les lacs! Le contours de cette iſle eſt d'environ 150 lieues, mais toutes les terres n'en ſont pas habitables, il n'y a à proprement parler que les rives du MISSISSIPI qui le ſoient. (13) La ville eſt placée dans l'iſle qui porte ſon nom à trente-trois lieues de l'embouchure du fleuve, & à une lieue d'un petit bras de mer étroit joignant le lac Ponchartrain qui communique avec la mer. L'entrée de ce lac appartenante aux Anglois, le commerce leur étoit aſſuré de tous côtes avec les François dont les principaux établiſſemens ſont ſur l'iſle de la nouvelle Orleans, & ont communication avec cette ville par le fleuve & par les lacs. Les bords de la mer à PENSACOLE & à la MOBILE ne ſont que des ſables blancs très-peu propres à la culture, ce qui rendoit indiſpenſable la communication & le commerce avec la Colonie Françoiſe de la LOUISIANE. Le gouver-

nement Anglois l'avoit ſenti, & en laiſſant aux François l'iſle de la nouvelle ORLEANS, les Anglois ſe ſont aſſuré un commerce qu'il eſt impoſſible d'empêcher, & qui d'ailleurs eſt néceſſaire & très-avantageux aux habitans.

Au moment où le traité de paix fut publié on vit, dans toute l'étendue de la LOUISIANE, les François dont les biens ſe trouvoient ſous la domination Angloiſe, abandonner leurs terres, & ſe tranſporter avec leurs beſtiaux & leurs négres ſur les terrains qu'ils croyoient François ainſi que le traité de paix l'annonçoit. Ils n'eurent dans certains endrois que le fleuve à traverſer. Ils ne témoignoient aucun regret d'avoir continuellement la vue des établiſſemens qu'ils abandonnoient.

Qui pourra refuſer des éloges à de pareils ſacrifices? Les promeſſes des Anglois, les facilités qu'ils donnerent, les avantages qu'ils préſenterent ne retinrent d'habitans François que ceux qui ne prouvoient

abandonner

abandonner leurs poſſeſſions ſans s'expoſer à mourir de faim.

Monſieur d'ABBADIE fut nommé gouverneur par le Roi de France de la partie de la LOUISIANE qui lui avoit été laiſſée par le traité de paix. La ville eut le titre de comptoir, & Mr. d'Abbadie en eut la direction, il réuni les deux charges d'intendant & de gouverneur de cette malheureuſe colonie; ainſi l'état déplorable où il la trouva, ne lui laiſſa point l'eſpoir de la voir jamais au dégré de ſplendeur où il ſentoit qu'elle pouvoit être portée; cependant il employa en homme ſage & entendu les moyens les plus efficaces pour y parvenir. Il ſentit que l'eſprit de négoce & celui d'agiotage avoit ſéduit un très-grand nombre de perſonnes; pour enrappeller une partie à l'agriculture, & en donner le goût & ôter l'eſpoir de faire fortune autrement : il diminua les dépenſes exceſſives que faiſoit le Roi, il donna une direction plus ſure & plus avantageuſe à l'agriculture; il flatta l'eſpérance du colon,

& travailla à procurer les débouchés des denrées qui pouvoient occuper un plus grand nombre d'habitans, comme le tabac & le ris. Enfin, il permit aux Anglois de commercer avec les habitans, il les engagea même à fournir des Négres.

Aucun Gouverneur n'avoit encore saisi, comme Mr. d'ABBADIE, les vrais moyens de faire fleurir la LOUISIANE: mais elle étoit arriérée de 3 ou 4 années de revenus. Il falloit d'abord songer à la liquider. Les commerçans de la LOUISIANE devoient une grande partie des fonds qui leur avoient été confiés par les négocians de France; il falloit que Mr. d'*Abbadie* s'occupât des moyens de faire rentrer toutes ces sommes afin de retablir le crédit de la colonie totalement perdu depuis la guerre. Il ne pouvoit y parvenir sans se faire des ennemis parmi les commerçans qui voyoient avec jalousie les Anglois tenir magazin à la nouvelle *Orléans*. Mais l'avantage du colon cultivateur devoit d'abord occuper Mr. d'*Abbadie*. Il étoit toujours affiné-

de faire revivre le commerce, & de s'attirer des éloges quand les (15) denrées accrues par les facilités préſentées aux cultivateurs auroient pu fournir aux commerçans des moyens aſſurés d'échanges & de ſpéculations.

Une mort prématurée vint malheureuſement enlever ce digne homme dans l'inſtant où il étoit le plus occupé des moyens de faire fleurir la colonie ; elle n'avoit encore éprouvé que foiblement combien ces moyens étoient efficaces & certains ; auſſi ſa perte ne laiſſa-t-elle pas tous les regrets qu'elle méritoit.

On le voyoit d'ailleurs remplacé par un homme (Mr. *Aubry*,) dont la valeur avoit mérité les plus grands éloges dans la guerre derniere & à qui les vertus ſociales attiroient la conſidération générale. On ne fit pas réflexion que les qualités du bon guerrier & celles de l'homme privé n'entrainent pas celles qui ſont néceſſaires à l'adminiſtration & à la régie politique &

œconomique. Mr. *Aubry*, excellent grenadier n'avoit aucune des qualités propres à bien régir une colonie dans la position sur-tout où se trouvoit celle de la *Louisiane*. Il falloit un génie bien supérieur à celui de ce gouverneur pour achever l'important ouvrage commencé par Mr. d'*Abbadie*, & pour s'acquitter dignement de la commission délicate dont il alloit être chargé.

L'habitant qui sous Monsieur d'*Abbadie* avoit senti la nécessité de s'attacher à la culture des terres, & à qui les essais avoient prouvé les avantages qu'on en pouvoit retirer, ne se relacha pas sous Mr. *Aubry*; de qui on avoit droit d'attendre autant de protection & de facilité qu'on en avoit reçu de la part de Mr. d'*Abbadie*.

Mais quelque tems avant sa mort, arrivée en 1765, ce Mr. d'Abbadie avoit reçu de la Cour de *France* avis de sa cession de la *Louisiane* à *l'Espagne*; par acte passé à *Madrid* & à *Versailles* dans le tems du traité

de paix de 1764. On ne ſentit pas la raiſon pour laquelle cette ceſſion avoit juſques là été tenue ſecrette, & pourquoi la France avoit dans l'intervalle envoyé un Gouverneur & des troupes à ſa ſolde. Le Roi de France, en annonçant cette ceſſion, ordonnoit à M. d'*Abbaddie* de faire enrégiſtrer la lettre (16) au Conſeil, afin que les différens états de la colonie puſſent y avoir recours au beſoin. *

Je fus témoins de la conſternation que cette nouvelle accablante répandit à la nouvelle ORLEANS : un découragement général s'en ſeroit ſuivi ſi l'on ne s'étoit flatté que cette ceſſion n'auroit jamais lieu. On ne pouvoit comprendre que la France abandonnât une colonie auſſi avantegeuſe pour ſon commerce d'Europe, & pour celui des *Antilles*; on ſentoit combien peu l'Eſpagne en pouvoit retirer de fruit. On ſe figuroit encore, tant on craignoit de changer

* Voyez cette Lettre dans les Notes, elle eſt de la plus grande importance pour l'éclairciſſement des faits que je raporterai dans la 3me partie de cet ouvrage.

de domination, que la ceſſion de la *Louiſiane* étoit un arrangement politique qui ne dureroit qu'un tems ; & ceux qui purent s'en perſuader la réalité, redoublerent d'ardeur pour ſe faire des revenus dans le déſir & l'eſpoir de ſe créer un bien-être en Europe. Perſonne par conſéquent ne ſongea à devenir *Eſpagnol*, tant la patrie eſt chere à tout cœur vertueux.

Ce fut alors qu'on éprouva ce qu'auroient produit l'encouragement & l'émulation dans les différens objets de culture. Les divers motifs qui animoient les habitans concourant tous au même but ; l'induſtrie fut portée à ſon plus haut point : on vit s'élever par tout des machines tendantes à multiplier les forces, & à faciliter les ouvrages.

Partout les revenus doublerent, ils triplerent même en quelques endroits. L'indigo de la *Louiſiane*, dépriſé juſqu'à ce jour, égala en valeur & en qualité celui de *St. Domingue* par les ſoins qu'on apporta dans ſa fabrique. Des moulins à planches plus prompts & plus commodes augmenterent conſidérablement la branche

du commerce, fondée sur l'exploitation des bois; on sema du coton, on en éprouva la bonté en l'ouvrageant. Tout se vivifioit, & la Colonie de la *Louisiane* fut devenue l'établissement le plus riche, le plus peuplé & le plus puissant du nouveau monde.

On lit dans les Mémoires imprimés sur la Colonie qu'un grand nombre d'*Acadiens* se préparoient à quitter la nouvelle Angleterre pour venir joindre leurs compatriotes établis sur les bords du Mississipi, mais que la nouvelle de la cession de la *Louisiane* à l'*Espagne* décida les uns à rester où ils se trouvoient, & les autres à passer à *St. Domingue* ou à *Cayenne*. Plusieurs se sont refugiés en France, d'où on les a fait passer en Corse; des familles Canadiennes étoient en chemin pour s'établir à la *Louisiane* qu'elles croyoient Françoise, mais instruites assez à tems du changement de domination, elles se fixerent au détroit: cependant qui eût été plus heureux que les *Acadiens* s'ils eussent voulu profiter des avantages que leur offroit le gouvernement Anglois? mais l'amour de la patrie l'emporta chez eux sur toute autre consi-

dération : ils n'aſpiroient qu'après la domination Françoiſe, ils s'expoſoient aux plus grands dangers pour en jouir. Ils euſſent paſſé de préférence à la *Louiſiane* dont le climat étoit plus ſemblable à celui de l'*Acadie* ; quel avantage pour la France ! quelle population pour la *Louiſiane* ſi elle n'eût pas changé de domination. " Heureux " dit encore l'Auteur d'un de ces Mémoires, " heureux ſi la France n'avoit à regretter " que ces généreux citoyens. Mais la perte " totale de la Colonie de la *Louiſiane* ſuivra néceſſairement ſa ceſſion à une puiſ- " ſance auſſi peu propre à en tirer le parti " dont elle eſt ſuſceptible.

En effet, ſi nous examinons les Colonies Eſpagnoles, qu'y verrons-nous ? miſere & oppreſſion répandues ſur un petit nombre d'infortunés habitans diſperſés dans les immenſes contrées, dont les cruautés de cette nation ont fait des déſerts ; des milliers d'eſclaves plus malheureux mille fois que les animaux les plus maltraités, puiſqu'ils ont une connoiſſance plus étendue des maux affreux qu'on leur fait ſouffrir, des milliers d'eſclaves ſervans, dis-

je ; à tirer du ſein de la terre les métaux mépriſables qui ont attiré cette nation avide dans le nouveau monde. Les hommes, que dans les Colonies Eſpagnoles on veut bien honorer du titre de libres, ſont tributaires nés de tous les gens que S. M. Catholique envoie pour commander à ſes ſujets. Chacun d'eux ſucceſſivement s'y engraiſſe du ſang des malheureux qu'il vexe & qu'il opprime ; abuſant du pouvoir qu'il lui eſt confié, ces tyrans ce rendent arbitraires, & le malheureux qui oſeroit gémir & ſe plaindre, ſeroit promptement victime d'un ſentiment ſi naturel.

Eſt-il poſſible que ſous un Roi juſte, occupé en Europe à faire fleurir ſes états, à y répandre l'abondance & la fertilité, eſt-il poſſible qu'il ne ſe rencontre pas une ame généreuſe qui porte aux pieds de ſon trône auguſte les cris lamentables des malheureux qui habitent ſes colonies ? Le tableau qu'on lui feroit des vexations horribles qu'ils éprouvent, toucheroit ſon ame grande & magnanime ; mais la cupidité écarte avec ſoin cet homme aſſez courageux pour parler au Monarque le langage de la

vérité. Il en reſulteroit bientôt la deſtruction des moyens que la rapacité des chefs trouve à s'aſſouvir dans le ſang des infortunés qu'elle accable de miſere ; il y a trop de perſonnes intéreſſées à ce qu'ils ſubſiſtent.

Ce tableau, que la communication avec les colonies Eſpagnoles, préſentoit chaque jour aux habitans de la *Louiſiane* ſous des couleurs encore plus odieuſes, fut porté à la nouvelle *Orléans* avec l'annonce de l'arrivée prochaine des Eſpognols. L'effroi général dû néceſſairement réveiller tous les ſentimens patriotiques qui attachent les François à leur Rois, & en général tout homme ſenſible à une domination qui veille à ſon bonheur & à ſa félicité. Nous allons en voir les effets dans la 3e. Partie de cet Ouvrage qui comprendra le tems écoulé depuis l'arrivée de M. d'*Ulloa*, juſqu'à celle de M. *Orelly*. C'eſt malheureuſement là l'époque de la décadence de la *Louiſiane*. Elle n'avoit eu depuis la paix quelque ſplendeur que pour prouver qu'elle en étoit ſuſceptible. Nous verrons ſes flatteuſes eſpérances s'évanouir comme l'éclair ſuccédé par l'o- l'orage.

Fin de la Seconde Partie.

LA

LOUISIANE

ENSANGLANTÉE.

TROISIEME PARTIE.

Ce qu'a été la Louisiane depuis l'arrivée des Espagnols jusqu'à l'année 1771.

PREMIERE SECTION.

Depuis l'arrivée de Dom Antoine d'Ulloa, jusqu'à sa sortie de la Colonie.

LORSQUE la postérité jettera un coup d'œil sérieux sur les siécles qui l'auront précédées, & qu'un sentiment naturel de justice & d'humanité fixera son attention sur les événemens qu'il me reste à rapporter, elle aura peine à croire qu'un siécle

auſſi poli que le nôtre, ait pu produire des actes d'une auſſi cruelle ſévérité ; elle confrontera les époques, & ſera tentée de placer des faits auſſi peu croyables à ces tems de barbarie, où le cœur humain abandonné à lui-même étoit capable des traits les plus ſanguinaires.

Lorſque la poſtérité lira qu'un jugement, auſſi inique & auſſi plein d'inhumanité que celui qui a été porté contre quelques habitans de la *Louiſiane* eſt émané d'une Cour où régnent quelques lumieres à côté même de la philoſophie, elle voudra douter de la vérité des faits, au moins en tirera-t-elle cette réflexion du ſage ſur l'infortune attachée au trône.

La vérité n'en approche jamais : trompé chaque jour par ceux qui l'entourent, le meilleur Roi fait le mal qu'il abhore, & laiſſe vivre dans l'impunité le criminel qu'il croit innocent ; tandis que des familles éplorées gémiſſent de la mort du juſte.

Le flambeau de la vérité à la main, je vais marquer avec attention les pas de ces

hommes généreux dont je ne pourrai jamais assez louer le patriotisme ; de ces hommes dont les vertus, la fermeté & la grandeur d'ame honoreront à jamais l'humanité, de ces hommes enfin, que la barbare animosité semble avoir choisi, pour que l'éclat de leur mérite les rendît plus remarquables. Tel, dans un troupeau nombreux, le plus gras & le plus apparent est destiné à la mort. Tel dans son jardin ce cruel Romain abbattoit les têtes de pavots que la nature avoit élevée au-dessus des autres. Emblême malheureuse d'une cruauté réfléchie qu'on nomme prudence, & politique, mais que le sage traite avec raison de barbarie.

Au reste, rapportons préalablement les faits qui ont préparé ce cruel événement.

Il s'écoula un an depuis la lettre du Roi de France qui annonçoit la cession de la *Louisiane*, jusqu'au moment où *Dom Antonio d'Ulloa* écrivit de la *Havane* au conseil supérieur de la *nouvelle Orléans*, une lettre

dans la quelle il prit le titre de gouverneur de la *Louiſiane*, (18)

Annoncer la protection d'un Roi bienfaiſant, étoit diſpoſer les cœurs à la reconnoiſſance ; & ce fut ce ſentiment qui prépara la réception brillante qu'on fit à Monſieur d'*Wlloa*.

Quelqu'un qui a été ménacé d'un grand danger croit en être préſervé à la moindre apparence de ſecours, quelque cruelle & barbare que ſoit la main qui le lui préſente. Telle étoit la poſition des habitans de la *Louiſiane*. Ils frémiſſoient avec raiſon des cruautés & des vexations qui accabloient les colonies Eſpagnoles ; mais on doit careſſer pendant quelque tems un animal qu'on veut aſſujettir au jong ; perſonne ne douta que les premieres années de cette nouvelle domination ne fuſſent marquées au coin de la bien faiſance & de l'équité. L'eſpérance, compagne fidelle du déſir, faiſoit regarder la retraite en Europe comme trés-facile au bout de quel-

ques années, & on crut qu'au moment où se feroit la prise de possession, on marqueroit un terme à ceux qui seroient décidés à se retirer de la colonie.

Le début du Gouverneur Espagnol fut trop flatteur pour ne pas séduire les trois quarts des colons; mais les gens sensés découvrirent aisément le poison couvert de miel... quelques superstitieux regarderent comme un fâcheux pronostic les éclairs & les orages qui accompagnerent les Espagnols depuis leur entrée dans le fleuve, jusqu'à leur arrivée à la nouvelle *Orléans*. Laissons aux siécles d'ignorance leurs augures & leurs aruspices.... parcourons les faits....

Ils suffirent pour porter la terreur dans les esprits les plus fermes.

Politesses, égards, prévenances, rien ne fut épargné pour prouver à *Dom Wolla* le désir qu'on avoit de répondre aux heureuses intentions qu'il témoignoit. Le Créole,

naturellement bon, crédule, généreux & ſenſible, pouſſa ſes attentions juſqu'à la baſſeſſe. Peut-être cette conduite attira-t-elle le mépris intérieur d'un homme qui avoit ſucé cette haine que l'Eſpagnol porte à toutes les nations, & ſur-tout aux François. Elle ne tarda pas à ſe démontrer ainſi que ſon caractere. Le voici tel qu'il a paru.

Dom Antonio d'Wlloa, homme à qui l'on ſuppoſoit du ſavoir & de l'érudition, n'avoit pas les lumieres néceſſaires pour bien conduire des hommes. Il n'avoit pas cette pénétration qui met à portée de les connoître ; il n'avoit pas cette impartialité qui fait éviter l'injuſtice, ou qui rectifie un jugement faux. Il n'avoit pas cette aménité, cette douceur, ce liant qui gagne les cœurs, & ſur-tout celui du François : il n'avoit pas ce mêlange heureux de ſévérité & de clémence qui ſait punir & pardonner à propos. Entêté, rien n'étoit mieux que ce qu'il avoit imaginé. Violent, il confondoit dans ſes emportemens tous ceux

avec

avec qui il traitoit ; impérieux ſa volonté devoit faire loi ; minutieux dans ſes projets ; tracaſſier dans l'exécution, arrogant quand on lui cédoit ; timide & ſouple quand on lui réſiſtoit ; inconſidéré dans ſes propos ; ſans dignité ſans générosité, renfermé dans ſon cabinet, ne ſe montrant que pour déſobliger ; voilà l'homme quant à l'ame. Quant au corps . . . . . il eſt difficile d'être plus petit & plus mince que l'étoit *Dom Antonio* d'*Wlloa*, une voix foible & aigre annonçoit ſon caractere. Sa phyſionomie, quoi qu'aſſez réguliere, avoit cependant quelque choſe de faux ; de gros yeux, qui toujours baiſſés vers la terre, ne lançoient que des regards échappés, cherchant à découvrir ſans ſe laiſſer démêler. Une bouche dont le ris forcé annonçoit la fourberie, la duplicité & l'hypocriſie terminoit le portrait de Dom Antonio d'WLLOA.

Plaçons celui du Gouverneur François, pour ſervir de pendant à celui-ci. La con-

noiſſance du caractere nous met à portée de juger les actions ſouvent avec plus de certitude, qu'on ne peut juger du caractere par des actions la plupart du tems mal rapportées.

Mr. Aubry étoit un petit homme ſec, maigre, laid, ſans nobleſſe, ſans dignité, ſans maintien. Sa figure l'auroit fait croire hypocrite, mais ce vice venoit chez lui d'un excès de bonté qui le faiſoit accéder à tout, dans la crainte de déplaire, tremblant ſur les ſuites des actions les plus indifférentes, effets naturels d'un eſprit ſans reſſources & ſans lumieres; ſe laiſſant toujours guider, & dès-lors s'écartant ſouvent du vertueux dans ſa conduite; religieux par foibleſſe plutôt que par principe, incapable de vouloir le mal, mais le faiſant par molleſſe humaine charitable; ſans généroſité ni réflexion, brave guerrier, mais mauvais chef; déſirant les honneurs & les dignités, mais n'ayant pas aſſez de fermeté & de capacité pour en ſoutenir le poids.

Voilà le portrait des deux hommes qui ont fait la perte de la Colonie de la LOUISIANNE, le premier par méchanceté, le second par foibleſſe; l'Eſpagnol par haine & par animoſité, le François par ignorance de ſes pouvoirs, & de ce qu'il devoit à la place qu'il occupoit.

Voyons-les en actions.

LA priſe de poſſeſſion au nom du Roi d'Eſpagne, étoit le premier acte qui eût dû ſuivre l'arrivée de Mr. d'WLLOA à la nouvelle ORLEANS. Mais 30 mauvais ſoldats qu'il avoit amenés avec lui, ne lui parurent pas aſſez reſpectables pour contenir une colonie dont il avoit conçu l'idée la plus défavorable; & ce fut le prétexte qu'il allégua lorſqu'on le ſomma de prendre poſ-

feſſion. On lui offrit de laiſſer les troupes Françoiſes à la ſolde d'*Eſpagne*; mais les ſoldats demanderent hautement leur congé. Le tems de leur engagement étoit triplé; & on n'auroit pu ſans injuſtice les forcer à ſervir un autre prince; auſſi les garda-t-on toujours à la ſolde de France, parce que Mr. d'Wlloa menaça de ſe retirer, ſi on continuoit à le preſſer ſur la priſe de poſſeſſion, & d'aller rendre compte au Roi ſon maître des motifs de ſa retraite.

M. Aubry, craignant d'indiſpoſer contre lui les cours de Verſailles & de Madrid, s'il continuoit ſes inſtances, acquieſça à tout ce que voulut Mr. d'Wlloa, ceſſa de le preſſer ſur la priſe de poſſeſſion, & ſe laiſſa abſolument conduire par les caprices de cet homme.

Parcourons les Mémoires qui ont paru ſur la révolution arrivée dans ce pays, nous y verrons Mr. Aubry faiſant à la ſuite de Dom Wlloa l'office d'un Sergent-Major, & ſouvent celui de valet. Nous le verrons

ſuivre aveuglément ſes volontés, & lui obéir avec le même empreſſement qu'à ſon ſupérieur. Nous verrons à chaque pas ce Gouverneur François & ſon autorité expoſés aux humiliations & au mépris d'un Eſpagnol plein d'arrogance. Cependant les troupes Françoiſes continuerent de faire le ſervice ſous le drapeau de leur nation. Les 80 ſoldats Eſpagnols étoient cazernés & n'avoient aucun emploi. Le conſeil jugeoit au nom du Roi de France, & il paroiſſoit naturel que juſqu'à la priſe de poſſeſſion, tous les ordres émanaſſent de Mr. AUBRY. C'étoit à lui que toute la Colonie s'addreſſoit : vouloit-on demander quelque choſe à Mr. d'WLLOA, il renvoyoit toujours à la priſe de poſſeſſion, & on regardoit ce moment-là, comme devant marquer le changement de domination.

La lenteur de l'Eſpagnol à remplir cet acte autentique & néceſſaire laiſſoit l'eſpoir qu'il auroit dégoûté ſa nation d'un pays qu'il diſoit chaque jour ne pas convenir à l'Eſpagne, & cet eſpoir étouffoit une partie des gémiſſemens qu'arrachoit ſa conduite.

Quand Dom Wlloa fut ſuffiſamment certain d'avoir par ſes menaces effrayé l'eſprit foible, & ſéduit par ſes promeſſes le cœur intéreſſé de Mr. Aubry, il ne garda plus de ménagemens. Avoit-il beſoin de conférer avec le Gouverneur François, il l'envoyoit chercher par un ſergent ou par ſon négre. Lui parloit-il ? c'étoit avec l'arrogance d'un ſupérieur inſolent. Une ſeule fois l'impertinence emut Mr. Aubry qui la releva. On vit le ſouple Eſpagnol molir & ceder, pour reprendre peu après, avec plus d'aſſurance un empire qu'on eût craint de lui diſputer long-tems.

La colonie voyoit chaque jour avec la plus vive indignation M. *Aubry* attendant des heures entieres dans l'anti-chambre de M. d'*Wlloa* le moment où cet homme altier daigneroit paroître. L'autorité étoit affoiblie, la dignité royale étoit avilie dans la perſonne qui étoit faite pour la ſoutenir : tous les François reſſentoient vivement cette humiliation ; & lorſqu'elle tombe ſur des cœurs peu faits pour l'é-

prouver, elle produit la fureur & la rage, ſi la vengeance n'eſt pas aſſez prompte.

Chaque jour *Dom Wlloa* étendoit ſes pouvoirs, & M. *Aubry* ne conſervoit plus que l'apparence de l'autorité; * cela fut au point qu'on ne diſtingua plus le chef. Chacun d'eux donnoit des ordres; cependant M. *Aubry* renvoyoit ſouvent à M. d'*Wlloa*, & l'Eſpagnol affectoit alors de laiſſer toute l'autorité à M. *Aubry*; diſant toujours qu'il n'avoit pas pris poſſeſſion. Cependant il avoit perſuadé le contraire à la Cour, & voici comment.

Il y eut un acte paſſé entre M. Aubry & Dom Wlloa, par lequel le premier convenoit avoir remis à l'Eſpagnol la Colonie de la *Louiſiane* conformément aux

*Nous verrons cependant plus bas M. AUBRY avouer en plein Conſeil que Dom Wlloa ne lui avoit jamais fait voir qu'une ſimple lettre de M. de GRIMALDI, écrite en Eſpagnol que M. AUBRY n'entendoit pas, & cette lettre annonçoit à M. d'Wlloa qui l'expliqua, ſa nomination au gouvernement de la LOUISIANE.

ordres du Roi ſon maître, & en vertu des pouvoirs que le dit Dom Wlloa, avoit reçu de la Cour. Cet acte ſigné des deux gouverneurs ſeulement, fut fait double & dut être échangé aux deux Cours.

On s'imagine peut-être qu'un pareil traité fut rendu public, qu'il fut lu, affiché, & accompagné de tout l'appareil qui annonce un changement de domination : point du tout. Les habitans de la Louiſiane n'eurent pas même en cette occaſion la ſatisfaction néceſſaire qu'on donne à un eſclave vendu, celle de ſavoir le moment où il doit obéir à ſon nouveau maître. Mr. *Aubry* ne communiqua cet acte inique & informe qu'à deux perſonnes, après avoir exigé d'elles le plus grand ſecret ; & celles-ci ne l'ont divulgué qu'après la révolution.

Mais il ne ſuffit pas d'avoir mis ſous les yeux du lecteur cet acte invalide & injuſte; écoutons le détail des moyens qu'employa Mr. *d'Wlloa* pour l'arracher de Mr. *Aubry*; c'eſt ce dernier qui va parler.

« *Dom*

" Dom *Wlloa*, intimidé par les repréſen-
" tations du commerce au conſeil & par
" quelques propos menaçans, lachés à deſ-
" ſein à ſes oreilles, ſe retria au port de la
" *Baliſe*, qui eſt à l'embouchure du fleuve
" à 32 lieues de la capitale. J'en reçus une
" lettre par laquelle il me mandoit avoir à
" me communiquer des choſes de la plus
" grande importance. J'héſitai d'abord ſi
" j'abandonnerois mon gouvernement; mais
" les circonſtances me parurent exiger cette
" démarche de ma part, & je me rendis à
" la *Baliſe*. Mr. d'*Wlloa* me repréſenta que
" les deux Cours trouveroient peut-être
" mauvais que la priſe de poſſeſſion n'eût
" pas été faite, que je devois ſavoir qu'il
" lui avoit été impoſſible de la faire; que
" cependant, pour ſatisfaire les deux Mo-
" narques, il me prioit de ſigner un acte
" qu'il me préſenta, par lequel je conve-
" nois lui avoir remis la colonie, en vertu
" du pouvoir que j'avois de ma Cour, &
" lui de la ſienne. Une tranſaction auſſi in-
" forme me révolta, & j'exigeai une priſe
" de poſſeſſion autentique, & qui ne pût

" être ignorée de perſonne, telle en un mot
" que le bon ſens, l'uſage, & le droit des
" gens la demandoient. Mr. d'*Wlloa* eſſaya
" de m'en prouver l'inutilité, je le preſſai;
" alors il me promit de prendre poſſeſſion
" auſſitôt ſon retour en ville. Je fus quel-
" ques jours incertain. Mr. d'*Wlloa* étoit
" continuellement après moi; tantôt il me
" prioit, tantôt il me menaçoit de ſe plain-
" dre de mon refus : j'étois fort embarraſſé;
" mais à la fin j'acceptai une propoſition
" qu'il me fit & qui me parut remplir l'ob-
" jet de la publicité. Je ſignai l'acte dont
" j'ai parlé, à condition que la priſe de
" poſſeſſion ſe feroit publiquement, auſſitôt
" le retour de Mr. d'*Wlloa* en ville, & que
" l'acte qui ſe paſſoit entre nous ſeroit lu
" publiquement devant la garniſon de la
" *Baliſe*, qui ſeroit auſſitôt relevée par un
" détachement Eſpagnol."

N'avez-vous jamais vu un enfant qu'un pédagogue ſevere menace, prie, intimide pour lui faire faire quelque choſe qu'il exige ? l'enfant réſiſte, pleure ſe défend,

se fâche, & finit cependant par céder, mais sous certaines conditions qui lui paroissent une victoire complete, remportée sur son maître. Tel étoit Mr. *Aubry* vis-à-vis dom *Wlloa* : mais achevons le recit du Gouverneur François.

" L'acte passé entre nous deux, " continue M. *Aubry*, " il fut convenu que " chacun en enverroit une copie à sa Cour. " Je donnai ordre à Mr. de *Lomer*, officier " François, commandant à la *Balise*, de tenir " sa troupe sous les armes le lendemain à " huit heures, Dom *Wlloa* donna le même " ordre à l'officier Espagnol qui l'avoit ac- " compagné avec un détachement ; mais " à la pointe du jour je vis entrer M. d'*Wlloa* " dans ma chambre, qui me fit sentir qu'il " étoit inutile de lire cet acte devant la " troupe de la *Balise*, puisqu'il ne tarderoit " pas à se rendre en ville.. Je donnai contr'- " ordre à l'officier François, & il en fit au- " tant de son côté vis-à-vis de l'officier Es- " pagnol. Je retournai le lendemain en " ville, & laissai Mr. d'*Wlloa* à la *Balise*."

Il s'éleva, peu de tems après, des différends pour le ſervice entre le gouverneur Eſpagnol & l'officier François, commandant au port de la *Baliſe*. Ce dernier reçut ordre de Mr. *Aubry* d'obéir à Mr. d'*Wlloa*, comme à lui-même; en conſéquence, tout émane de l'Eſpagnol, rien ne s'exécute que par ſes ordres : il change l'établiſſement de la *Baliſe* (19), le place ſur le côté gauche du fleuve, s'y tranſporte, & y arbore le pavillon d'Eſpagne. On voyoit floter de l'autre côté celui de France, & il y avoit toujours un officier & un détachement François.

Ce fut encore pendant ſon ſéjour à la *Baliſe*, que Mr. d'*Wlloa* fit partir 12 bateaux chargés de troupes & de munitions pour aller prendre poſſeſſion des (20) Illinois dans le haut du fleuve. Toute la colonie parut étonnée de cette infraction aux uſages reçus : rien ne ſembla plus extraordinaire que de voir dans le même pays deux gouvernemens différens, deux pavillons & deux chefs. On courut chez Mr. *Aubry*, qui chercha à raſsurer, en diſant qu'il com-

mandoit toujours jusqu'à la prise de possession, qu'il annonça devoir être faite à l'arrivée de Mr. d'*Wlloa*. Ce moment étoit toujours retardé ; les troupes, disoit l'Espagnol, étoient en route, il les prétendoit rendues à la *Havane* ; mais on savoit, à n'en pouvoir douter, qu'il n'y avoit dans ce port pour la *Louisiane* que 15 ou 20 personnes destinées à remplacer un pareil nombre de morts ou de désertés.

Qui n'est pas indigné au recit d'une pareille conduite ? quelles mênées sourdes & basses ! Ce n'est cependant que sur cet article illégal que Mr. *Orelly* a pu juger comme Espagnols des gens qu'on avoit cédés, sans même le leur dire. Mais tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici n'est qu'une légere esquisse en comparaison de tout ce qui me reste à tracer, & de ce que je suis obligé de passer sous silence, dans la crainte d'être long.

Il arriva de l'argent de la Havane. M. d'Wlloa savoit que le défaut de paye-

ment avoit attiré une partie des murmures ; il eſpéra en les appaiſant pouvoir reparoître en ville avec un peu plus de ſûreté pour ſes jours : car, ſuivant l'idée qu'il s'étoit formée, il craignoit continuellement que ces Colons n'attentaſſent à ſa vie. *

De retour à la ville il ſe montra plus honnête, flatta des plus belles eſpérances, laiſſa entrevoir des projets avantageux qu'il n'avoit pas ; lut des lettres de ſatisfaction qu'il s'uppoſa avoir reçues de ſa Cour ſur la conduite des habitans à ſon égard. Il flatta la cupidité, promit de prendre bientôt poſſeſſion, & ramena un peu le calme dans les eſprits. Mais ce calme ne dura qu'autant qu'il put contenir ſon caractere, & ſur-tout ſa haine & ſon mépris pour les François.

* Cette crainte étoit pardonnable à un homme qui, ſi l'on en croit le rapport public, avoit été obligé de s'évader nuitamment de la ville où il commandoit AU PEROU, ayant appris que les habitans mécontens vouloient le brûler dans ſa maiſon.

(21) Malgré les plaintes qu'il en a faites mille fois, M. d'*Wolla* n'éprouva jamais de la part des habitans que politeſſes, honnêtetés & déférences. Les plaintes & les murmures ſe portoient à M. Aubry qui les appaiſoit, exhortoit à la patience, aſſuroit que la Cour de France étoit informée par toutes ſes lettres des juſtes ſujets de mécontentement des Colons.

Cependant la tyrannie s'établiſſoit, & le deſpotiſme prenoit de nouvelles forces. On annulloit les ordonnances ou on les rendoit inutiles; des ſujets du Roi de France étoient maltraités, & empriſonnés par ordre d'un homme à qui nul acte public & reconnu ne donnoit de l'autorité.

Jamais poſition n'avoit été plus cruelle & plus critique que celle des habitans de la *Louiſiane*. La Colonie étoit-elle cédée, ou ne l'étoit-elle pas? Si elle l'étoit, pourquoi M. d'*Wlloa* ne prenoit-il pas poſſeſſion? & pourquoi M. Aubry continuoit-il à gouverner? pourquoi le con-

ſeil jugeoit-il au nom du Roi de France? Si au contraire la colonie n'étoit pas cédée à l'Eſpagne, que faiſoit Mr. d'*Wlloa* à la *Louiſiane?* pourquoi commandoit-il ſans que Mr. *Aubry* s'y oppoſât? pourquoi, dans le même tems, l'autorité Françoiſe étoit-elle la ſeule reconnue & prédominante? à quoi pouvoit tendre ce mêlange d'autorité, d'autant plus funeſte qu'on ne ſavoit à qui s'adreſſer pour la réparation des maux qu'on éprouvoit chaque jour.

L'acte de ceſſion, s'il avoit eu ſon effet, devoit emmener ſous une nouvelle domination la félicité dont on ne pouvoit encore avoir perdu le ſouvenir. Telle étoit la promeſſe ſacrée du Roi de France à ſes ſujets de la *Louiſiane*, promeſſe qui ne faiſoit que confirmer ce ſentiment ſi naturel, que *les Rois n'ont reçu de pouvoir que pour la félicité des peuples.*

Mais vis-à-vis de qui réclamer ces droits ſaints de l'humanité? à qui faire des repréſentations? M. d'*Wlloa* n'en écoutoit point, aſſuroit

assuroit toujours qu'il n'en avoit pas le droit, & ménaçoit des plus grands châtimens ceux qui lui en feroient lorsqu'il seroit reçu. S'adressoit-on à M. Aubry, il promettoit l'appui de la Cour de France, & les meaux ne faisoient que croître; quelle affreuse perplexité!

(22) Un édit annonçé d'Europe mit le comble au désespoir. Plus de communication avec la France, des impôts, des surcharges; étoit-ce là le prélude de la félicité promise? Perdre l'espoir de communiquer avec sa patrie, & douter d'y jamais pouvoir rentrer. Quelle perspective pour des François dont les sacrifices avoient prouvé l'attachement à leur Prince? pour des François qui ne respiroient qu'après le moment où ils pourroient aller renouveller en Europe un serment de fidélité dont rien ne les avoit encore déliés.

Ici ces sentimens patriotiques se reveillerent avec toute l'énergie que pouvoit leur donner l'essai d'un pouvoir tyran-

nique avant même d'être reconnu. Le désir de s'y soustraire dut être le premier mouvement qui succéda à ces transports. Mais le faire sans être criminels ; voilà comme pense le François. On n'accusa certainement pas les habitans de s'être écartés de ce principe.

Ils avoient plusieurs moyens de se dérober à la tyrannie naissante, & de jouir des droits que la nature & des promesses royales leur donnoient au repos & au bonheur. Ils savoient que sous le gouvernement Anglois ils auroient toutes les prérogatives de la liberté. Ils voyoient les Bretons vainqueurs leur tendre les bras ; ils n'avoient que le fleuve à traverser, & ils étoient à l'abri des vexations. Mais un serment de fidélité les attachoit à la France. Rien encore n'avoit détruit ce lien cher & sacré. Devoir, amour, honneur, tout s'opposoit à leur émigration ; tout les empêchoit d'écouter les propositions favorables du gouvernement Anglois ; tout enfin, les obligoit à fermer l'oreille aux

promeſses flatteuſes qu'on faiſoit à ceux qui voudroient s'établir ſur les poſseſſions de S. M. Britannique.

On ne pouvoit pas ſe plaindre à la Cour d'Eſpagne des maux dont ménaçoit Mr. d'Wlloa, & dont il accabloit la Colonie : on étoit autoriſé à croire que des raiſons politiques tenoient les deux Cours de Madrid & de Verſailles en ſuſpens ſur la poſſeſſion de la Louiſiane, puiſque l'envoyé d'Eſpagne ne faiſoit pas valoir ſes pouvoirs. Il pouvoit être conſidéré comme chargé par ſa Cour d'examiner la Colonie, & de lui en rendre compte. On ſait que M. d'Wlloa n'a ſouvent pris que le titre d'inſpecteur. En cette qualité, dans tous les cas imaginables, n'ayant pas pris poſſeſſion, & ne s'étant pas fait reconnoître, il n'avoit aucun droit au commandement, encore moins à la vexation ; car la priſe de poſſeſſion ne lui auroit même pas donné ce dernier droit ſi contraire aux ordres, aux volontés, & aux déſirs du Roi ſon maître. Uue autre rai-

ſon confirmoit les François dans l'idée que des arrangemens particuliers conſervoient encore la Colonie de la Louiſiane à la France ; c'eſt que M. Aubry n'avoit pas exécuté l'ordre de S. M. T. C. qui, annonçant l'ordre de ceſſion, ordonne au gouverneur de la Louiſiane de remettre cette Colonie auſſitôt qu'il ſe préſentera quelque perſonne chargée de la recevoir au nom du Roi Catholique . . . au moins étoit-on autoriſé à croire que M. d'Ulloa n'étoit pas cette perſonne.

Les habitans de la Louiſiane, ſe regardant donc toujours comme ſujets du Roi de France, & l'étant en effet (puiſqu'aucune priſe de poſſeſſion, aucun acte public, ſoit de leur part, ſoit de celle de leurs chefs, ne les avoit attachés à une autre domination,) ne pouvoient recourir à d'autre tribunal qu'à celui de S. M. T. C. établi pour le ſoulagement de ſes ſujets, & pour leur rendre juſtice au beſoin. Le Roi de France, en annonçant la ceſſion, ſembloit prévoir les difficultés qu'elle entraîneroit, puiſqu'il eſt ordonné à Mr.

d'*Abbadie de faire enrégiſtrer la lettre de ſon Roi au conſeil ſupérieur de la Louiſiane, afin que les différens états de la colonie puiſſent y avoir recours au beſoin, & de la faire publier & afficher*, ce que Mr. d'Abbadie avoit exécuté.

Les habitans de la Louiſiane pouvoient-ils ſuivre d'autre route que celle que leur traçoit la lettre du Roi ? En conſéquence, ils dreſſerent une requête (23) où partie de leurs griefs contre Mr. d'Wlloa étoit expoſée. Celui contre lequel ils pouvoient ſe récrier avec le plus de juſtice, étoit ſon obſtination de vouloir gouverner ſans avoir pris poſſeſſion ; & ils demanderent que cet homme, de la tyrannie duquel ils avoient tout à redouter, ſe retirât de la colonie avec ſa fregate & les Eſpagnols qu'il avoit amenés, & que la priſe de poſſeſſion fût retardée juſqu'à ce que S. M. T. C. eût ordonné de leur ſort. Cette requête, ſignée du plus grand nombre des habitans, fut portée au conſeil ſupérieur, & le jour de l'aſſemblée générale fut marqué au 28 Octobre 1768.

Mr. d'Wlloa, effrayé des démarches des habitans, concerta avec Mr. Aubry ſur les moyens d'y mettre empêchement. Ils n'en

trouverent pas de plus efficace & de plus prompt que de menacer pour intimider : mais difficilement la terreur s'empare-t-elle de gens que le bon droit conduit : des séditieux euſſent été effrayés, mais ces colons étoient bien éloignés de vouloir l'être. Ils ſuivoient une marche dictée par leur Roi, ils s'addreſſoient à ſon tribunal ; mais par-là ils détruiſoient l'ouvrage de Mr. d'Wlloa; ils oppoſoient un obſtacle légal aux chaînes qu'il vouloit impoſer. Mr. d'Wlloa menaça de faire pendre, d'envoyer aux chaînes.... Mr. Aubry promit de le ſoutenir. Les habitans, informés de ces réſolutions, ſe tranſporterent chez Mr. Aubry, lui repréſenterent les maux dont ils étoient accablés, & la néceſſité de s'oppoſer aux violences d'un homme qui n'avoit aucun titre reconnu. Ils lui rappellerent la lettre du Roi qui leur enjoint de s'addreſſer au conſeil pour la ratification des articles de la ceſſion. On l'aſſura de plus que Mr. d'Wlloa n'avoit rien à craindre pour ſes jours * ; qu'on ref-

* On fit plus, on offrit à Madame d'Wlloa, effrayée par les craintes de ſon mari, une garde des principaux jeunes gens de la ville. Mr. d'Wlloa s'obſtina à la

pectoit le titre dont il ſe diſoit revêtu ; mais en même tems on prioit Mr. Aubry que le conſeil aſſemblé prononçât.

Mr. Aubry promit que les troupes ne ſeroient armées que pour empêcher le déſordre, & pour s'oppoſer aux violences qu'on voudroit faire à Mr. d'Wlloa. Il aſſiſta lui-même au conſeil, il y fut décidé que Mr. d'Wlloa ſortiroit de la colonie, ainſi que tous les Eſpagnols, & que la priſe de poſſeſſion ne ſeroit point tentée que S. M. T. C. n'eût répondu aux repréſentations des habitans, & on nomma des députés pour les aller porter. Mr. d'Wlloa ſortit en effet de la colonie ; *N. B.* ſa fregate n'en partit que cinq mois après ; les garniſons qu'il avoit envoyées dans pluſieurs forts qui ſont le long du

---

refuſer, & ſe réfugia à bord de ſa fregate, pour ſe mettre, diſoit-il, à l'abri de toute inſulte. Une conduite auſſi ouverte, des procédés auſſi honnêtes de la part des habitans, n'annonçoient pas la révolte dont Mr. d'Wlloa les a accuſés.

N. B. Si l'on veut des détails plus circonſtanciés ſur la conduite des habitans, en cette occaſion, qu'on parcoure les mémoires qui ſe trouvent parmi les notes.

fleuve, ſe réplierent toutes ſur celle de la Nouvelle Orléans. Tout cela ſe paſſa ſans la moindre inſulte au pavillon Eſpagnol, ni aux Eſpagnols qui demeurerent dans la colonie. C'eſt de leur propre aveu que la cour d'Eſpagne auroit dû recevoir le témoignage de la conduite modérée des habitans dans ces circonſtances critiques. Le rapport unanime de tous les étrangers fait fait de cet événement la choſe la plus extraordinaire & la plus ſurprenante pour le bon ordre, à la décence & à la modération auxquels il ſembloit que tout le monde contribuoit d'un commun accord. Ces témoignages d'attachement au roi de France, furent les ſeules clameurs qui troublerent la tranquillité & le ſilence pendant trois jours que les habitans furent aſſemblés à la Nouvelle Orléans. Auſſitôt le départ de Mr. d'Wlloa, le calme & la tranquillité régnerent; Mr. Aubry éprouva l'obéiſſance la plus marquée de la part des habitans, & l'on attendoit les nouvelles de France avec le doux eſpoir de ne point changer de domination.

LA

LOUISIANE

ENSANGLANTÉE.

TROISIEME PARTIE.

DEUXIERE SECTION.

Depuis le départ de Dom Antonio d'Wlloa juſqu'à l'année 1771.

Sous le fer du méchant le juſte eſt abbatu.

ON avoit nommé des députés pour aller porter au Roi de France les témoignages de l'attachement de ſes fidelles ſujets de la Louiſiane, qui ne demandoient qu'à vivre & mourir François (23) ; mais ces députés ne purent être rendus en Europe qu'à la fin de Mars. Mr. d'Wlloa y étoit depuis ſix ſemaines : il avoit repréſenté la conduite des

habitans & la ſienne ſous l'aſpect qu'il avoit voulu ; & la main ſuprême, qui dirige tous les événemens, ne permit pas que la vérité ſe fît jour la premiere aux cours de Madrid & de Verſailles. L'acte paſſé entre Mrs. Aubry & d'Wlloa, acte dont l'irrégularité n'a pas beſoin d'être prouvée, ſervit apparamment à Mr. d'Wlloa pour faire paroître les habitans de la Louiſiane criminels envers le roi d'Eſpagne. La France, d'un autre côté, qui regardoit la ceſſion faite depuis long-tems, voulut à peine écouter les députés, & la réponſe qu'on fit à leurs repréſentations fut qu'on ne pouvoit rien entendre ſur cette affaire qui regardoit abſolument l'Eſpagne. Cependant, quand on prouva à la cour de Verſailles que la colonie de la Louiſiane n'avoit pas ceſſé d'être gouvernée par M. Aubry, & que depuis la paix tout s'y étoit paſſé au nom du roi de France. Quand on vit les détails de la conduite de M. d'Wlloa, de celle du gouverneur François & des habitans, on fut indigné contre l'Eſpagnol, on mépriſa le gouverneur François, & on pleura de joie en voyant dans

les citoyens de la Louiſiane le patriotiſme que chacun retrouvoit au fonds de leur cœur. On admira la conduite ſage, ferme, modérée & réfléchie de ces généreux colons; & toute la France eut les yeux ouverts ſur leur ſort. Le miniſtere François ſentit qu'on ne pouvoit plus, ſans injuſtice, abandonner des citoyens dont tout le crime, aux yeux des Eſpagnols, étoit leur trop grand attachement à un roi qui a ſi juſtement mérité le titre de BIEN-AIMÉ. On voulut en écrire en Eſpagne, mais il n'étoit plus tems; on avoit trop tardé, le coup étoit porté. On avoit craint avec raiſon dans le conſeil de Madrid que la France ne parvînt à découvrir la fauſſeté des rapports de M. d'Wlloa, & qu'elle ne demandât juſtice. En conſéquence, jamais expédition ne s'eſt faite en Eſpagne avec plus de célérité. Déjà les ordres étoient donnés, déjà M. Orelly, lieutenant-général, étoit parti pour la Havane, avec ordre de ſe rendre à la Louiſiane pour en prendre poſſeſſion au nom de S. M. C.

Nous approchons du moment terrible qui va décider pour jamais du ſort de la colonie. Avant de porter nos regards ſur les ſcenes d'horreur qui me reſtent à tracer, tranſportons-nous à la Louiſiane, & voyons à quoi s'occupoient les habitans depuis le départ de M. d'Wlloa.

J'admire tout le long du fleuve les fruits heureux de la liberté & du contentement; chacun a redoublé d'effort : les cultures ſont dans le plus bel état; les revenus ſeront plus conſidérables qu'ils ne l'avoient été dans les tems d'engourdiſſement marqué par le ſéjour d'Wlloa. Je vois reſpirer partout la joie & la tranquillité : l'eſpoir d'être François ranime tout, & le gouvernement dont jouiſſent les habitans, donne une nouvelle vie à toute la colonie..... Quel eſt cet édifice que je vois s'élever au milieu de la ville? C'eſt le temple du Seigneur; c'eſt un tribut d'actions de graces que la colonie offre à celui qui dirige les événemens..... Bientôt ils y chanteront ſes louanges, bientôt il retentira des vœux de chaque citoyen

pour ſon Roi. Plus loin je découvre un autre bâtiment, la curioſité m'y porte ; on lit ſur l'entrée cette belle inſcription :

AZYLE
DU PAUVRE ET DE L'ORPHELIN.

Je vois dans l'intérieur des lits pour les malades, des appartemens pour des femmes en couches, des nourrices pour des enfans orphélins, des pauvres à qui on fournit la ſubſiſtance. Tout eſt dans le plus grand ordre. Les appartemens ſont diſtribués de façon que les ſecours ſont portés à chacun à propos, ſans tumulte & ſans confuſion. Je m'informe à qui on eſt redevable de cet établiſſement, ainſi que de la fondation du temple que j'ai vu s'élever.

" Au patriotiſme, " me répond quelqu'un, " au reſpect de tous les citoyens " pour la Divinité, à l'amour que nous " avons les uns pour les autres, à la pitié " que nous ont inſpiré les malheureux dont

" nous n'avions qu'une foible idée avant " la venue de Mr. d'Wlloa. Un accord " unanime a fait ces fondations ; le cri " général les a propoſé ; chacun a fourni " ſelon ſes facultés, ſans taxes, ſans im- " pôts. L'un a donné le bois néceſſaire " pour la charpente, l'autre les matériaux " pour la maçonnerie ; celui-ci des lits, " celui-là les autres meubles. Chacun a " concouru à l'envie, & on a pourvu aux " fonds néceſſaires pour la dépenſe qui ſe " fait dans cet hôpital.....

O vertu ! m'écriai-je plein d'entouſiaſme, ô divin patriotiſme ! de quoi ton feu ſacré ne nous rend-t-il pas capables lorſqu'il nous embraſe ! Parmi quels hommes ſuis-je tranſporté ? .... O vous ! que je voyois prêts à les condamner comme des révoltés & des ſéditieux, jugez ſi de telles actions éclateroient au milieu du tumulte qui accompagne une révolte, & ſi des cœurs, écraſés ſous le poids du remords qui ſuit l'hyvreſſe de la ſédition, ſeroient capables de ſentimens auſſi purs, & qui tiennent

néceſſairement au repos de l'ame & de la conſcience. O Monarque heureux qui régne ſur les François, que de tels ſujets ſont dignes de ton appui ! de quelle félicité ne méritent-ils pas de jouir ! Leur ſort doit être à jamais de voir croître ſous ta domination les ſentimens de réligion, d'humanité, de charité & de généroſité que je vois briller en eux dans un moment où leur volonté n'a d'autre guide que le mouvement de leurs cœurs, & d'autre frein que le déſir de prouver à l'univers entier combien ils te chériſſent. Ces ſentimens ſont étayés par l'eſpoir qu'ils ont de vivre ſous tes heureuſes loix, & de voir leurs enfans partager avec eux ce bonheur.

Mais d'où vient ce murmure général dans toute la ville ? Chacun ſe parle à l'oreille, on craint d'élever la voix ; on va, on vient, ſans ſavoir ce que l'on fait ; la pâleur eſt ſur tous les viſages, bientôt je vois couler des larmes. Les ſanglots étouffent les cris de la douleur ; je prends part à l'effroi public, je m'informe du ſujet de cette allar-

me générale, du malheur affreux dont chacun paroît pénétré.

" Nous sommes perdus, " me dit un citoyen, " notre Roi nous abandonne, les " Espagnols sont à la Balise, ils viennent prendre possession de la colonie."

Cette nouvelle étoit d'autant moins croyable, que des lettres arrivées le 19 Juillet de cette année 1769, laissoient à la colonie l'espoir de ne point passer sous la domination Espagnole, & qu'on n'étoit qu'au 25 du même mois. Cependant cette nouvelle ne se confirma que trop tôt. Un officier Espagnol, dépêché par M. Orelly, apportoit à M. Aubry une lettre par laquelle cet officier général annonçoit qu'il venoit, au nom du Roi son maître, pour prendre possession de la colonie; pour soumettre à son obéissance, au cas d'opposition, mais pour combler la colonie de ses bienfaits, s'il étoit reçu comme il devoit s'y attendre. Cette lettre étoit accompagnée d'ordres de la Cour de France à M. Aubry de remettre la colonie aux Espagnols.

Mr.

M. Aubry, qui ſavoit les diſpoſitions où étoient les habitans de refuſer conſtamment la domination Eſpagnole, & de s'oppoſer à leur entrée dans le fleuve, s'il n'y avoit pas des ordres précis du Roi de France, s'empreſſa à rendre publics ceux qu'il avoit reçus. Il avoit auſſi des précautions à prendre contre l'émigration à laquelle les habitans paroiſſoient réſolus. C'eſt pourquoi il lut dans l'aſſemblée générale du peuple, qu'il convoqua, la lettre de Mr. Orelly, contenant ſes promeſſes de traiter favorablement les habitans, s'ils ne s'oppoſoient pas à la priſe de poſſeſſion; mais auſſi ſes ménaces, au cas de refus. Ces menaces produiſirent un effet contraire à celui que M. Aubry s'en étoit promis; elles étoient peu propres à intimider les habitans de la Louiſiane. Tout le monde ſait d'ailleurs que 200 hommes bien réſolus, euſſent pu empêcher M. Orelly, général Eſpagnol, de pénétrer à la Nouvelle Orléans, quoiqu'il eût 3000 hommes, tant de troupes réglées que de milice ſur vingt-cinq bâtimens de tranſport. Il ne faut que connoître le local

du pays pour ſentir cette vérité (24). Ainſi on juge aiſément de l'effet que dûrent produire les menaces de M. Orelly, auſſi révolterent-elles les moins déterminés. Déjà les cocardes blanches s'arboroient, déjà on ſe préparoit à marcher aux ennemis, quand M. de la Freniere, procureur-général au conſeil ſupérieur, homme éloquent, & en qui on avoit la plus grande confiance, arrêta cette fougue par un diſcours dont voici la ſubſtance.

" Citoyens compatriotes, lorſque vous vintes porter au conſeil vos juſtes repréſentations, auxquelles S. M. vous autoriſoit dans l'acte de ceſſion, vous me vites approuver votre zèle patriotique, & vos demandes eurent leur exécution. Le déſir commun eſt, je le ſais, la ratification des articles de l'acte de ceſſion, & l'accompliſſement des ordres de notre Roi Bien-aimé : aujourd'hui S. M. ordonne de remettre la colonie aux Eſpagnols, & M. Orelly, venu pour en prendre poſſeſſion au nom de S.M.C. vous fait, de la part de ce Monarque, les

promeſſes les plus autentiques, ſi vous le recevez comme vous le devez; & il menace, ſi l'on s'oppoſe à ſon entrée. Je ſais que votre courage vous fait mépriſer les menaces, & que ſon armée céderoit bientôt à vos efforts. Je vois vos cœurs patriotes brûler du déſir de ſignaler votre valeur à la défenſe de vos foyers, : mais contre qui allez-vous combattre ? contre les alliés de votre Prince, & contre un Monarque qui vous fait aſſûrer de ſa bienveillance. Quel eſt, d'ailleurs, celui d'entre vous qui voudra expoſer ſa famille aux ſuites funeſtes des événemens de la guerre, lorſqu'il lui reſte un autre parti à prendre ? Des veuves éplorées, des orphélins abandonnés à la commiſération publique, des familles détruites; croyez-moi, citoyens, que ces malheurs vous touchent & vous éclairent. (Nous nous enſévélirons, dites-vous, ſous les ruines de notre patrie, & nous ne ſouffrirons jamais une domination qui nous expoſe à l'eſclavage.

Tels ſont les diſcours que l'animoſité vous a dicté vingt fois. Mais qui eſt-ce qui vous

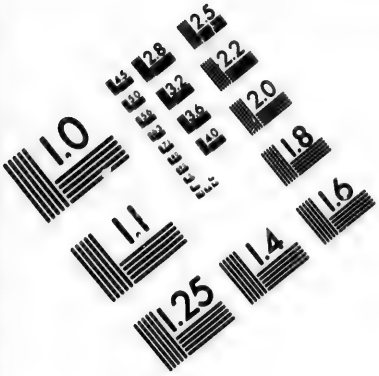

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

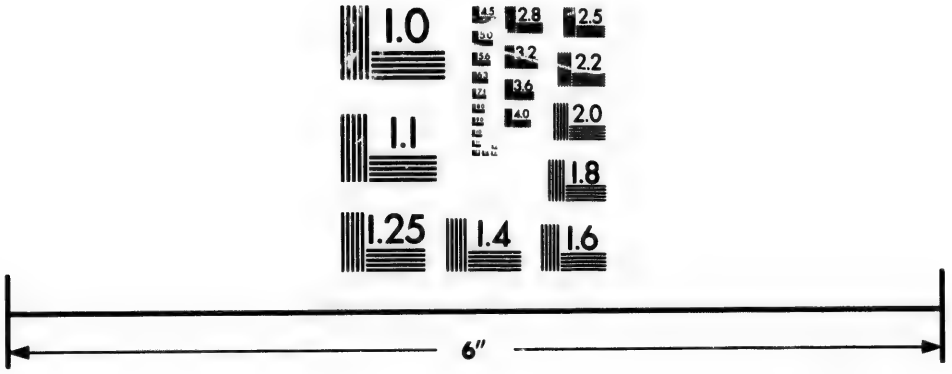

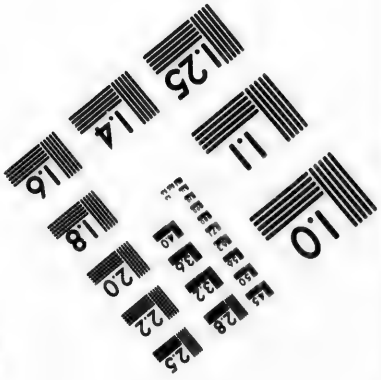

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

les avoit inſpirés ? l'horreur que vous aviez conçue de la conduite de M. d'Wlloa. . . .

Ici c'eſt un officier général, dont la réputation vous eſt connue, Irlandois de nation, & qui n'eſt parvenu au grade de lieutenant-général que par ſes ſervices dans les armées Françoiſes : il vous promet ſolemnellement la bienvaillance de ſon Roi, ſi la priſe de poſſeſſion ſe fait librement. Voudrez-vous exciter la colere de ce Monarque par une conduite oppoſée à celle que le devoir, la raiſon & le bon ſens doivent vous inſpirer ?

Un autre motif doit en vous étouffer tout reſſentiment. La France vient de voir avec attendriſſement vos efforts patriotiques ; l'Europe entiere, en admirant votre fermeté, a vu avec ſurpriſe la conduite ſage & modérée que vous avez tenue ; aujourd'hui tous les yeux ſont ouverts ſur vous ; terniriez-vous, par un moment de fougne & d'emportement, la gloire que vous vous êtes acquiſe ? On a vu juſqu'ici en vous des François attachés à leur prince, pleins du

désir de rester sous sa domination ; l'Espagnol même n'a pu, sans injustice, vous regarder autrement.... Mais aujourd'hui, que les ordres du Roi portent de recevoir une nouvelle domination, aujourd'hui que les Espagnols arrivent pour prendre autentiquement possession, & détruire par une conduite opposée à celle de M. d'Wlloa, les préjugés que vous avez conçus du gouvernement Espagnol, pourquoi vous opposer à leur entrée ? Criminels alors aux yeux de l'univers, regardés comme des révoltés & des séditieux, on verra sans pitié les maux les plus affreux fondre sur vous, & vos cendres, que vous voudriez, dites-vous, mêler à celles de votre patrie, ne seront point arrosées des larmes des généreux François dont vous excitez aujourd'hui l'attendrissement."

" Ne démentons pas, croyez-moi citoyens, l'idée avantageuse qu'on a conçue de notre modération. Que toute la France, en nous voyant obéir aux ordres de notre roi, puisse s'écrier avec transi-

" port, *l'éloignement ne change point le* " *cœur des François : l'eſpace immenſe des mers* " *ne peut affoiblir l'attachement qu'ils ont* " *tous pour leur roi, & le reſpect qu'ils doi-* " *vent à ſes ordres.* L'intérêt de l'état exige " que nous ſoyons Eſpagnols ; perdre le " titre honorable de François, renoncer à " ſa patrie, eſt aujourd'hui un ſacrifice " que la France exige de nous, & dont " les cœurs généreux nous tiendront com- " pte. Attendons tout d'un roi bienfaiſant, " d'un roi du même ſang que le nôtre, " écoutons les promeſſes de celui qui le " repréſente, & tâchons d'en mériter l'e- " xécution par une conduite ſoumiſe & " reſpectueuſe."

Ici M. de la Freniere ceſſa de parler. Le ſilence le plus profond avoit accompagné ſon diſcours, mais bientôt un murmure général ſe fit entendre dans toute l'aſſemblée. Tel aux approches d'un orage des vents oppoſés produiſent en ſe rencontrant un bruit confus qui laiſſe le voyageur en doute ſur ce qui arrivera. Ainſi les ſenti-

mens partagés produiſoient dans l'aſſemblée un bourdonnement qui ne permettoit pas de diſtinguer quel ſeroit l'avis qui prévaudroit. Cependant le plus grand nombre entraîné par la force de la raiſon, & par le diſcours que M. de la Freniere venoit de prononcer avec ce feu & cet air perſuaſif qui accompagnoient tout ce qui ſortoit de ſa bouche; le plus grand nombre, dis-je, pencha pour le parti de la modération. Alors ce procureur-général reprit ainſi la parole, & bientôt on n'entendit plus que lui.

" Généreux Compatriotes, leur dit-il, je vois avec la ſatisfaction la plus grande l'effet que produit ſur vos cœurs les repréſentations que m'ont dictées mon amour pour vous, & mon zèle pour vos intérêts. Les mêmes ſentimens m'animent & m'éclairent; écoutez ce qu'ils m'inſpirent. Une ſeule difficulté tient quelques perſonnes en ſuſpens; elles craignent que S. M. C. ne ſoit irrité du renvoi de M. d'Wlloa, & que M. Orelly ne ſoit l'exécuteur de ſa vengeance plutôt que le chargé de ſes bienfaits.

Diſſipons une pareille crainte, la parole de ce général doit nous raſſurer ſur cet effroi ; &, fût-il réel, ſeroit-ce le moyen de l'appaiſer que de courir au devant de lui les armes à la main ? Montrons-lui au contraire toute la ſoumiſſion & le reſpect que nous devons à ſon maître. N'attendons pas qu'il vienne ici en recevoir le ſerment ſolemnel, portons-le lui ; députons quelqu'un de nos concitoyens, & que M. Orelly juge à quoi M. d'Wlloa eût dû s'attendre ſi ſa conduite eut été conforme à la raiſon, à la juſtice, & à ſon devoir. Je m'offre d'aller porter ſeul votre hommage & votre ſerment. Si le courroux des Eſpagnols a marqué quelque tête, ce doit-être la mienne. J'ai prononcé le premier contre un homme injuſte & infractaire. J'irai offrir aux Eſpagnols cette tête dont le ſacrifice me coutera peu, ſi ſur-tout à ce prix je puis aſſurer le bonheur & la tranquillité de mes concitoyens."

Ce diſcours, auquel le patriotiſme prêtoit un enthouſiaſme, fit ſur tous les cœurs l'impreſſion

l'impreſſion qu'on devoit en attendre. On s'empreſſa de témoigner à M. de la Freniere la reconnoiſſance publique, & chacun fut jaloux de s'expoſer au danger, s'il y en avoit, ou du moins de le partager avec lui.

Ses amis voulurent le détourner d'une démarche qui paroiſſoit téméraire. On ſavoit, à n'en point douter, que les Eſpagnols regardoient M. de la Freniere comme l'auteur du renvoi de M. d'Wlloa : ſi leur courroux ſubſiſtoit, pouvoient-ils lui pardonner? Les repréſentations de ſes amis, les larmes de ſon épouſe, rien ne put le retenir, chacun ſentit les riſques auxquels il s'expoſoit, mais, malgré cela, on avoit une eſpece de confiance dans les promeſſes de M. Orelly.

Plaçons ici le portrait de M. de la Freniere : le rôle qu'il a joué dans tout le cours de cet événement, rendra plus intéreſſant ce que j'ai à dire ſur cet homme extraordinaire; je le peindrai d'après ſes compatriotes.

M. de la Freniere, originaire Canadien, étoit né à la Louiſiane, fils d'un conſeiller

au conseil supérieur. Il avoit été élevé en France, où il avoit suivi l'état de son pere. Il revint à la Louisiane, fut employé dans le conseil, & parvint à être procureur-général dans un âge où le commun des hommes est encore à la liziere dans la carriere qu'il avoit embrassé. C'est dans cette place que les troubles de la colonie lui ont fait jouer le plus grand rôle. M. de la Freniere avoit dans l'imagination & le caractere tout le feu & toute l'ardeur qui conduisent aux grandes choses. Parlant avec cette assurance que donne une éloquence mâle & nerveuse, faite pour subjuguer les esprirs. Il joignoit à cet avantage une figure noble un port majestueux, un air honnête, une taille élevée: si on eût voulu peindre un guerrier, on lui eût donné la taille de M. de la Freniere, son port assuré, ses yeux pleins de feu, son teint mâle & rembruni.

A ces avantages extérieurs, il joignoit un grand fonds de générosité & de sensibilité. Il étoit compatissant, magnifique dans ses libéralités, prodigue dans ses bienfaits,

patriote zélé, repréſentant avec oſtentation, mettant de la dignité à tout ce qu'il faiſoit, populaire, affable & bon. Il devoit toutes ces qualités à la nature, & ſes défauts n'en n'étoient pas. Il eût fait l'étonnement de ſon ſiécle, ſi la vivacité de ſon caractere & le feu de ſon imagination euſſent été tempérés dans l'âge où il eſt ſi néceſſaire d'y mettre un frein. Il eût fait peut-être l'admiration de l'Europe, ſi ſes talens ſupérieurs euſſent été mieux dirigés, & qu'un amour propre immodéré n'en eût pas terni l'éclat. Peut-être eſt-ce à ce défaut, qu'on pardonne difficillement, que M. de la Freniere dut le grand nombre d'ennemis que nous allons voir fondre ſur lui, peut-être auſſi eſt-ce une ſuite de cette fatalité attachée au mérite, d'être toujours en bute à la jalouſie & à la critique. Cependant on convient généralement que la plupart des perſonnes qui dépoſerent contre ce galant homme, avoient été comblées de ſes bienfaits, & lui devoient leur bien-être & la vie.

Revenons à la Députation des Habitans.

M. de la Freniere, malgré tout ce qu'on lui put dire, fut au-devant de M. Orelly, accompagné d'un habitant & d'un négociant..... Ce général les reçut avec les marques de la plus grande bienvaillance; il parut flatté de leur démarche, & réitera en leur préſence les promeſſes quil avoit faites à M. Aubry. Il pria ces Meſſieurs d'aſsurer les habitans du déſir qu'il avoit de travailler à leur félicité & à leur repos. En faiſant ſes adieux à M. de la Freniere, au moment où ce dernier prit congé de lui, " Monſieur, " lui dit-il, " on avoit noirci " votre conduite à la cour de Madrid, " mais dans l'éloignement, les objets pren- " nent une forme différente de celle qui " leur eſt propre. Je vois que vous avez " fait votre devoir, ſoyez ſûrs qu'il ne vous " arrivera rien; je veux être votre ami." Sur ce il lui ſerra la main.....

A des témoignages auſſi affectueux, les députés purent à peine répondre, tant ils

étoient saisis d'étonnement & de ravissement.

Ils s'empressèrent à venir rassurer leurs familles, qui depuis leur départ étoient dans les allarmes. Bientôt le détail de la réception que leur avoit fait le général, fut le sujet de l'admiration publique, bientôt la ville retentit des louanges de M. Orelly; & sa conduite vis-à-vis des habitans, pendant les trois semaines qu'il passa dans le fleuve, augmenta l'estime & la considération d'un chacun.

Cependant quelques personnes sensées entrevoyoient aisément le motif de ces dehors séduisans. On comprit que les politesses dont il avoit accablé M. de la Freniere, n'étoient qu'un piége, qu'un appas trompeur pour entraîner dans ses filets toutes les personnes sur lesquelles le couroux de l'Espagne devoit tomber; car on ne s'imaginoit pas que M. de la Freniere fût le seul. On croyoit encore moins, que pour la simple prise de possession de la province de la Louisiane, l'Espagne eût envoyé un lieutenant-général & 3000 hommes de

troupes. Tout cet appareil annonçoit des deſſeins moins pacifiques que ceux dont on faiſoit parade. M. Orelly, diſoit-on, eſt trop bon politique pour avoir arrêté M. de la Freniere avant d'avoir affermi ſon autorité ; ç'eût été déclarer ſon deſsein. Il veut des victimes, à quel prix que ce ſoit, & les autres lui euſsent échappées ; car ce trait de ſévérité l'eût expoſé à voir fuir devant lui tous les habitans ſur les terres Angloiſes.

Ces réflexions frapperent quelques habitans. On eſſaya vainement de convaincre M. de la Freniere que la réception favorable de M. Orelly n'étoit qu'un piége dangereux. On lui remit devant les yeux tout ce qu'on avoit éprouvé de M. d'Wlloa ; on lui cita vingt traits de l'hiſtoire où la conduite des Eſpagnols avoit confirmé le caractere qu'on leur ſuppoſoit. On lui rapporta des exemples où les promeſſes au nom de leurs Rois n'avoient point tenus contre le reſſentiment, & que dans toutes les occaſions les déhors ſéduiſans avoient

toujours préparé la vengeance qu'ils méditoient. Mais jamais on ne peut faire croire aux habitans que la duplicité & la fourberie puſſent être portées juſqu'à ce point ; & l'air de M. de la Freniere *ſon ami*, ſe repréſentoit à ſon eſprit, toutes les fois qu'on vouloit lui deſſiller les yeux : on lui traça les horreurs auxquelles il expoſoit ſa famille que les Eſpagnols avoient marqué comme la plus contraire aux entrepriſes injuſtes de M. d'Wlloa. Tous ſes parens l'exhorterent en vain à paſſer ſur les terres Angloiſes ; le ſéjour de M. Orelly dans le fleuve laiſſoit la plus grande facilité pour l'émigration ; mais rien ne put ébranler la conſtante fermeté du procureur-général. Il ſe fut cru deshonoré d'aſſurer ſes jours par la fuite, n'ayant ſur-tout rien dans ſa conduite qui pût l'expoſer au danger dont on vouloit à chaque inſtant l'effrayer.

Les promeſſes du général Orelly entraînerent la ſécurité des habitans. Du moins elle arrêta l'émigration de bien de perſonnes, qui convaincues de leur innocence,

ſentoient cependant que le parti le plus ſage étoit d'éviter le reſſentiment d'une nation qui ſe croyoit offenſée, & qui jamais n'a ſu pardonner. Mais malgré cela, un certain hommage rendu au cœur humain par des ames vertueuſes, écartoit toujours l'idée d'une fourberie auſſi atroce & auſſi infâme que celle dont nous allons voir M. Orelly ſe ſouiller.

Le 17 d'Août 1769, M. Orelly parut devant la nouvelle ORLEANS avec toute ſa flotte : ſon projet étoit d'y entrer comme dans une ville conquiſe, tambour battant, mêches allumées; mais ſur la repréſentation de M. Aubry, il voulut bien agir avec plus de conſidération; cet officier lui ayant parlé de l'expulſion de M. d'Wlloa, Monſieur Orelly coupa court à cette accuſation, en lui diſant " l'éponge eſt paſſée là deſſus, " tout eſt oublié, n'en parlons plus...." Il affecta même de tenir un pareil langage dans ces premiers momens. Le lendemain 18. la priſe de poſſeſſion ſe fit avec tout l'appareil & toute la pompe accoutumée,

&

& au même moment, en vertu des ordres du Roi de France, M. Aubry délia les habitans du ſerment de fidélité qu'ils devoient au Roi : dans cette ſemaine & dans la ſuivante, M. Orelly reçut le ſerment libre de touts ceux qui voulurent être Eſpagnols.

Juſques là rien n'annonçoit les projets de fourberie qu'on ſuppoſoit à M. Orelly. Pouvoit-il arrêter & punir des gens dont il déclaroit l'innocence, chaque fois qu'il recevoit un ſerment de fidélité ? Ces réflexions augmentoient la ſécurité de ceux à qui l'on parloit d'empriſonnement & de punition. Cependant le 21 Août, M. Orelly arrêta priſonniers d'état M. de la FRENIERE procureur-général, M. de MAZAN, capitaine au ſervice de France, Chevalier de Saint Louis, & d'une très-ancienne maiſon de Provence ; M. le MARQUIS, chevalier de Saint Louis commandant les troupes du régiment Suiſſe d'Alwe ; M. HARDY DE BOIS BLANC, conſeiller ; Mrs. CARES ; MILETS, aîné & cadet ; POUPET l'aîné ; PETIT ; BRAU, négocians ; DOUCET, avo-

cat, & VILLEROY, capitaine de milice. Ce dernier étoit prêt à s'embarquer pour paſſer ſur le territoire des Anglois avec tout ce qu'il pouvoit avoir. Il reçoit une lettre de M. AUBRY qui lui enjoint de ſe rendre en ville pour parler à M. Orelly, & il donne ſa parole d'honneur qu'il ne lui ſera rien fait. M. Villeroy hézite un moment, mais ſur la parole d'honneur d'un commandant François, le déſir de lui prouver un reſte d'obéiſſance, l'emporte ſur la juſte idée qu'il avoit de la fourberie du gouverneur Eſpagnol; il ſe rend en ville. A peine y eſt-il qu'on le fait priſonnier, & qu'on le conduit à bord d'une frégate. "Traitres," leur dit-il, "vous avez craint de nous déclarer vos "projets odieux; vous êtes trop aſſurés "de ne pouvoir nous vaincre qu'en nous "trompant. Si vous avez cette bravoure "dont vous vous forcez de faire parade, "rendez-moi la liberté: laiſſez-moi choi- "ſir 200 hommes parmi mes compatriotes, "combattez-nous avec vos trois mille, & "s'il échape un ſeul Eſpagnol, dites que "nous ſommes des lâches & des infâmes:

" mais vainement vous flattez-vous de " nourrir vos yeux cruels & ſauvages du " ſpectacle barbare de ma mort, VILLE-" ROY ne fut pas fait pour périr ſur un échafaut." Dans le même moment il veut forcer la garde, l'officier ſe préſente, & d'un coup de pied dans la poitrine il l'étend ſans connoiſſance ; un ſoldat lui donne un coup de bayonnette dans la cuiſſe, il tombe écumant de rage & de fureur.

Il eſt trois jours dans cet état affreux, & meurt déſeſperé de n'avoir pas aſſouvi ſa vengeance.

Perſonne de plus brave que M. de Villeroy ; Canadien d'origine, il en avoit la valeur, la fermeté & l'eſprit libre : violent & plein de feu, mais franc, loyal & ferme dans ſes réſolutions. Il étoit de la bonne taille, & bien fait, ſa démarche étoit aſſurée, ſon regard fier & martial, ſon attachement à ſon Roi tenoit plutôt de la frénéſie que du patriotiſme. Si tous les colons

avoient penſé comme lui, s'ils avoient eu ſa ferme réſolution; je doute que l'Eſpagnol eût jamais pénétré à la Nouvelle Orléans. Il avoit le génie de la guerre, il avoit été choiſi par les Allemands & les accadiens pour leur chef, en cas d'événement, & ſans doute ſous ſes ordres cette brave troupe eût été invincible. Je quitte à regret un homme de cette trempe; je laiſse aux François patriotes le ſoin de répandre des lauriers ſur ſa tombe. Revenons aux autres priſonniers, & pour mieux juger de M. Orelly, voyons la façon dont il s'y prit pour arrêter ces Meſſieurs.

Il ſavoit le crédit qu'avoient ſur l'eſprit du public les perſonnes qu'il devoit faire priſonnieres; il craignit qu'une conduite ouverte n'excitât une émeute, & pour s'aſſûrer de ceux qu'il vouloit arrêter, voici ce qu'il fit. Le 20 Août au ſoir, il fit venir les colonels des deux régimens qu'il avoit amenés: "Monſieur," dit-il à celui de Leſboa, "vos grenadiers ont la

" réputation de bien manœuvrer, je ſerai " bien aiſe d'en juger ; ceux de l'autre ré- " giment prendront auſſi les armes, & pour " les encourager, il n'y aura qu'à y joindre " les quatre premieres compagnies de cha- " que régiment, & que les autres ſe tien- " nent au quartier, prêtes à marcher, ſi on " le leur ordonne ; rendez-vous ici devant " à onze heures." Le lendemain matin M. Orelly envoya chercher par ſes aides-de-camp les perſonnes qu'il vouloit arrêter, & à meſure qu'elles entroient, il les faiſoit aſſeoir, leur parloit avec la plus grande affabilité, & les laiſſoit dans la perſuaſion que ſon but étoit de conférer des affaires de la colonie. Il les amuſa ainſi juſqu'à ce que les grenadiers & les autres compagnies, la bayonette au bout du fuzil, euſſent entouré le gouvernement. Alors il appella les uns après les autres ces Meſſieurs que j'ai nommé plus haut, les fit paſſer dans un appartement voiſin, où on leur demandoit leurs épées ; une garde les accompagnoit alors à la priſon qui leur étoit deſtinée.

Mr. le Marquis, en lui remettant ſon épée lui dit, "je l'ai toute ma vie portée au " ſervice du Roi de France ; je ſuis fâché " de n'en avoir pas fait un meilleur uſage. " Si c'eſt une crime d'être trop bon Fran- " çois, je mourrai criminel, car je mour- " rai François.

M. de la Freniere & M. de Mazan, qui l'un & l'autre tenoient à toute la colonie, furent mis dans des caves au-deſſous de la maiſon qu'occuppoit une partie des trou- pes Eſpagnoles. Ce traitement en apparence plus diſtingué, n'étoit qu'une ſûreté de plus de la part du général, les autres furent con- duits à bord de différens bâtimens, & tous gardés à vue.

On mit leurs biens en ſéqueſtre, des ſentinelles dans leurs maiſons, & leurs pa- piers furent viſités & ſaiſis. On avoit fait mettre une garde Eſpagnole au greffe, &

une garde Françoiſe chez M. Foucaut, Commiſſaire ordonateur pour S. M. T. C. Mr. Aubry, à la ſollicitation de Mr. Orelly, fit cette fauſſe démarche ; il fit plus. Il ſe tranſporta chez Mr. Foucaut, & voulut l'interroger ; " avez-vous un ordre du Roi " votre maître & le mien qui vous établiſſe " mon juge, lui dit cet ordonnateur ; " ſi vous n'en avez pas, je prends acte de " votre injuſtice à mon égard & je rendrai " compte aux juges que S. M. T. C. établi- " ra pour m'entendre ſur votre conduite & la mienne ; en conſéquence ; Monſieur je " demande à paſſer ſur le premier bâtiment " qui partira pour la France ; il en mettra " demain un à la voile, & je mémbarque- " rai deſſus ſi vous le voulez bien." Mr. Orelly & Mr. Aubry n'oſèrent prendre ſur eux de le refuſer. Mr. Foucaut s'embarqua le landemain, & arrivé en France, il fut transféré à la Baſtille, où il eſt encore détenu.

Le nombre des victimes n'étoit pas remplit : il en reſtoit encore une à arrêter. Cet-

te victime étoit chere à la colonie par l'étendue de ſa famille, par ſa naiſſance, & par les ſervices ſignalés de ſes ancêtres auxquels on devoit la découverte & l'établiſſement de la Louiſiane. Cette victime étoit encore plus précieuſe par ſon mérite perſonel ; Mr. de Noyan étoit fils d'un ancien lieutenant de Roi de la Louiſiane, dont on ne prononce dans ce pays le nom qu'avec reſpect & reconnoiſſance. Mr. de Bierville, Gouverneur & fondateur de la nouvelle Orléans étoit ſon oncle, ainſi que Mr. d'Iberville officier diſtingué dans la marine par ſes talens, & dans la colonie pour y avoir porté les premiers établiſſemens, & s'en être déclaré le protecteur & l'appui..... Mr. de Noyan n'avoit que 32 ans. Il ſembloit que la nature eût pris plaiſir à raſſembler, dans ce jeune homme toutes les graces extérieures, ainſi que les qualités de l'eſprit & du cœur qui attirent la conſideration & l'amour. On eut put le regarder comme un modèle de perfection, ſi la nature n'en étoit pas avare. Il avoit une phiſionomie noble, décente & honnête,

un

un abord gracieux, une taille haute, un port assuré, un ton de voix doux & séduisant; toutes les graces, en un mot, qu'un homme peut réunir. Son esprit étoit agréable & juste; il avoit une aptitude générale à tout ce qu'il entreprenoit. Son ame étoit un composé de toutes les qualités qui forment l'honnête homme, il avoit aussi celles qui le rendent cher & précieux: car il joignoit à une droiture, qu'on peut dire outrée (si cette épithéte est admissible), beaucoup de générosité & de bienfaisance; il étoit compatissant, honnête, affable; & doux; mais en même-tems plein de fermeté, de courage, & de noblesse. Bon citoyen, bon patriote, bon ami, bon parent; on ne lui réprochoit qu'un peu trop de délicatesse, encore n'est-on fâché de lui en avoir tant connu, que parce qu'elle entraîna sa perte. Il avoit servi en France, il étoit Capitaine de Cavallerie par congé à la Louisiane; il sembloit que cette raison devoit le mettre à l'abris d'un empriſonnement. Peut être est-ce la raison pour laquelle M. Orelly le laissa en liberté deux jours après

la détention des Meſſieurs, dont je viens de parler. La colonie entiere s'étoit réunie pour engager ce jeune homme à ſe ſouſtraire par l'éloignement, au courroux des Eſpagnols. Mr. de Noyan avoit épouſé la fille de M. de la Freniere : on connoiſſoit ſa liaiſon intime avec ſon beaupere, & on ſavoit qu'il étoit du nombre des perſonnes à qui les Eſpagnols préparoient un ſort funeſte. Vainement employa-t-on toutes les raiſons imaginables pour engager ce jeune officier à prendre la fuite. Plein de confience en ſa propre innocence, il oppoſa toujours ce bouclier à toutes les repréſentations qu'on lui fit. Lui mettoit-on ſous les yeux l'innocence ſouvent ſacrifiée à ce qu'on appelle politique, alors il oppoſoit ſon honneur qui le tenoit étroitement lié au ſort de ſon beaupere. Lui prouvoit-on que libre d'agir & de repréſenter dans l'éloignement, il ſeroit d'un ſecours réel à M. de la Freniere, il paroiſſoit céder à de ſi puiſſantes raiſons; mais bientôt la parole qu'il avoit donnée à ſon beaupere, de ne pas l'abandonner, l'empêchoit de ſuivre les

ſages avis qu'on lui donnoit d'ailleurs. M. Orelly venoit de faire publier une amniſtie par la quelle il ſembloit déclarer que le courroux du Roi Catholique ne porteroit que ſur les perſonnes arrêtées, & que ce Monarque pardonnoit aux autres. Cette amniſtie entraîna peut-être la malheureuſe réſolution que prit M. de Noyan, de s'expoſer à tout, plutôt que de s'avilir par une fuite que les Eſpagnols euſſent regardé comme une conviction du crime qu'ils lui ſuppoſoient. La mort lui parut moins affreuſe à ſupporter qu'un manquement de parole.

Enfin, M. Orelly fit arrêter M. de Noyan. Le regret qu'il en feignit, & la façon dont il le fit, prouverent au moins la conſidération que méritoit ce jeune homme. Conduit à bord d'une frégate Eſpagnole, il y fut traité avec la plus grande diſtinction.

Peindrai-je ici le déſeſpoir des épouſes infortunées de ces Meſſieurs ? m'arrêterai-je au tableau touchant de l'état où fut, ſur-tout

réduite Madame de Noyan ? Agée de seize ans & six mois, la tendresse la plus vive l'avoit unie depuis 18 mois à l'aimable homme dont nous venons de lire le portrait : fille de M. de la Freniere, niéce de M. de Villeroy; elle se voyoit dans le cas de pleurer tout à la fois, la détention de son époux, de son pere & de son oncle, & à frémir à chaque instant sur les horreurs dont son ame étoit préoccupée. Mais le cruel Orelly ne cessoit de rassurer ces Dames sur les jours des personnes qui leur étoient cheres. Souvent il leur envoyoit dire de calmer leurs inquiétudes, que la prison de ces Messieurs ne seroit pas longue, & qu'elles les verroient bientôt libres. Ainsi, ce barbare flattoit leur crédule espérance, pour rendre plus sensible & plus vif le coup qu'il leur préparoit. ...

Suivrai-je ces Messieurs dans leur détention ? dirai-je que M. de Mazan, atteint d'une maladie terrible, sa respectable épouse demanda vainement qu'il lui fût permis de soigner son mari ? Il y a plus ; le fils de cet ancien militaire s'offrit de rester en pri-

ſon pour ſon pere juſqu'à ſon rétabliſſement. Rien ne put toucher ce général cruel & barbare : M. de Mazan eſſuya ſa maladie dans ſa priſon.

Un mois, ou environ, après la détention de ces Meſſieurs, on commença les interrogations. On avoit, pendant cet intervale, reçu les dépoſitions de tous ceux qui voulurent ſe faire entendre. Ici l'animoſité, le reſſentiment, la jalouſie, la cupidité, l'ambition, la terreur & la foibleſſe ſuſciterent des ames viles & baſſes, qui oſerent calomnier les plus reſpectables mortels. Et quels dûrent être les ſentimens qu'éprouverent ces généreux patriotes, lorſqu'ils ſe virent auſſi fauſſement accuſés par leurs concitoyens, par des François, & des François comblés la plupart de leurs bienfaits ? quelle dut être leur douleur ? Il manquoit à leurs ſupplices de connoître leurs délateurs, & on eut la cruauté de les leur nommer.

Il ſeroit trop long de nous arrêter au détail des horreurs que ces inſtans malheu-

reux virent enfanter. Que ne puis-je transmettre à la poſtérité le nom des perſonnes exécrables qui eurent la baſſeſſe de dépoſer contre leurs citoyens ! Mais la voix publique les déſigne, & leur action ſeule les note d'infâmie.

Je voudrois paſſer rapidement ſur les tableaux affreux qu'il me reſte à tracer. Je voudrois.... mais je me ſuis impoſé la loi d'être exact.... Achevons ces douleureux détails.

Le 23 Octobre 1769, le conſeil Eſpagnol, ſur des *oui-dire*, ſur des faits calomnieux, démentis par les accuſés & par les trois quarts de la colonie, oſa prononcer contre ces Meſſieurs, l'arrêt le plus ſanguinaire.

Laiſsons à part, pour un moment, l'inhumanité de cette condamnation, ne nous arrêtons qu'à l'irrégularité de la procédure.

D'abord, ſi l'on en croit les Eſpagnols même, ces Meſſieurs n'ont eu d'autres juges

que M. Orelly & l'auditeur : mais n'admettons pas des faits auſſi peu croyables. Suppoſons le conſeil nommé pour juger ces victimes, compoſé du nombre de juges compétant, la procédure n'en ſera pas plus réguliere.

Un homme en accuſe un autre. L'équité demande la confrontation de ces deux perſonnes, & leur débat eſt ordinairement le flambeau qui guide le juge. Mais ici on ne vouloit que couvrir d'un maſque une action que des ſauvages euſſent à peine oſé commettre. Ces barbares, qui n'écoutent que leur animoſité, euſſent au moins frémi de répendre le ſang innocent. Ils euſſent appréhendé de faire rejaillir ſur eux cette tâche inéfaçable. . . cependant nous voyons une nation éclairée, un peuple qui ſe dit ſcrupuleux obſervateur d'une religion pacifique, & qui a le ſang en horreur, d'une religion qui ne reſpire que clémence & bonté. Nous voyons un Conſeil compoſé de gens reſpectables par leur âge & leur emploi, prononcer un arrêt de mort en

réparation de l'injure faite à leur pavillon & à leur Roi, contre des hommes dont toute l'attention a été de prouver leur reſpect pour S. M. C. & ſon pavillon, ... contre des hommes dont la bouche, auſſi modérée que leur conduite, n'a laiſſé échapper aucun cris injurieux ſur aucun Eſpagnol, pas même ſur l'auteur de leurs maux... contre des hommes qui n'avoient agis que vis-à-vis d'une perſonne ſans titre reconnu... contre des hommes enfin, dont M. Orelly avoit prononcé lui-même l'innocence, en prenant autentiquement poſſeſſion; en les déliant du ſerment de fidélité qu'ils devoient à la France, & en acceptant celui qu'il leur reſtoit à faire au Roi d'Eſpagne.

Suppoſons pour un moment que ces Meſſieurs euſſent été coupables; leur grace n'avoit-elle pas été aſſurée par une promeſſe autentique, par la parole d'honneur qu'avoit donné M. Orelly, de ne ſuivre, au nom de ſon Roi, que des ſentimens de clémence & de bonté, ſi la colonie ne faiſoit aucune oppoſition à la priſe de poſſeſ-

ſion,

ſion. Mais il oſa faire un crime aux habitans d'avoir héſité, & il feignit de croire, (il l'a dit hautement), que la députation qui lui avoit été faite, n'étoit qu'un prétexte pour examiner ſes forces, & voir ſi on pouvoit lui réſiſter.

Si l'on en croit les rapports publics, le juge, après les informations, ne trouvoit aucune choſe dans ces Meſſieurs qui lui parût criminelle. "Faites comme vous vou-" drez," lui dit M. Orelly, " mais il me " faut ſix victimes."

On recommença la procédure, & on lui donna une nouvelle forme qui pût du moins pallier l'atrocité de l'arrêt qu'on vouloit revêtir d'une apparence de juſtice.

Répéterai-je ici cet arrêt injuſte & barbare? . . . Frémiſſez générations futures... Frémiſſez d'horreur & d'indignation : ſix de ces Meſſieurs furent condamnés à des priſons plus ou moins longues *, ſix

* Meſſieurs de MAZAN, Hardi de BOIS BLANC, PETIT, MILET l'aîné, Poupet & DOUCET, tranſportés à bord des bâtimens Eſpagnols, furent conduits à la Havane, où ils ont été détenus juſqu'à ce que la Cour de France ait ſollicité leur élargiſſement.

autres à être pendus, &, par considération pour leurs familles, on les fusilla le lendemain. En vain appellerent-ils de ce jugement inique & informe au tribunal de S. M. C. en vain réclamerent-ils les droits de l'humanité & de la justice, en vain firent-ils parler ces égards respectables qui s'observent de nation à nation, & sur-tout entre Souverains, en vain prouverent-ils que n'ayant jamais cessé d'être François, n'ayant fait aucun serment au roi d'Espagne, ils ne pouvoient être coupables envers lui pour le renvoi d'un homme sans titre notoire & reconnu ; en vain se réclamerent-ils sujets du roi de France, employés à son service ; l'arrêt étoit prononcé, il fallut le subir.

Ici se ranima ce courage patriotique qu'enflammoit encore la certitude de mourir innocent, & l'assurance que leur attachement à leur roi les conduisoit à l'échafaut... Ici l'on vit ces généreux citoyens s'exhorter mutuellement à la fermeté nécessaire en ce moment affreux. Mais l'appareil n'en eut rien de terrible pour eux ; ils y marcherent

avec cette tranquillité & cette sécurité que leur donnoit la conviction de l'innocence. Placés les uns à côté des autres, la face tournée vers leurs bourreaux, les mains élevées vers le Dieu vengeur de leur innocence, & rémunérateur de leurs vertus. Ils se refusèrent constamment au mouchoir dont on vouloit bander leurs yeux.... " La mort n'a rien d'effrayant pour nous," disoit M. le Marquis, en demandant une prise de tabac, avec ce sang froid qui n'a point d'exemple, " sachez que, quoiqu'é-" tranger, mon cœur est François; il a " toujours été pour LOUIS LE BIEN-AIME, " au service duquel j'ai sacrifié trente & " quelques années de ma vie, & je me fais " gloire que mon amour pour lui soit la " cause de ma mort."

" Que cette idée consolante, " disoit M. de la Freniere aux victimes, " nous " raffermisse & nous rende plus supporta-" bles les séparations que l'idée de notre " mort peut nous représenter. Puisse notre " Roi Bien-aimé apprendre combien il nous

" fut cher, combien nous nous glorifions " de mourir ſes fideles ſujets. S'il en eſt " informé, ne nous inquiétons plus du ſort " de nos enfans & de nos épouſes; c'eſt " entre ſes mains généreuſes que nous les " remettons...., Mourir pour le Roi..... " mourir François..... quoi de plus glo- " rieux! cette idée éleve tellement mon " ame, que ſi dans ce moment terrible, " où je ſuis prêt à paroître devant l'Eter- " nel, les Eſpagnols m'offroient la vie pour " ceſſer d'être François, je leur dirois avec " la même fermeté que je leur dis dans ce " moment-ci..... *Tirez.*" *

Des mains tremblantes, à la vue de ce courage héroique, oſerent exécuter ce commandement barbare. M. de la Freniere tomba baigné dans ſon ſang; mais l'Eternel refuſoit de recevoir une ame qu'il avoit

* Mr. *Bradley*, ancien diſtillateur, au coin du marché de Coven-Garden, à Londres, m'a juré avoir été préſent à cette cruelle exécution, & m'a permis de faire uſage de ſon nom pour rendre ce fait encore plus autentique.

placé ſur la terre pour en être l'ornement, M. de la Freniere, palpitant encore, porta la main ſur ſon cœur; on crut lui entendre dire : " Il eſt François." Une ſeconde décharge lui ôta la vie, après ces témoignages autentiques de ſon patriotiſme..... Déjà les autres n'étoient plus.

Donnons ici un libre cours à nos larmes, elles ſont trop juſtes pour s'y refuſer, & le cœur le plus endurci les verroit couler malgré lui. Tranſmettons à la poſtérité le nom des ſix victimes * que nous pleurons :

---

* Les biens de ces Meſſieurs vivans & morts furent confiſqués; mais ce qu'on auroit peine à croire, ſi on avoit dans tout le cours de cet ouvrage autre choſe à voir que des horreurs, eſt qu'on les laiſſa pluſieurs jours au fort MORRE, lieu de leur détention, ſans leur porter la moindre ſubſiſtance: eſt-il d'exemple de cela? partout où l'on enferme quelqu'un, il eſt d'uſage qu'on donne au moins de quoi ne pas mourir de faim, ſans qu'il ſoit dans la néceſſité de le demander; ſoit priſonnier d'état, ſoit criminel, & il s'en falloit bien que ces Meſſieurs le fuſſent d'aucune façon. Auſſi, voyant l'inhumanité avec laquelle ils étoient traités, firent-ils remettre au gou-

Meſſieurs DE LA FRENIERE, LE MARQUIS, DE NOYAN, VILLEROY, tous les quatre unis par le ſang & l'amitié, tous les quatre ſupérieurs aux éloges que nous pourrions en faire. Les deux autres étoient Meſſieurs

---

verneur, un mémoire par lequel ils repréſentoient que le Roi de France faiſoit ſoigner ſes priſonniers ſelon leur état & leur condition, ſans même leur avoir ôté leurs biens, & qu'il n'étoit pas poſſible qu'eux, n'ayant plus rien, enfermés & ſéparés par une mer de leurs familles, de qui ſeules ils pouvoient eſpérer du ſecours, il n'étoit pas poſſible, diſoient-ils, qu'ils puſſent y ſurvivre long-tems. Sur cette repréſentation on leur fit donner à tous indifféramment 25 ſols par jour dans un pays, où ils n'auroient pas eu de l'eau pour cela, s'il n'y en avoit eu dans la fortereſſe. Ceci n'eſt pas exagération. Il n'y a perſonne qui ne ſache ce que c'eſt que les colonnies, & qui par conſéquent ne ſoit inſtruit qu'on ne peut y vivre à ce prix; ils firent de nouvelles repréſentations ſur la maudicité de la ſomme, & on l'a leur augmenta juſqu'à 36 ſols, ſans vouloir rien faire de plus; moyennant quoi les familles, privées elles-mêmes de leurs biens, étoient obligées de ſubvenir à leurs beſoins; & cela dans un moment où éloignées de leurs chefs, elles voyoient tout le monde s'arracher leur fortune. La ſaiſie de tout avoit été faite en même-tems que les propriétaires avoient été arrêtés, & tout fut mis

CARE & MILET. Réuniſſons, avec la colonie, nos regrets ſur la mort de M. DE NOYAN. Tout ſembloit concourir à ſon ſalut : mérites éclatans, égards dûs à ſa

---

au pillage, ou peu s'en faut : lors de la vante aux encans, on voyoit les Eſpagnols s'arranger pour ne pas renchérir les uns ſur les autres ſur ce dont ils avoient beſoin. On eſt même certain que la nuit on envoyoit des charrettes chargées d'effets, où il y en avoit qui pouvoient convenir, tandis qu'on refuſoit aux femmes juſqu'au linge de leurs maris. Les ventes des habitations ſe firent avec la même juſtice qui, juſque là avoit paru d'iriger Mr. Orelly. Meſſieurs de M . . . de N . . . & de la F . . . avoient ſans contredit les trois plus belles & les plus conſidérables habitations du pays, perſonne ne peut me nier le fait, parce que je les ai vues & parcourues moi-même pluſieures fois, & que j'étois aſſez particuliérement fauſillé avec ces honnêtes gens. Elles ont été vendues ; la premiere à un Irlandois que Mr. Orelly a voulu favoriſer comme ſon compatriote, en s'oppoſant à ce que tout autre l'eût ; on peut juger de là ainſi, que de tous ſes autres traits de l'équité de ce général, ſur-tout quand on ſaura que cette habitation, magnifique en tout généralement, a été vendue pour rien, & pour ſi peu de choſe, qu'on retiroit, à ne vendre que la ferrure qui eſt dans les batimens, pour plus que les dix mille francs pour leſquels on

naiſſance & aux ſervices de ſes peres dans la colonie ; reſpect dû à S. M. T. C. au ſervice duquel il étoit employé, & qui ſeul avoit

---

l'a donné. Que peut-on conclurre de toutes les démarches d'Orelly ; que s'il n'y a lui-même aucun intérêt, il a ſûrement exigé un fort pot-de-vin ; on eſt d'autant plus autoriſé à le croire, que, pour empêcher, lors de la vente de cette habitation, qu'elle n'eût des enchériſſeurs, il n'a pas jugé à propos de faire parler la vérité. Dans ce tems les perſonnes, & peut-être lui-même, qui avoient des vues deſſus, faiſoient courir le bruit que le procès que Mr. de M . . . avoit eu en caſſation au Conſeil privé du Roi de France à ce ſujet, n'étoit pas encore jugé, afin de l'avoir à meilleur marché. Qui pouvoit mieux le ſavoir que M. Orelly qui avoit fait fouiller juſques dans les plus petits chiffons de papiers de M. de M . . . , & où l'on avoit vu pluſieurs lettres de ſon avocat qui lui en annonçoit la déciſion, avec le gain, en 67 ou 68. M. Orelly, ſachant bien tout cela, a fait mettre pour clauſe dans l'achat, que cette habitation ne ſeroit payable que lorſqu'on auroit des nouvelles du jugement de ce procès. Où trouvera-t-on une pareille ſcélérateſſe ? Il n'a fait mettre cette clauſe que parce qu'il ſait bien que M. de M . . . ne ſera pas aſſez fol pour lever l'arrêt de cette affaire, en même tems qu'il lui en a ôté les moyens ; qu'également la parti

avoit droit de disposer de ses jours.... Ce qui doit encore ajouter à nos regrets, est la façon généreuse avec laquelle ce jeune homme se dévoua à la mort. Nous avons déjà vu qu'il n'eût tenu qu'à lui de prévenir l'emprisonnement.

On raconte que dans le cours des interrogations, M. Orelly fit tout ce qu'il put pour le sauver; mais que M. de Noyan, dans l'espoir de disculper son beaupere, détournoit toujours les accusations sur lui-même. On ajoute que, prêt à le condamner, M. Orelly lui dit; "il ne tient qu'à vous,

---

partie perdante ne le fera pas, non plus que son compatriote l'acquéreur, à qui il en couteroit, en outre de la levée de l'arrêt, dix mille francs, & qui aime mieux avoir un beau bien pour rien. Il est évident que dans tout cela la conduite de ce fameux général Orelly, a été d'abuser de l'autorité du maître qu'il sert, pour ôter à quelqu'un un bien qui lui appartenoit légitimement, pour le donner à quelqu'un qu'il veut favoriser, ou qui lui en a payé le montant, ou partie. Dans l'un ou l'autre de ces cas, qui mérite plus justement *la corde*, de ceux qui y ont été condamnés par lui, ou de lui-même?

" Monſieur, de ſauver vos jours ; donnez-
" nous un prétexte de le faire ; dites qu'on
" vous a engagé à toutes les démarches qui
" ſont à votre charge ; dites que c'eſt
" votre beaupere . . . je ne ſerai point in-
" fâme pour ſauver mes jours" répondit ce généreux officier, en l'interrompant : " je
" veux mourir digne de votre eſtime & de
" vos regrets : & je ne flêtrirai pas mon
" ame par un menſonge odieux. Perſonne
" n'a pu me ſuggérer les actions dont on
" me fait un crime, n'en accuſez que
" mon attachement à ma patrie, que mon
" amour pour le Roi que je ſers : c'eſt le
" mobile de toute ma conduite." Tant de généroſité ne fit nulle impreſſion ſur Monſieur Orelly.

Epouſes infortunées ! Familles déſolées ! Votre cauſe eſt celle de l'humanité, c'eſt l'univers entiers qui va la plaider par ma bouche ; que l'équité ſoit juge de cette affaire ! La politique qu'on voudroit admettre en pareil cas deviendroit une barbarie atroce. En vain eſſayates-vous par vos

cris douloureux de fléchir le cœur endurci du plus cruel de tous les hommes. Tigre alteré de ſang, ton ame ſauvage & barbare ſe repaiſſoit encore des larmes de ces épouſes déſolées, implorantes vainement à la porte de la juſtice, (que tu ne connus jamais), la clémence & la pitié.. Sentimens étrangers à ton cœur. Fus-tu ſeulement ſenſible au ſpectacle touchant de l'épouſe de M. de Noyan, humilée au point d'être à genoux à ta porte? Fremis malheureux! c'eſt à toi d'y tomber, conſidere le ſang illuſtre auquel cette dame étoit liée, & fléchis toi-même le genoux. Ecoutes les cris douloureux de cette épouſe, de cette mere, de cette fille infortunée; vois ſon âge, vois ſa tendreſſe, & tends-lui une main protectrice .... mais non; fermes tes yeux farouches, bouches tes oreilles qui n'écouterent jamais que le menſonge; crains d'entendre les cris lamentables des enfans qui te demandent leur pere, des épouſes qui reclament leurs maris, des citoyens qui t'implorent pour leurs vertueux compatriotes. Ne reſpectes ni les loix de l'humanité, ni celles de

la juſtice . . . aſſouvis ta rage & ta cupidité . . . . fais plus de mal en un jour, que n'en euſſent faits les Calligula & les Nérons . . . oſes plus ; oſes dire que l'arrêt ſorti de ta bouche infâme avoit été dicté par ton Roi . . . . il ne te manquoit plus que ce blaſphême horrible.

Mais ne crois pas en impoſer au public par ce voile reſpectable. Ta conduite n'en eſt pas moins celle d'un fourbe, d'un impoſteur, & d'un barbare. Jamais la poſtérité ne croira qu'un Roi bienfaiſant, qu'un BOURBON (la bonté & la clémence ſont dans le cœur de tous les princes de cet auguſte ſang) : qu'un BOURBON ait pu ſe réſoudre à faire répandre le ſang innocent. A peine s'imaginera-t-on qu'il ait choiſi un homme auſſi cruel, auſſi faux, auſſi injuſte pour porter à ſes ſujets les témoignages d'une clémence, d'une bonté, d'une bienveillance, dont l'univers ſait que ſon cœur eſt rempli : l'ETERNEL qui nous juge, t'attend au moment terrible où il faudra lui rendre un compte exact des mo-

tifs qui t'ont fait agir. Mais avant cela, l'indignation publique, le mépris d'une nation reſpectable que tu as rendu complice de tes forfaits, le cri vengeur de ta conſcience, le remord rongeur qui l'accompagnera ſans ceſſe, ſont les juſtes ſentimens que tu éprouveras dès cette vie.

Répétons ici ce que le Chevallier Pittman a écrit ſur cet affreux événement.

" On ne peut," dit-il " jetter les yeux " ſur cette ſanglante tragédie, qu'avec " horreur & exécration. Une ſemblable " trahiſon employée à la deſtruction d'un " ennemi, ou à la punition de quelques " coupables, eſt faite pour deshonorer une " nation, & pour avilir le terme de juſtice.

Mais eſt-ce ſur M. Orelly, eſt-ce ſur M. d'Wlloa que doit tomber l'indignation publique? Le premier, dit-on, n'a fait qu'exécuter les ordres de ſa Cour.

D'abord nous poſons en fait qu'il eſt

de toute impoſſibilité qu'un Conſeil auſſi éclairé & auſſi équitable que celui de Madrid, auquel préſide un Roi juſte & clément, ait prononcé un jugement ſanguinaire contre des gens accuſés, il eſt vrai, mais qui n'avoient pas été entendus. Quand, ſur le ſeul rapport de M. d'Wlloa on les auroit jugés coupables, il falloit s'aſſurer de la vérité de ce rapport. Il falloit entendre les accuſés, & les confronter aux témoins. Toutes ces formalités devoient précéder le jugement. Ainſi, ce ſeroit manquer au reſpect dû au Conſeil du Souverain d'Eſpagne, que d'imaginer qu'il ait prononcé définitivement ſur cette affaire. Mais, que M. Orelly ait reçu de ſa cour l'ordre d'arrêter ces Meſſieurs, de les juger; la choſe eſt admiſſible, puiſque S. M. Catholique les croyoit ſes ſujets; & qu'en cette qualité ils euſſent été criminels de renvoyer un homme dont l'autorité eut été reconnue. Mais, Mr. Aubry en * déliant

* Le rôle bas, ſouple & ſervile, mais intéreſſant qu'a joué dans cette cataſtrophe M. Aubry, donne ſans doute au lecteur une eſpece de curioſité de ſa-

les habitans du ſerment de fidélité fait à la France, déclaroit qu'ils n'avoient pas encore ceſſé d'être François, & M. Orelly, en recevant le ſerment d'être fideles à S.M.C. rendoit autentique & manifeſte l'injuſtice de toutes les procédures qu'il alloit entamer. Contre qui les faiſoit-il ? Contre des gens qui n'avoient pu manquer à un ſerment qu'ils n'avoient pas fait, & dont toutes les démarches n'ont tendu qu'à prouver leur attachement au Monarque auquel ils étoient liés. Depuis quand donc eſt-ce un crime d'être bon patriote & ſujet fidele ?

La cour d'Eſpagne avoit pu être trompée par l'acte informe de poſſeſſion, paſſé entre

---

voir ce qu'il eſt devenu. Un préſent de 12000 écus d'Eſpagne, avec une penſion viagere avoient été la récompenſe que donna au gouverneur François, Monſieur Orelly. Il y avoit joint l'offre d'un emploi conſidérable au ſervice de S. M. C. Mais Aubry content d'aller vivre tranquillement dans ſa patrie, des fruits de ſa lâche puſillanimité, avoit refuſé cette derniere offre, & s'étoit embarqué pour la France, avec ſon argent. Ici ce Dieu vengeur, qui ne laiſſe jamais les forfaits impunis, vint interrompre les projets de l'avare Aubry, & il fut noyé dans ſon paſſage.

M. d'Wlloa & M. Aubry ; acte qui ne lioit en rien les habitans, puiſqu'ils l'ignoroient, acte dont la forme prouvoit l'irrégularité. Mr. d'Wlloa a pu perſuader à ſa cour tout ce qu'il a voulu ; mais en pouvoit-il être de même de M. Orelly ? qui étoit ſur les lieux. A-t-il pu croire l'acte de poſſeſſion valable ; a-t-il pu croire les habitans liés à ſon maître ? dans le tems qu'il les voit délier par M. Aubry, du ſerment qui les engageoit au Roi de France, dans le tems qu'il reçoit celui qu'ils font d'être auſſi fideles au Roi d'Eſpagne, qu'ils l'ont été juſqu'à ce moment au Roi de France. Ces formalités ne prouvent-elles pas que M. Orelly croyoit les habitans de la Louiſiane encore François, lorſqu'il eſt arrivé dans la colonie, & dès lors le renvoi de M. d'Wlloa n'étoit pas celui d'un Gouverneur Eſpagnol, mais celui d'un étranger, ſe diſant revêtu d'un titre qui lui auroit donné droit à l'autorité, s'il l'eût montré. N'eſt-il pas de notoriété publique, que ce renvoi, loin d'avoir été ſéditieux, s'eſt fait avec la plus grande décence, le plus grand reſpect

pour

pour le pavillon de S. M. Catholique, & la plus grande attention à n'insulter aucun Espagnol. Que les habitans, pour se faire rendre justice, ont eû recours au tribunal que leur indiquoit S. M. T. C. de qui seule l'autorité étoit reconnue.

Fera-t-on un crime au Conseil Supérieur d'avoir jugé M. d'Wlloa ? Lisons sa justification dans un des Mémoires 25. 26. & 27. sur ces tristes événemens.

Si de la part des habitans, la voie de représentation au Conseil étoit la seule qui leur fût ouverte, n'étoit-ce pas de celle du Conseil, une obligation même, d'y faire droit ? Pouvoit-il ne pas écouter les réclamations réitérées des colons, & principaux habitans, contre de nouveaux établissemens formés sans prise de possession ? Les ordres même du Roi rendoient ce tribunal garent de la tranquillité publique, à laquelle il lui étoit expressément enjoint & recommandé de veiller.

Toues ces raisons ne tendoient-elles pas à convaincre M. Orelly de l'innocence des

accuſés ? Et quand il eût reçu du Roi ſon maître (choſe qu'on ne peut ſuppoſer) l'ordre cruel de les condamner au ſupplice, n'eut-il pas dû, avant de prononcer l'arrêt de mort, prouver à ſon Roi qu'il avoit été trompé, que la colonie n'ayant jamais ceſſé d'être gouvernée, au nom du Roi de France, les habitans n'étoient point criminels envers S. M. Catholique; que c'étoit manquer au droit des gens, & qui plus eſt, au reſpect dû à S. M. T. C. que d'oſer juger les ſujets employés à ſon ſervice; que d'oſer les condamner & punir leur attachement à ſa perſonne. N'eût-il pas dû ajouter que M. d'Wlloa, voulant gouverner ſans prouver le droit qu'il avoit, devoit être regardé comme infractaire aux uſages établis par la raiſon & l'équité ... M. Orelly eu pu dire encore que la ſoumiſſion des habitans à ſon égard, prouve celle que M. d'Wlloa eut trouvé, s'il eut rempli les formalités accoutumées & néceſſaires. Qu'il a fallu une grande irrégularité dans ſa conduite, pour entraîner les démarches auxquelles ſe ſont portés des habitans, dont les

Gouverneurs François ont de tout-tems éprouvé la ſoumiſſion & la fidélité.

Que M. Orelly ceſſe donc de pallier ſa cruauté & ſa barbarie, en ſe couvrant des ordres qu'il avoit de ſa cour. Ils ne pouvoient être injuſtes, ils ne pouvoient être ſanguinaires; & quand bien même il eut été poſſible que la fourberie les eut ſurpris, c'étoit à lui à protéger l'innocence. C'étoit à lui à faire retomber le courroux de S. M. Catholique ſur ce lui qui avoit expoſé la dignité de ſa charge, en ne la rendant point autentique.

Ecartons d'un ouvrage dicté par la vérité cette maxime politique que nous avons vu débiter dans un ſiécle philoſophe & éclairé, maxime barbare, que les nations les moins civiliſées ont rejettée avec le plus grand ſoin, mais que les Eſpagnols adoptent avec un aveuglement impardonnable.

" Quelque choſe qu'il arrive," dit quelqu'un, " un chef ne doit jamais avoir tort, " & il eſt dangereux de le laiſſer croire.

Je frémis quand je penſe qu'une tête enſée a pu enfanter une idée auſſi extraordinaire, idée à laquelle le deſpotiſme même ſe refuſe. Eh! que deviendroient les malheureux humains, ſi, jouets continuels des caprices, & victimes des cruautés, ainſi que des vexations d'un homme inique & barbare, ils n'avoient pas la conſolation de voir le frein de la juſtice s'oppoſer aux ravages effroyables de ces torrens débordés. S'ils ne voyoient point le glaive de la juſtice levé ſur le chef, comme ſur ceux qu'il a ſous ſon obéiſſance. Une autorité établie ſur l'injuſtice n'a que des fondemens peu ſolides, un rien peut la détruire : le reſpect devient un ciment bien léger contre les effets de la cruauté! Le peuple vit tranquille & content, quand il ſait que les loix le protegent ; il obéit avec confiance quand il n'a point à craindre l'impunité d'un ſupérieur. Il ſupporte aiſément ſes caprices, quand il eſt aſſuré que tôt ou tard les loix le vengeront; & s'il voit ſes eſpérances fondées, rien ne pourra plus ébranler ſa fidélité.

Rien donc, disons-le avec assurance, rien ne doit dérober un chef injuste au courroux du Monarque qui l'a prépose pour commander à ses sujets, avec l'équité dont il lui donne l'exemple. Rien donc ne devoit préserver M. d'Wlloa de la punition exemplaire que méritoit l'irrégularité de sa conduite, & tout devoit promettre aux habitans de la Louisiane, que S. M. C. verroit d'un autre œil les motifs de leurs démarches. Tout devoit leur promettre que S. M. T. C. prendroit leur défense près de la cour d'Espagne, qu'elle réclameroit des sujets que leur fidélité exposoit au ressentiment de toute une nation qui se croyoit offensée.

L'univers a vu avec surprise le ministere François demeurer dans le silence sur la conduite de M. Orelly, n'exiger aucune réparation de son inhumanité, se taire sur son infraction au droit des gens, & sur l'arrêt qu'il a osé prononcer contre des sujets de S. M. T. C. On est encore plus surpris d'apprendre que les restes infortunés de ces

familles malheureuſes, à qui l'on a tout ôté, gémiſſent dans le ſilence & la miſere.

N'eſt-il donc plus ſur la terre de bienfaiſance, n'eſt-il donc plus d'humanité? Aſſurés du contraire, diſons qu'on a ignoré juſqu'ici la vérité, diſons que le miniſtere François a lui-même été trompé. Puiſſe le récit fidele que je préſente aujourd'hui aux ames ſenſibles, réveiller en eux ces ſentimens qui honorent l'humanité.

Aux Ames ſenſibles.

Ames généreuſes, & compatiſſantes, mêlons nos larmes à celles des veuves & des orphélins infortunés que recommandoient aux cœurs ſenſibles ces hommes vertueux, mourant pour leur Roi.... Joignez vos regrets à ceux de leurs familles éplorées, frémiſſez ſur les malheurs auxquels la vertu eſt éxpoſée; venez avec moi lui ériger un autel, ſoyez les ſoutiens de celui que je viens de lui dreſſer; portez dans les cœurs froids & inanimés le feu dont vous êtes pénétrés; aidez ma voix foible & im-

puiſſante, & que le cri de l'innocence opprimée réveille le bras engourdi de la juſtice.

A l'Eternel.

O! puiſſance céleſte! portes la lumière de la vérité dans le cœur de ceux qui ſont faits pour la protéger. Dévoiles à leurs yeux l'iniquité, démaſques l'impoſture; fais-la trembler juſques ſur les marches du trône où elle cherche à fuir tes coups vengeurs, & que dans les tranſports dont je ſerai pénétré, à la vue des puiſſans effets de ta juſtice, je puiſſe m'écrier.... Il eſt donc ſur la terre un azyle pour la vertu, un appui pour l'innocence, & il n'eſt pas de réduit qui puiſſe cacher les crimes & les forfaits.

F I N.

NOTES.

(1)

Voyez les articles de paix, rélatifs à la ceſſion de la LOUISIANE.

(2)

Voici quelles étoient les limites de la LOUISIANE. Elle étoit bornée, avant le traité de paix, à l'oueſt par les montagnes du Nouveau Mexique, & le Rio brava; elle ſuivoit le cours du Miſſouri, encore inconnu, ainſi que toute cette partie (au nord) la Baye Hudſon au nord-eſt, le Canada avec les poſſeſſions Angloiſe de la Caroline (à l'eſt), la Floride, dont la derniere riviere étoit celle de Perdido entre PENSACOLE & la MOBILE, au ſud-eſt, au ſud, & au ſud-oueſt par le golphe du Mexique. Le fâmeux fleuve Miſſiſſipi aroſe cette eſpace du nord au ſud : on n'en connoît pas les ſources, mais il a plus de mille lieues de cours. Les François prétendent avoir été juſqu'à huit cent lieues, & que les Sauvages leur diſoient qu'ils avoient autant de chemin à faire qu'ils en avoient fait. Les principales rivieres qui ſe jettent dans le MISSISSIPI, ſont du coté de l'oueſt la riviere de ST. ANTOINE, de ST. PIERRE, MONGONA, MISSOURI, les

*

ARCKANTAS, la riviere ST. FRANÇOIS, la riviere ROUGE. Ces rivieres viennent toutes du nord ou du O. N. O. La moins conſidérable l'eſt plus que la Tamiſe, & on ne connoit pas la ſource de pluſieurs. Les rivieres que le MISSISSIPI reçoit du côté de l'eſt, ſont celles de STE. CROIX, des ILLINOIS, l'OHIO ou la Belle Riviere, la riviere des YAZOUS, la riviere des MICACHAS : une infinité d'autres rivieres groſſiſſent le cours de ce ſuperbe fleuve dont le lit reſſerré accroit la rapidité ; heureuſement que les ſinuoſités en ſont aſſez multipliées pour pouvoir le rendre navigable : quand la fonte des neiges ajoutent à la maſſe d'eau du fleuve, ſon courant augmente au point de faire huit ou neuf milles par heure : il entraîne & charroye des arbres prodigieux & en quantité, & il inonderoit toute la Baſſe LOUISIANE, ſi on n'avoit ſoin de ſe prévoir du débordement par des digues le long de ſes bords, leur peu d'épaiſſeur m'a étonné. Les habitans prétendent qu'il ſuffit qu'elles ayent ſix pieds de baſe ; mais j'ai vu le courant faire des crevaſſes dans la digue, & il fallu bien du tems pour la rétablir. Si elle eût été plus ſolide, on eût épargné bien de la dépenſe. On m'a raconté, au ſujet de ces crevaſses, quelque choſe de bien ſingulier. Il y a dans toute

la Basse Louisiane une quantité étonnante d'écreviſſes ; on en voit courir ſur la terre, & le fleuve en eſt rempli. On prétend que les crevaſſes des digues ne ſont d'abord que des trous d'écreviſſes, que l'eau aggrandit juſqu'au point de tout rompre.

(3)

Les Eſpagnols ont long-tems regardé la Louisiane comme devant leur appartenir. Ils diſoient qu'en 1520, Lucas Vasquez de Aillon y avoit abordé. Qu'en 1528, Pamphile Nazunes mit à terre ſur cette côte. Qu'en 1539, Dominique Sobo, parcourut tout ce pays. Mais tous ces titres ne formoient point de poſſeſſion. Ce n'eſt qu'en 1679 que ſe ſont faites les premieres tentatives pour la découverte de ce pays. Sur le rapport du pere Hennequin, Recolet, qui avoit été conduit priſonnier par les Sauvages aux Illinois, & qui avoit parcouru la Louisiane en deſcendant le Miſsissipi, M. de la Salle forma la tentative hardie de deſcendre ce fleuve, après avoir bâti un fort aux Illinois. De retour en Europe, ſur le rapport avantageux qu'il fit de ce ſuperbe pays, M. Colbert lui donna un vaiſſeau & une petite frégate pour aller découvrir l'embouchure du Miſſiſſipi qui ſe jette dans le golphe du Méxique. Cet officier partit en 1535, mais il

manqua l'embouchure du fleuve, & fut jetté par les courans à l'oueſt. Il entra dans une baye qu'il crut être le fleuve qu'il cherchoit, mais ayant reconnu ſon erreur, il donna à cette baye le nom de St. Bernard, y arbora les armes de France, pour marque de poſſeſſion, & entreprit d'aller chercher le fleuve par terre. On ſait que ce brave voyageur fut aſſaſſiné dans cette courageuſe entrepriſe, & que de tous ceux qu'il avoit emmené avec lui, il n'échappa qu'un très-petit nombre de perſonnes qui continuerent leurs découvertes juſqu'aux Arcantes, où, contre leur attente, ils trouverent un établiſſement François, bâti par M. de Tonti. Sur le bruit qui ſe répandit de la beauté du pays, quelques Canadiens s'établirent en différens endroits du fleuve, & ſur le bord de la mer, du côté de la Mobile. En 1698, M. d'Iberville, chef d'eſcadre, découvrit les embouchures du Miſſiſſipi; en 1699 il fut nommé gouverneur-général de la Louiſiane, & y apporta la premiere colonie.

(4)

L'établiſſement de la Mobile fut le premier de la colonie, & on le doit à M. d'Iberville. Mais comme les gros vaiſſeaux ne pouvoient y entrer, on avoit un poſte avancé ſur l'iſle Dauphine, qui eſt à l'ouverture de la baye de la Mobile: les vaiſ-

ſeaux y trouvoient un abri. Mais cet établiſſement n'étoit pas fait pour ſubſiſter : le projet étoit de s'enfoncer dans les terres, & d'habiter les bords du Miſſiſſipi. La côte de la Mobile eſt d'un ſable aride; le fort & la ville ſont à vingt-un miles de l'iſle Dauphine, qui eſt ſéparée de la grande terre par un canal de neuf miles, par où paſſent les gaboteurs qui viennent des lacs Pontchartrain, Maurepas & du Bayone-Saint-Jean, ou qui vont de Penſicola à la Nouvelle Orléans par le Bayone-Saint-Jean. La ſeule utilité de la Mobile eſt de tenir en reſpect la nation Chacas, forte de 20 à 25 mille ames. Cependant, depuis que cette partie nous a été cédée, il y eſt venu s'établir des négocians Anglois : on y fait entrer des bâtimens de 200 tonneaux, & le pays ſe peuple.

Avec le deſſein de bâtir le Miſſiſſipi, on s'en rapprocha, en fixant le chef lieu au Biloxi; d'ailleurs, on s'approchoient auſſi de l'endroit où les vaiſſeaux abordoient, c'eſt-à-dire, de l'Iſle-aux-Vaiſſeaux. Le Biloxi n'en eſt qu'à douze miles; on étoit en outre obligé de changer trois fois de batteaux, de plus petit en plus petit, pour porter les marchandiſes au Biloxi, où de petites charrettes alloient les charger cent pas en mer, parce que les plus petites na-

celles ne pouvoient accoſter. Ce qui devoit encore éloigner de cet établiſſement, eſt que le terrein eſt ſtérile, & qu'il n'y croît abſolument rien ; il n'y a que le poiſſon qui puiſſe être de quelque reſſource. On m'a raconté que c'eſt à cet endroit qu'on a dépoſé les premieres peuplades qui compoſoient les Conceſſions. On m'a ajouté qu'il y eſt mort, en un an de tems, huit mille perſonnes de faim & de miſere. On avoit envoyé des hommes, dans un pays inculte, ſans vivres, & même ſans aucun moyen de s'en procurer. Sans le ſecours de la pêche & de la chaſſe, il n'auroit pas échappé un ſeul homme : ce ſont ces malheureux qui ont occaſionné ces rélations qui ont donné tant d'horreur pour le Miſſiſſipi.

(6)

Les Allemands échapperent aux mortalités qui accablerent la colonie au Biloxi. Ils étoient preſque tous aux gages de Monſieur Law ; mais après ſa faillite, les Allemands qui étoient ſur ſa conceſſion aux Arckantas, deſcendirent à dix-huit miles au deſſus de la Nouvelle Orléans, où ils ſe ſont accrus au point où on les voit aujourd'hui ſous la ſage conduite de Monſieur d'Aremabourg, viellard reſpectable, qui a ſervi ſous Charles XII. On m'a aſſuré que les Eſpagnols ont eu la cruauté d'exiler

ce vieillard à cent lieues de la capitale, & qu'il a été obligé de quitter ses enfans, au milieu desquels il vivoit comme un patriarche. Sa famille est une des plus nombreuses de la colonie.

La plupart des Canadiens se sont fixés aux Illinois, établissement qui est sur le Mississipi, à 500 lieues de la nouvelle Orléans, & sur les confins du Canada. Sa latitude est environ 38 dégrés 30 minutes. La capitale est à 30 dégrés. Ainsi, qu'on juge combien le fleuve serpente, puisqu'en ligne droite de la nouvelle Orléans aux Illinois, il n'y a pas plus de 170 à 180 lieues; & qu'il en faut faire près de 500 en suivant le cours du fleuve.

(7)

Lorsqu'on eut jetté les fondemens de la nouvelle Orléans sur les bords du Mississipi, on voulut étendre les établissemens le long du fleuve, & pour rendre la communication facile depuis les Illinois jusqu'à la capitale, on fit à différentes distances des forts où l'on eut des magazins pour la commodité des voyageurs, ainsi que pour le commerce avec les naturels du pays. On avoit établi un fort au milieu de la nation des Natchez. La beauté du pays y attira beaucoup d'habitans, & cet établissement devint dans peu très-considérable & très-

renommé pour la culture du tabac. La nation Natchez, la plus considérée de toute la Louisiane, & la plus digne de l'être par ses lumieres & la quantité d'hommes qui la composoient, servoit, on ne peut pas mieux, les projets de la Compagnie. Non-seulement ils céderent les bords du fleuve aux François; mais ils les aiderent encore dans leurs défrichemens & dans leurs plantations. Cependant les vexations des chefs François de cet endroit, furent portées au point que les Natchez conspirerent contre les François, & détruisirent tout ce qu'il y avoit d'établissement parmi eux. On peut lire dans les histoires, qui ont paru sur ce pays, des détails sur cet événement intéressant. M. LE PAGE DU PRAT, dont nous avons une traduction, est celui qui a le mieux décrit cet événement & ses suites, ainsi que les guerres qu'il entraîna contre les Natchez, qu'on détruisit presqu'entierement, & contre les Chicacas, qui leurs avoient donné l'hospitalité. Les François n'ont point réussi dans leurs guerres contre ces derniers; il leur en a coûté des hommes & de l'argent sans aucun succès : il est vrai qu'ils s'y sont toujours mal pris.

(8)

Voyez l'Histoire de la Louisiane, par Monsieur le Page du Prat, au sujet de la guerre

guerre des Natchez, ainſi que des mœurs & des uſages de cette nation.

(9)

La Penſilvanie, le Maryland, la Caroline ne doivent leur ſplendeur qu'à la liberté qui y a régné depuis leur établiſſement. La Louiſiane eſt plus fertile que ces provinces; elle n'eſt pas auſſi bien diſpoſée pour le commerce : l'entrée par le Miſſiſſipi, dont le ſeul abord eſt dangereux, eſt le ſeul abri qu'on y trouve; mais les François ne poſſédoient-ils pas la Mobile, où l'on fait entrer des bâtimens de 200 tonneaux? n'auroient-ils pas pu s'arranger avec les Eſpagnols, pour qu'ils leur cédaſſent le ſuperbe port de Penſicola, peu important pour la ſûreté & la facilité du commerce de ce pays-là? A l'oueſt du Miſſiſſipi il y a de belles bayes; mais on ſera ſurpris lorſque je dirai que les Anglois ont été les premiers qui ayent eu, depuis la paix derniere, une connoiſſance un peu exacte de la côte qui eſt à l'Oueſt du Miſſiſſipi. Pendant 60 ans que les François ont poſſédé ce pays, ils n'y ont jamais envoyé un ſeul bâtiment, & les Eſpagnols, qui cependant étoient intéreſſés à connoître ces paſſages, à cauſe de leur proximité du Mexique, qui y confine, n'avoient pas pouſſé leurs recherches plus loin que les François.

* *

Voyez l'Hiſtoire de la Louiſiane de Monſieur le Page du Prat, ſur la guerre avec les Chachas.

(11)

Ces poſtes étoient des forts placés, ſoit parmi les nations ſauvages qu'on vouloit contenir, & avec leſquelles le commerce étoit avantageux, ſoit dans les endtoits où il y avoit des colons François. Ces poſtes étoient la Pointe Coupée, à 120 miles de la capitale, ſur le Miſſiſſipi. Il y a dans cet endroit de fort beaux établiſſemens & beaucoup d'habitans..... 68 miles plus haut que la Pointe Coupée, la Riviere Rouge ſe jette dans le Miſſiſſipi. On a établi dans cette riviere un fort à 15 miles de celui des Adages, que les Eſpagnols ont bâti ſur le terrain des François. Le fort François porte le nom des Natchitoches, nation ſauvage qui ſe nomme ainſi. Il y a des habitans dans cet endroit qui cultivent le meilleur tabac qui ſe faſſe à la Louiſiane. A 90 miles du confluent de la Riviere Rouge & du Miſſiſſipi, c'eſt-à-dire, à 260 miles de la Nouvelle Orléans, & du même côté eſt le fort des Natchez ou de Roſalie. Il eſt à 32 dégrés de latitude nord, 280 dégrés de longitude méridien de l'iſle de Fer. A 60 miles de la Nouvelle Orléans, à l'entrée de la riviere des Arckantas, qui ſe jette dans le Miſſiſſipi, eſt un petit fort au

milieu de la nation des Arkantas, la plus brave du pays. C'eſt le plus beau canton & le plus fertile de tout ce continent; c'étoit-là que M. Law avoit choiſi ſa conceſſion, aujourd'hui il n'y a qu'un très-petit nombre d'habitans.

A 500 lieues, ou environ, de la Nouvelle Orléans eſt le fort des Illinois, ſur les confins du Canada; & en conſéquence, le plus important pour les François : il eſt actuellement à l'Angleterre, étant ſitué ſur la rive gauche du Miſſiſſipi. Les François avoient à l'eſt de la Louiſiane le fort de la Mobile, dont j'ai déjà parlé, celui de Tombeckbé, & celui des Alibamons, parmi les nations qui portent ce nom. Ces différens poſtes ſervoient de retraite aux marchands qui vendoient des denrées aux Sauvages. Sous le gouvernement de Monſieur Kerlerec, les commandans de ces différens forts en faiſoient excluſivement le commerce. Ces officiers diſpoſoient à leur volonté des magazins du roi, deſtinés aux préſens des Sauvages. Après avoir épuiſé ces magazins, ils revendoient au roi ces marchandiſes de traite à des prix exhorbitans, & c'étoit ſouvent les marchandiſes qu'ils en avoient tirées, qu'ils y faiſoient rentrer. On m'a cité à ce ſujet des traits ſinguliers de dépenſes; mais les deux qui m'ont paru les plus plaiſans ſont ceux-ci. Il en a coûté

au roi de France dix mille francs pour faire défricher une prairie ; & dans un autre poſte, il lui en a coûté (dans une année) vingt mille francs en lait pour l'hôpital. Il faudroit que toute la garniſon de ce poſte eût été au lait toute l'année.

(12)

Il y a une grande apparence, & l'on peut même regarder comme une certitude, que l'iſle de la Nouvelle Orléans, & toutes les terres de la rive droite qui lui ſont face ont été formées par le rapport du fleuve. Elles ſont ſi baſſes, qu'il les couvriroit chaque année dans ſes crues périodiques ; ſi l'on ne s'en mettoit à l'abri par des digues qui le contiennent dans ſon lit. Ce fleuve charrie une grande quantité d'arbres, de feuilles & de plantes. Ses eaux ſont chargées d'un limon fort épais, qu'il dépoſe ſur les endroits qu'il couvre. Il s'arrête un arbre qui eſt ſucceſſivement recouvert de limon, & qui bientôt forme une langue de terre. Les graines d'arbres & de plantes y trouvent leur germination & leur accroiſſement. Les feuilles ſéchées & tombées ſe rechargent d'un nouveau limon, lorſque le fleuve déborde ; & par la ſucceſſion des tems, cette terre s'éléve, & devient au niveau des eaux les plus hautes. C'eſt ce qu'on voit à Acanchac, où, ſelon

toute apparence, étoit autrefois l'embouchure du Miſſiſſipi. On reconnoît ce que le fleuve a ſucceſſivement acquis ſur la mer, par l'élévation de la terre, qui diminue en allant vers l'embouchure actuelle; de façon que depuis la Balize, juſqu'au Détour des Piacmines qui eſt à 12 lieues dans le fleuve, les terres ſont inhabitables; elles ne ſont couvertes que de joncs, au milieu de marais impraticables, ce qui rend l'abord de cette colonie fort déſagréable. Mais à meſure qu'on remonte le fleuve, ces marais ſont conſolidés, les terres ſont boiſées, & la beauté du payſage récompenſe des déſagrémens de l'entrée du fleuve. La premiere habitation eſt à 14 lieues de l'embouchure.

Il y a pluſieurs paſſes pour entrer dans ce fleuve, & ſur chacune il y a une barre dont la profondeur varie depuis dix pieds juſqu'à treize, ſelon la direction que prend le fleuve; de ſorte que l'on a toujours des pilotes qui ſondent les paſſes, & qui entrent les navires. Ils ſe tiennent au poſte qu'on nomme la Baliſe. Ce poſte a coûté des ſommes immenſes à la Compagnie des Indes, qui voulut y faire des établiſſemens. L'iſle ſur laquelle il étoit a enfoncé, les maiſons ne paroiſſent preſque plus. Cette iſle terminoit autrefois les terres du Miſſiſſipi; mais aujourd'hui il y a des iſles une demie lieue plus en mer, preuve des pro-

grès ſucceſſifs du fleuve. Dans toute l'étendue de la Nouvelle Orléans, il n'y a que les bords du fleuve d'habitables, à la diſtance d'une demie lieue ou de trois quarts de lieue au plus. Sur les derrieres ſont des marais, au milieu deſquels il croît beaucoup d'arbres de toute eſpece, entr'autres des cyprès, ce qui a fait donner à ces marais le nom de Cyprieres. Ce bois eſt excellent pour la conſtruction & la charpente, & c'eſt une des branches du commerce de la Louiſiane.

(13)

On a blâmé le choix de la poſition de la Nouvelle Orléans, mais je crois que c'eſt à tort. Il n'y avoit en 1718 d'autre établiſſement dans la Louiſiane qu'au Biloxi & à la Mobile. En ſongeant à habiter les bords du Miſſiſſipi, on ne vouloit pas perdre la communication avec ces deux endroits, ſur-tout avec la Mobile, qui couvre la colonie contre les Eſpagnols & les Sauvages. Il falloit donc être à portée de la ſécourir au beſoin. Ce poſte étoit encore intéreſſant par le commerce avec les Sauvages qui habitent près des rivieres qui ſe jettent dans la baye de la Mobile. Tout cela dut naturellement porter le gouvernement François à fixer la capitale à l'endroit où eſt la Nouvelle Orléans. Elle eſt ſur le bord de la rive gauche du Miſſiſſipi, & par derriere,

elle eſt à une petite lieue de diſtance du Bayonne-Saint-Jean, qui eſt un bras de mer, dont la communication avec le lac Pontchartrain eſt facile. Ce lac communique avec la mer, & les batteaux, ainſi que les galettes y entrent tous chargés. La pêche devenoit encore un objet qui pouvoit mériter quelque conſidération. La Nouvelle Orléans eſt à 32 lieues de l'embouchure du fleuve, & à la fin d'un détour que fait ce fleuve. Ce détour eſt ſi conſidérable qu'il arrête tous les vaiſſeaux venans à la voile, & il faut le paſſer preſque toujours à la cordelle, obſtacle qui fait la défenſe & la ſûreté de la ville. On ſentit encore que ſi la colonie prenoit un accroiſſement conſidérable, on changeroit le chef lieu, pour le tranſporter où bon ſembleroit, & que la Nouvelle Orléans reſteroit toujours auſſi avantageuſement placée qu'elle l'eſt.

(14)

Les denrées qu'on tire des Sauvages ſont des pelleteries de toute eſpece, des ſalaiſons, & du gibier qu'on échange contre des fuſils, de la poudre, des balles, du plomb, du Limbour, des couvertes, des razzades, du vermillon; &c. Ce commerce avoit été envahi par les Commandans des poſtes. M. d'Abbadie, en le rendant libre, voulut auſſi mettre des bornes à la cupi-

dité & au libertinage d'un trop grand nombre de traiteurs, qui répandus dans les nations Sauvages, y donnoient une mauvaiſe idée de la leur, ſoit par leur libertinage, ſoit par les diſcuſſions entr'eux. Il avoit en conſéquence formé pour chaque canton de la Colonie où ce commerce pouvoit ſe porter, des ſociétés de négocians auxquelles tout le monde pouvoit avoir part. Il y avoit un agent dans chaque endroit, avec la quantité de traiteurs néceſſaire, mais point au-delà. L'avantage de cet établiſsement étoit de ne ſe pas nuire les uns aux autres dans la vente des denrées de traite, & dans l'achat des pelleteries, ce qui rendoit auparavant le Sauvage inſolent; au lieu que par ce moyen on le rendoit plus dépendant. Il étoit obligé de venir chercher dans ces magazins les denrées qu'auparavant on lui portoit. On ſeroit parvenu petit à petit, par cet arrangement, à les civiliſer, ce qui les rendroit plus tributaires & plus aiſés à conduire.

(15)

La Louiſiane produit tous les grains d'Europe; il y vient du ris fort beau. Je ſuis perſuadé que le vin s'y feroit auſſi très-bon. J'ai vu partout de la vigne ſuperbe. Les beſtiaux, les animaux domeſtiques & la volaille s'y élévent & s'y multiplient avec

le

le plus grand ſuccès. Toutes les légumes en général y viennent magnifiques. Les fruits de France y réuſſiſsent. Il y croit des oranges en quantité, & les orangers y ſont en pleine terre. On y mange des fruits naturels au pays, & entr'autres la PACAUNE, qui eſt une eſpece de noix plus mince, plus allongée, & plus délicate au goût que celle d'Europe. On y mange auſſi la PIACMINE, qui eſt une eſpece de néfle fort délicate, dont les Sauvages font du pain. Le produit des terres eſt en indigo qui rapporte beaucoup, & qui eſt fort eſtimé. Du ſucre, dont on fait une très-grande quantité, mais dont la qualité eſt très-belle. Je crois le pays trop froid pour cette culture. Le coton eſt fort blanc & très fin à la Louiſiane, mais il n'y parvient pas à une maturité aſſez parfaite pour que la qualité en ſoit ſupérieure. On trouve dans les bois de la Louiſiane des meuriers de toute eſpece, & les vers à ſoie y réuſſiſſent admirablement bien. Le produit des bois de toutes eſpeces, tant de charpente que de conſtruction; on y fait de la réſine & du godron. Tous ces objets & d'autres qu'on paſſe ſous ſilence, prouvent la fertilité de ce pays, dont le climat eſt le plus beau que j'ai vu.

***

(16)

LETTRE DU ROI

A M. d'Abbadie, au ſujet de la Ceſſion.

" Monſieur d'Abbadie, par un acte par-
" ticulier, paſſé à Fontainebleau le 3 No-
" vembre 1762, ayant cédé de ma pleine
" volonté à mon très-cher & très-amé
" Couſin le Roi d'Eſpagne & à ſes ſucceſ-
" ſeurs & héritiers, en toute propriété,
" purement & ſimplement, & ſans aucune
" exception tout le pays connu ſous le nom
" de la Louiſiane, ainſi que la Nouvelle
" Orléans, & l'iſle dans laquelle cette ville
" eſt ſituée : & par un autre acte, paſſé
" à l'Eſcurial, ſigné du Roi d'Eſpagne le
" 13 Novembre de la même année,
" S. M. C. ayant accépté la ceſſion dudit
" pays de la Louiſiane, de la ville & de
" l'iſle de la Nouvelle Orléans, conformé-
" ment à la copie deſdits actes, que vous
" trouverez ci-joints; je vous fais cette let-
" tre pour vous dire que mon intention eſt
" qu'à la réception de la préſente & des
" copies ci-jointes, ſoit qu'elle vous par-
" vienne par les officiers de Sa Majeſté

" Catholique, ou en droiture par les bâ-
" timens François qui en ſeront chargés,
" vous ayez à remettre entre les mains du
" gouverneur ou officier à ce prépoſé par
" le Roi d'Eſpagne, ledit pays & colonie
" de la Louiſiane & poſtes en dépendans,
" enſemble la ville & l'iſle de la Nouvelle
" Orléans, telles qu'elles ſe trouveront au
" jour de ladite ceſſion, voulant qu'à l'a-
" venir elles appartiennent à S. M. C. pour
" être gouvernées & adminiſtrées par ſes
" gouverneurs & officiers, comme lui ap-
" partenantes en toute propriété & ſans
" aucune exception. Je vous ordonne, en
" conſéquence, qu'auſſi-tôt que le gouver-
" neur de S. M. C. & les troupes de ce
" Monarque ſeront arrivées dans leſdits
" pays & colonie, vous ayez à les en met-
" tre en poſſeſſion, & à retirer tous les
" officiers, ſoldats & employés à mon ſer-
" vice qui y ſeroient encore en garniſon,
" pour envoyer en France, ou dans mes
" autres colonies d'Amérique, ceux qui ne
" trouveroient pas à propos de reſter ſous
" la domination Eſpagnole. Je déſire de
" plus, qu'après l'entiere évacuation deſ-
" dits ports & ville de la Nouvelle Orléans,
" vous ayez à raſſembler tous les papiers
" rélatifs aux finances & à l'adminiſtration
" de la colonie de la Louiſiane, pour venir
" en France en régler les comptes. Mon

" intention eſt néanmoins que vous remet-
" tiez audit gouverneur ou officier à ce
" prépoſé tous les papiers & documens qui
" concernent ſpécialement le gouvernement
" de cette colonie, ſoit par rapport au ter-
" ritoire & à ſes limites, ſoit par rapport
" aux Sauvages & aux différens poſtes,
" après en avoir tiré les reçus convenables
" pour votre décharge, & que vous don-
" niez audit gouverneur tous les enſeigne-
" mens qui dépendent de vous, pour le
" mettre en état de gouverner ladite colonie
" à la ſatisfaction réciproque des deux na-
" tions. Ma volonté eſt qu'il ſoit donné un
" inventaire ſigné double entre vous & le
" commiſſaire de S. M. C. de toute l'artil-
" lerie, effets, magazins, hôpitaux, bâ-
" timens de mer, &c. qui m'appartiennent
" dans ladite colonie, afin qu'après avoir
" mis ledit commiſſaire en poſſeſſion des
" bâtimens & édifices civils, il ſoit dreſſé
" enſuite un procès-verbal d'eſtimation de
" tous leſdits effets qui reſteront ſur les
" lieux, & dont le prix ſera rembourſé par
" S. M. C. ſur le pied de ladite eſtimation.
" J'eſpere en même tems, pour l'avantage
" & la tranquillité des habitans de la colo-
" nie de la Louiſiane, & je me promets,
" en conſéquence de l'amitié & affection de
" S. M. C. qu'Elle voudra bien donner des
" ordres à ſon gouverneur & à tout autre

" officier employé à son service, dans ladite
" colonie & ville de la Nouvelle Orléans pour
" que les ecclésiastiques & maisons reli-
" gieuses, qui déservent les cures & les
" missions, y continuent leurs fonctions,
" & y jouissent des droits, priviléges &
" exemptions qui leur ont été attribués par
" les titres de leurs établissemens ; que les
" juges ordinaires continuent, ainsi que le
" conseil supérieur, à rendre la justice,
" suivant les loix, formes & usages de la
" colonie ; que les habitans y soient gardés
" & maintenus dans leurs possessions ; qu'ils
" soient confirmés dans les propriétés de
" leurs biens, suivant les concessions qui
" en ont été faites par les gouverneurs &
" ordonnateurs de ladite colonie, & que
" lesdites concessions soient censées & répu-
" tées confirmées par S. M. C. quoiqu'elles
" ne l'eussent pas encore été par moi : espé-
" rant, au surplus, que S. M. C. voudra
" bien donner aux sujets de la Louisiane
" mêmes marques de protection & de
" bienveillance qu'ils ont éprouvé sous ma
" domination, & dont les seuls malheurs
" de la guerre les ont empêché de ressentir
" de plus grands effets. Je vous ordonne
" de faire enrégistrer ma présente Lettre au
" conseil supérieur de la Nouvelle Orléans,
" afin que les différens états de la colonie
" soient informés de son contenu, qu'ils

" puiſſent y avoir recours au beſoin; & la " préſente n'étant à d'autres fins, je prie " Dieu, Monſieur d'Abbadie, qu'il vous " ait en ſa ſainte garde.

Ecrit à Verſailles, le 21 *Avril* 1764.

Signé,
LOUIS.

Et plus bas,
LE DUC DE CHOISEUL.

(17)

Après l'importante ceſſion de l'Accadie; nous ſentîmes la néceſſité de gagner l'affection des habitans en grand nombre, que la France y avoit abandonnés. En conſéquence, le gouvernement permit l'exercice libre de la religion Romaine, à laquelle on voyoit les Accadiens fort attachés. On leur accorda des prêtres; on les exempta de tous droits; on les laiſſa libres de ſe choiſir des

chefs ; & on n'exigea d'eux que la foi & l'hommage à l'Angleterre. Séduits dans la derniere guerre par les ſuccès des François, les Accadiens s'écarterent de la fidélité qu'ils avoient jurée : ils conſerverent des intelligences avec les Canadiens. Ils furent excités à ces fauſſes démarches par les prêtres qui les gouvernoient deſpotiquement. L'Angleterre s'allarma avec raiſon de leurs mênées ſourdes & dangereuſes, & pour s'en garantir, elle fit paſſer tous les habitans de l'Accadie dans la Caroline, & on leur offrit dans les provinces méridionales des terres en échange de celles qu'ils avoient, leur promettant liberté de conſcience & les avantages du gouvernement Anglois. Mais le fanatiſme les a fait perſiſter dans le deſſein d'aller habiter un pays où la religion Romaine fût établie & en vigueur. Ils ont paſſé partie à St. Domingue, où ils ſont morts de faim & de miſere, partie en France avec leurs dignes prêtres, auteurs de tous leurs maux, & les autres ſe ſont venus établir ſur les bords du Miſſiſſipi. Ils y ont formé de très-beaux établiſſemens, & ſans la ceſſion de la Louiſiane à l'Eſpagne, tous les Accadiens y ſeroient aujourd'hui tranſplantés.

Lettre de Dom Antonio d'Ulloa, au Conſeil.

MESSIEURS,

" Ayant reçu dernièrement les ordres
" de S. M. pour paſſer à votre ville, & la
" recevoir en ſon nom, & en conſéquence
" de ceux de S. M. T. C. je ſaiſis cette oc-
" caſion pour vous les participer, & que
" ce ſera bientôt que j'aurai l'honneur de
" paſſer chez vous pour remplir cette
" commiſſion. Je me flatte d'avance qu'elle
" pourra me procurer des occaſions favo-
" rables pour vous témoigner les déſirs
" qui m'aſſiſtent de pouvoir vous rendre
" tous les ſervices, que vous & Meſſieurs
" les habitans peuvent ſouhaiter. De quoi
" je vous prie de le aſſûrer de ma part ;
" qu'en cela je ne ferai que remplir mes
" devoirs, & flatter mon inclination.

" J'ai l'honneur d'être, &c.

A la Havane, ce 10 *Juillet* 1765.

(19)

La Balize étoit le nom que portoit du tems des François le poſte qui étoit à l'entrée du fleuve du côté de l'oueſt. Il prit fantaiſie à M. d'Wlloa de changer ce poſte ; ou plutôt d'en établir un autre ſur une petite iſle, à qui il donna le nom pompeux de *Royal Catholique St. Charles*. Cette iſle étoit comme toutes celles de l'entrée, flotante, & expoſée aux ravages de la mer & du fleuve. M. d'Wlloa avoit entrepris de la rendre ſolide : il y a dépenſé 25 mille livres ſterlings, & la moitié de ſes travaux ont été en pure perte. Voyez dans le Mémoire des habitans, & dans l'arrêt du Conſeil, les vexations que cet établiſſement a entraîné.

(20)

J'ai déjà parlé du poſte des Illinois ; mais celui qui appartenoit aux François ſe trouve aujourd'hui ſous la domination Angloiſe. Les Eſpagnols en ont fait conſtruire un à l'entrée de la riviere du Mixouri.

(21)

Un ſeul trait rapporté dans les Mémoires déjà cités, donnera une idée juſte de l'animoſité de M. d'Wlloa contre les François. Sa femme alloit accoucher : chacun lui offroit des nourrices. " J'en fais venir une

****

de la Havane," dit il devant vingt perſonnes, "car je ne veux pas que mon "enfant ſuce du lait François." Il ne put avoir cette femme de la Havane. Il fit chercher dans toute la colonie une femme dont le lait ne fût pas tout pur François. Il en trouva une dont le grand pere ou la grande mere étoient Eſpagnols, & il s'en ſervit : ce trait, lorſqu'on m'en fit rapport, m'indigna à un point que je ne puis exprimer, & me donna une idée bien peu favorable d'Wlloa. Quelle diſpoſition pour gouverner des gens, que de leur témoigner une haine & un mépris ſi marqué.

(22)

Le décret ſur le commerce de la Louiſiane, qui a paru en Eſpagne.

(23)

Requête des Habitans au Conſeil ſupérieur, & l'Arrêt qui ce ſuit.

Ces deux piéces ſe trouvent à la fin du Livre de M. PITTMAN.

(24)

En remontant le fleuve du Miſſiſſipi, il faut ranger de très-près ſes bords, afin d'éviter la rapidité du courant. Ce fleuve eſt bordé d'arbres auxquels les bâtimens s'a-

marrent lorſque le vent leur manque. Il faut une habitude & une connoiſſance du local pour pénétrer ces bois. Deux cens Créoles euſſent ſuffi pour y arrêter & pour détruire une armée de dix mille hommes. Les Eſpagnols, en partant de la Havane, étoient tellement effrayés du danger de cette expédition, qu'on y recommanda aux prieres publiques, les pauvres Eſpagnols qui alloient être expoſés à la fureur des Créoles, & à celles des Sauvages. Vingt hommes peints comme le ſont les Sauvages, & qui euſſent fait ce qu'on appelle *le cris de mort ou de guerre*, euſſent mis en fuite toute cette troupe déjà à moitié battue par la terreur. Outre les entrepriſes des Créoles & des Sauvages qui auroient bordé le fleuve, les Eſpagnols auroient eu à craindre celles qui pouvoient ſe faire ſur l'eau. Des brulots compoſés de canes ſéches euſſent été dirigés ſur les vaiſſeaux par le moyen du courant. Des Créoles, des Négres, des Sauvages habiles, nageurs & plongeurs euſſent entrepris ſur leurs vaiſſeaux tout ce qu'on auroit voulu ſans le moindre riſque. Eut-on hazardé quelque choſe en attaquant cette flotte à forces ouvertes ? le ſuccès eut été aſſuré ! Vingt-cinq bâtimens ne navigent pas de compagnie dans ce fleuve, & s'ils ſe raſſemblent un jour, ils ſe ſéparent le landemain. En choiſiſſant ce mo-

ment, 300 Créoles sur un des navires qui étoient à la Nouvelle Orléans, eussent détruit successivement cette flotte. Ils avoient le courant pour descendre; ce qui auroit favorisé leur entreprise. La frégate sur laquelle étoit M. Orelly, étoit la troisieme, elle n'eut pas été plus difficile à brûler que les deux bâtimens qui la précédoient, & celle-là une fois détruite, tout ce qu'eussent pu faire ceux qui suivoient eût été de se mettre en derive, pour éviter un traitement qu'ils eussent mérité.

(25)

Le Mémoire ci-joint a été imprimé tel qu'on le donnera ci-après.

(26)

Lisez les Très-humbles Représentations du Conseil Supérieur de la Louisiane, au Roi de France, qui ont été imprimés dans ce tems.

(27)

PLACET

DES HABITANS ET NEGOCIANS,

AU ROI.

SIRE,

Il a plu à VOTRE MAJESTE' de céder, par un acte particulier, signé à fontainebleau le 3 Novembre 1762, à S. M. C. tout votre pays connu sous le nom de la Louisiane, ainsi que la Nouvelle Orléans & l'isle dans laquelle cette ville est située.

Un foible motif de consolation étourdissoit notre douleur, c'étoit l'attente d'une protection & d'une bienvaillance semblable à celle éprouvée sous votre heureuse domination, & telle que vos promesses sacrées, retracées en la lettre de V. M. à Monsieur d'Abbadie, du 21 Avril 1764, nous la faisoit esperer. Notre obéissance affectueuse a fait taire nos regrets, jusqu'à ce qu'une vexation inconnue & étrangere ait arraché à notre sensibilité des cris retenus trop longtems. Un officier, qui, sans justifier ses titres, s'est dit avoir de S. M. C. (Dom Antonio d'Wlloa) nous a présenté de nou-

velles loix, deſtructives de notre commerce, abrogatoires de nos priviléges, attentatoires à notre liberté. Nos biens, en moins de trente mois de ſon ſéjour ici, avoient perdu les deux tiers de leur valeur; l'exploitation de nos terres devenoit inutile, & nos efforts en tout genre, reſſerrés par des efforts multipliés, ſe réduiſoient à un travail infructueux. Nous avons eu recours aux magiſtrats conſtitués par V. M. pour recueillir les citoyens ſous l'abri de vos auguſtes loix; nous leur avons expoſé l'excès des maux ſurvenus. Notre zèle; notre amour pour notre Souverain naturel, & ſes promeſſes énoncées dans ſa lettre, enrégiſtrée, conformément à ſes ordres, dans notre greffe, *pour y avoir recours au beſoin*. Ils ont enjoint à l'envoyé de S. M. C. de ſe retirer ſous trois jours, & nous ont autoriſés à venir aux pieds du trône, SIRE, implorer votre clémence, réclamer votre tendreſſe, & dépoſer notre ſuplique.

L'exécution du traité de ceſſion n'eſt pas même commencé de notre part. Le ſeul drapeau François a juſqu'à préſent paru ſur notre place, & à la tête de notre milice. Le ſeul pavillon François a été arboré ſur nos vaiſſeaux. La juſtice n'a été exercée qu'en votre nom, Sire, & nos égliſes n'ont retenti de prieres que pour votre auguſte perſonne. Nous ſommes toujours François,

& glorieux de tranſmettre ce nom à nos enfans ; c'eſt un titre choiſi dont nous faiſons une portion de nos héritages.

Daignez, Sire, vous faire rendre compte des détails contenus en notre Mémoire qui ne renferme que des faits, & des vœux de notoriété univerſelle, & qui eſt addreſſé à l'Univers.

Veuillez répendre ſous votre chere domination, votre colonie de la Louiſiane, & diſpoſez à votre gré, du ſang, des biens, & des familles de vos fideles ſujets, les habitans, négocians & colons de ladite province ; qui par la voix de leur député vous font les offres ſinceres du zèle le plus ardent, de la ſoummiſſion la plus reſpecpectueuſe, & d'un attachement inviolable.

AVERTISSEMENT.

ENFIN, malgré les retards qu'ont apporté à L'HISTOIRE D'ANGLETERRE du Colonel DE CHAMPIGNY, une incendie, la longue maladie & la mort de sa femme, ainsi qu'une dangereuse indisposition qu'il a essuyé lui-même à la suite d'une rupture; enfin, dis-je, cette HISTOIRE va paroître, & il promet positivement aux Souscripteurs qu'ils auront les deux premiers Volumes pour Pâques prochain 1774. Il se flatte que si la véracité, qui fait le seul mérite de sa LOUISIANE, plaît, ce petit Ouvrage lui procurera de nouveaux Souscripteurs pour L'HISTOIRE D'ANGLETERRE. On peut avoir des Billets de Souscription chez lui, dans Orchard-Sreet, Westminster; ou bien chez M. MESPLET, son Imprimeur, dans Crown-Court, Little Russel-Street, Covent-Garden, avec lequel il a pris les arrangemens nécessaires pour l'Impression de ce grand Ouvrage.

MÉMOIRE,

Des Habitans & Négocians de la LOUISIANE, sur l'Evénement du 29. Octobre 1768.

A L'UNIVERS.

TEMOINS *oculaires des calamités qui nous affligeaint, les Magiſtrats du Conſeil Supérieur de la Louiſiane n'ont pu ſe refuſer plus longtems aux cris plaintifs d'un peuple opprimé. L'Arrêt du 29. Octobre qui a ſuivi nos très-humbles repréſentations, eſt une preuve locale de l'emminence des dangers qui nous environnaient, & de la peſanteur du joug qui commençait à nous accabler. Animés par la conjoncture actuelle à croire que ces grands maux demandaient des remedes prompts & efficaces, nos Magiſtrats n'ont pas balancé un moment ſur la demarche néceſſaire de renvoyer le ſoi-diſant Gouverneur de Sa Majeſté Catholique pour lui rendre compte de ſa conduite. Mais leurs ſoins deligens ne ſe ſont pas bornés à calmer les inquiétudes d'un peuple gemiſſant, ils l'ont encore autoriſé à porter ſa ſuplique & ſes vœux aux pieds du trône, bien perſuadés que le regard compatiſſant de leur Souverain naturel ſe detourneroit ſur des ſujets auſſi devoués, & que leur amour reſpectueux pour leur Monarque, ne ſerait pas rejetté par*

Sa Majeſté bien-faiſante, l'image en terre pour ſes peuples de l'être conſervateur. Zelés François dont les biens & les familles ſont établis dans ce continent, vous dont les cœurs épurés n'ont pas beſoin que l'œil du Souverain les anime, vous dont le zele pour votre incomparable Monarque n'a rien ſouffert du paſſage & de la diſtance des mers, de la frequentation de l'étranger, de l'activité agiſſante d'une nation rivale & voiſine, calmez vos inquiétudes ſur la ceſſion de cette Province! Notre Grand Roi dans ſa lettre qui nous l'annonce ſemblait preſſantir nos allarmes. Il ſe rendait médiateur de notre cauſe avec Sa Majeſté Catholique, nous faiſait eſperer de ſa part les mêmes marques de bien-veillance & de protection que celles goutées ſous ſa chere domination. Ces ſentimens auguſtes doivent enhardir notre amour. Que les cris d'allegreſſe, que les vive le Roi tant repetés autour de notre Pavillon le jour de la revolution, & pendant les deux qui l'ont ſuivi, ſe renouvellent ſans inquiétude! Que notre faible organe apprene à l'univers & à la poſterité même que cette domination chérie ſous laquelle nous voulons vivre & mourir, à la quelle nous offrons les debris de nos fortunes, notre ſang, nos enfans, & nos familles, eſt la domination de LOUIS LE BIEN AIME'.

La Colonie de la Louiſiane fut cédée à Sa Majeſté Catholique par un Acte particulier,

passé à Fontainebleau le 3. Novembre 1762. & accepté par un autre Acte passé à l'Escurial le 13me. jour suivant. Le Roi, *par sa lettre écrite de Versailles le 21. Avril 1764. à Mons. Dabbadie, alors Directeur Géneral & Commandant pour Sa Majesté à la Louisiane, en lui annonçant cette cession, témoigne qu'il* " *espere en méme-tems pour l'avantage & la tranquillité des habitans de cette Colonie, & qu'il se promet en conséquence de l'amitié & af-* " *fection de Sa Majesté Catholique, qu'elle* " *voudra bien donner des ordres à son Gouver-* " *neur, & à tous autres Officiers employés à* " *son Service dans ladite Colonie, pour que les* " *Eccleſiastiques & Maisons Religieuses qui* " *desservent les Cures & Missions y continuent* " *leurs fonctions . . . . . que les Juges ordi-* " *naires continuent ainsi que le Conseil Superieur* " *à rendre la justice suivant les loix, formes &* " *usages de la colonie, que les habitans y soient* " *gardés & maintenus en leurs possessions* " *. . . . esperant au surplus que Sa Majesté* " *Catholique voudra bien donner à ses nouveaux* " *Sujets de la Louisiane les mêmes marques de* " *bien-veillance, & de protection éprouvées* " *sous la domination précedente, & dont les* " *seuls malheurs de la guerre les avaient empêché* " *de ressentir de plus grands effets, qu'il lui or-* " *donne en outre, de faire enregistrer sa pré-* " *sente Lettre au Conseil Supérieur de la Nou-* " *velle Orleans, afin que les différens Etats de*

" la colonie ſoient informés de ſon contenu, & " qu'ils jugeaſſent y avoir recours au beſoin, la " préſente n'étant à autres fins." Heureuſe & conſolante ſpectative que faiſaient naître dans nos cœurs les promeſſes du plus auguſte, & du plus reſpectable des Monarques, par quelle fatalité vous êtes-vous évanouie?

Mr. d'Ulloa arriva à la Baliſe le 28. Fevrier 1768. dans une Fregate de 20. canons, ayant environ 80. hommes de troupes, capucins Eſpagnols, & des gens d'adminiſtration. Il débarqua le 5 Mars à la ville, & accompagné des Magiſtrats même du Conſeil, qui malgré la pluie & l'orage s'étaient tranſportés à ſon canot, il paſſa entre deux haies bordées par la troupe reglée, la milice bourgeoiſe, au bruit du canon & des acclamations publiques. Il répondit d'abord à des témoignages ſi éclatans par les promeſſes les plus brillantes. Mais les ſuites n'en juſtifierent pas la ſolidité. Sans entrer dans les détails minutieux & ridicules de ſa vie privée, retraçons ſes démarches relatives à la cauſe publique. S'il s'eſt propoſé pour but principal de detruire par les premices de ſon adminiſtration clandeſtine, les eſpéranees dont nous nous flations, il a parfaitement bien réuſſi.

Pour rendre plus ſenſible le premier motif de nos plaintes, il convient d'obſerver que la traite qui ſe fait dans les nations Sauvages eſt une des principales branches du commerce; dont l'interét eſt tellement uni ici avec celui du cultiva-

teur, que l'un eſt le reſſort de l'autre. Cette traite eſt un debouché fort avantageux, pour les productions de pluſieurs manufactures, & qui s'étendra par l'encouragement. C'eſt une mine abondante dont l'ouverture préſente des richeſſes; qui même promet des tréſors plus conſidérables que les veines metalliques du Potoſe, & d'autant plus conſidérables que l'activité du traiteur la creuſera plus avant. De cette ſource inépuiſable découle l'avantage public & particulier; le negociant y trouve un débit lucratif de ſes marchandiſes; l'homme de travail employé dans ces voyages, & à cette traite y rencontre les moyens de ſubſiſter & d'amaſſer un pecule. L'affection des naturels s'entretient par la fréquentation des Français, ardens à leur procurer les effets que la connoiſſance leur a rendu néceſſaire. La ſûreté publique enfin, que cette traite avec les nations barbares qui nous environnent a fait naître, eſt conſervée par elle; mais ce n'eſt pas le ſeul bien qui en reſulte pour la colonie en général. C'eſt que les Navires d'Europe & des iſles attirés par l'eſperance d'un retour avantageux, nous apportent les proviſions dont la privation fait nos beſoins, & trouvant dans nos Magazins des Pelleteries ſur leſquelles ils eſperent béneficier, ces approviſionnemens nous ſont diſtribués à un prix honnête, qui devient exceſſif lorſqu'il leur faut s'en retourner ſur leur left. Ces vérités; ces ſolides avantages ont été enviſagés par nos

reſpectables Miniſtres, toutes les fois que leurs ordres précis ont encouragé les traiteurs en recommandant la liberté de ce commerce. La réalité en a bien été reconnue, & expreſſement déclarée par Monſeigneur le Duc de Choiſeul dans ſa lettre à M. Dabbadie, en date du 9 Fevrier 1765. Tout le nord du Miſſiſipi & tout le Nord-oueſt du Miſſouri était alors offert à notre activité. Des nations innombrables, & riches en rares Pelleteries, qui habitent ſes contrées inconnues, ſeraient conquiſes ſous peu de tems à nos ſeules Manufactures. Les découvertes à faire dans ces beaux pays ſeraient reſervées à nos efforts, & nos yeux perceraient pour la premiere fois à l'Univers cette partie de ſon globe, qui lui reſte à connoître. Quel encouragement pour nous que les intentions de ce ſage Miniſtre? Nous le voyons avec des tranſports de reconnaiſſance non ſeulement ſe préter au retabliſſement de nos fortunes renverſées par les malheurs de la guerre, & à l'agrandiſſement de nos reſſources preſque anéanties par les conditions même de la paix, mais encore étendre ſes vues à des decouvertes Geographiques, & nous tracer dans le méme Tableau la route de la Fortune & de la gloire. Projet éclatant que M. Wlloa a dérangé, & qu'il eut renverſé ſans-doute. Ne chercons pas à penetrer ſes motifs, & bornons-nous à retracer la perſévérance de ſes tentatives ſur la liberté

de la traite. Elles ſe ſont manifeſtées d'abord ſur les lieux mêmes, par une prohibition générale. Les habitans & negocians des Illinois ſe ſont recriés. Ils ont fait enviſager dans leurs repréſentations à M. de Saint-Ange Commandant Français audit lieu, la certitude de leur ruine & le danger inévitable d'être pillés & peut-être égorgés par les Sauvages qui, n'entrant pas dans les conſidérations politiques, veulent être fournis de nos marchandſes, & traiter conſtamment leurs pelleteries. Malgré la repugnance du ſieur Riu Capitaine Eſpagnol envoyé par M. Wlloa aux Illinois en qualité de Commandant, les traiteurs ſont encore allés cette année dans les villages, avec cette différence qu'ils ont été reduits à un certain nombre; mais c'étaient les derniers efforts de leurs privileges expirans, & M. Wlloa environ dans le méme tems, accordait à cinq ou ſix particuliers une traite excluſive dans ces pays recommandés, par nos Miniſtres, à l'émulation génerale.

L'Exploitation des Bois eſt un autre objet qui occupe ici le commerçant, que nous venons d'unir ſi étroitement d'intérét avec le cultivateur. Dans les Repréſentations faites au Conſeil Superieur de cette Province, il a été expoſé que cet article pour le pays était d'un débit excédant cinq cent mille livres chaque année, & cette vérité n'a éprouvé aucune contradiction; cette exploitation que la nature du pays

préſente à chacun avec un bénéfice proportionné aux forces qu'il peut y employer, mais toujours certains dans ce degré de proportion, eſt le premier effort de l'habitant qui commence, & l'objet de l'application de celui qui s'eſt fortifié. Otez dans la Louiſiane la liberté de la Traite, fermez les debouchés au debit de ces bois, & dès cet inſtant vous reduirez le commerçant & le Colon, au deſœuvrement, & à la diſette. L'Ordonnance publiée le 6. Septembre 1766. n'était que comminatoire de ce malheur. Sa Majeſté Catholique, nous diſait-on, informée par M. Ulloa de tout ce qui concernait en ce pays l'aprovisionnement & l'exploitation voulait bien encore favoriſer les habitans au point de permettre l'exportation de leurs bois ſur les bâtimens venant de St. Domingue & de la Martinique; juſqu'à ce qu'on eut trouvé en Eſpagne le moyen de faire ce commerce. Mais qu'elle vraiſemblance que le commerce de nos bois fût jamais adopté en Eſpagne? C'était enfoncer par degré le poignard, & le grand coup a été porté par le Decret. Dans le premier article il eſt dit que les chargemens ſe feront ſeulement dans les ports de Seville, Alicant, Cartagene, Malaga, Barcelone, la Corogne, &c. Dans le huitieme; que les retours ſe feront dans les mêmes ports; dans l'article troiſieme les bâtimens qui s'expédieront pour la Louiſiane ſeront de conſtruction Eſpagnole, & les Capitaines & équi-

pages

pages ſeront Eſpagnols ou naturaliſés. Enfin, dans les Articles 4me. & 9me. les relâches volontaires dans aucuns ports de l'Amérique même de la domination Eſpagnole, ſont prohibées, & les relâches forcées ſont ſoumiſes à des vérifications & à des impoſitions onéreuſes. Nous reſtait-il donc pour le commerce de nos bois dans les colonies Françaiſes de Saint Domingue, & de la Martinique, ſeuls endroits où ils ayent quelque valeur, nous reſtait-il, dis-je, la lueur de la plus faible eſpérance? Cenſeurs imprudens, dont les réflexions peu ſolides pourraient s'étendre ſur notre conduite dans la préſente révolution, tâchez j'y conſens par vos combinaiſons problématiques de récompoſer l'harmonie interrompue, en l'accordant avec le Décret; mais ſongez d'abord à nous enſeigner les moyens de ſubſiſter.

D'ailleurs quelle apparence de reſſource pouvait ſuſpendre au moins nos juſtes inquiétudes. Le produit de nos terres, & notre commerce conſiſte en bois, indigo, pelleteries, tabac, coton, ſucre, bray, & goldron. Les pelleteries ont d'autant moins de valeur en Eſpagne, qu'elles y ſont employées à très-peu d'uſage, & que l'aprêt même de celle qui s'y employent, ſe fait chez l'étranger. La Havane & le Pérou lui fourniſſent des ſucres & des bois bien préférables aux nôtres; Guatimala un indigo ſupérieur, & en plus grande quantité que ſes fabriques n'en conſomment; le Pérou, la Havane &

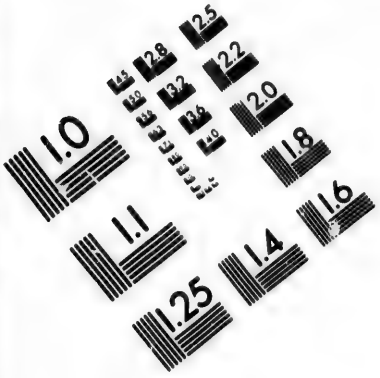

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

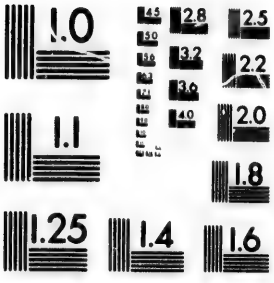

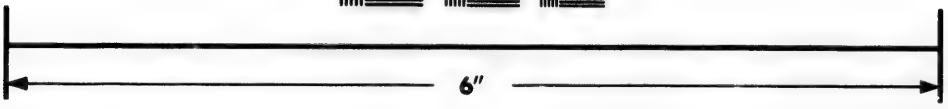

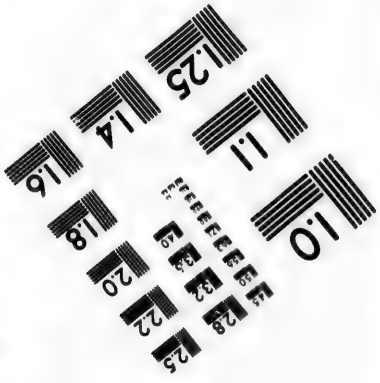

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Campéche, du coton; l'Iſle de pin, des brays & goldrons; la Havane & la partie Eſpagnole de St. Domingue, du tabac. Ces denrées de notre cru, inférieures à celles que ſes vaſtes poſſeſſions produiſſent, inutiles d'ailleurs, & ſurabondantes dans ſes ports, y ſont rebutées, ou réduites à très-peu de valeur. Quel faible produit devons-nous donc attendre de l'exportation qui en ſera faite dans les ports où le Décret nous adreſſe? D'un autre côté, le peu de manufactures établies en Eſpagne, joint au peu de ſecours que les villes maritimes y reſſentent de l'agriculture interne, forcent les ſujets de Sa Majeſté Catholique qui y ſont établis, de recourir à l'étranger pour leurs proviſions de toute eſpece. Marſeille fournit des bleds dans ces ports, qui ne pourraient s'approviſionner des productions du pays même, ſans les fraix exceſſifs d'une exportation pénible à travers d'un pays montagneux. La nation entiere eſt tributaire, d'ailleurs, de tous les pays manufacturiers d'Europe, & la faveur la plus inſigne que lui ait fait la providence, eſt de la rendre maîtreſſe du Pérou & du Mexique, pour acheter ſes premiers beſoins. Riches par notre ſeule induſtrie, pouvons-nous eſpérer que l'Eſpagne nous fournira les nôtres ſuffiſamment, & à bon compte, lorſqu'elle eſt obligée elle même de ſe procurer les ſiens, à prix d'argent, & à grands fraix. Malgré l'exemption momentanée peut-être que

nous annonce le Décret, de tous les droits à perceëvoir sur les effets qui seront chargés pour la Louisiane, ces tristes vérités, connues de l'Univers entier, jointes au discrédit certain de nos denrées dans les ports d'Espagne, nous ont fait craindre à juste titre, que nos récoltes quoique abondantes, loin de recompenser comme ci-devant notre application, & notre industrie, en nous donnant souvent le superflu, cesse de nous produire même le pur, & simple nécessaire.

D'après ces observations, quoique superficielles encore aux certitudes dont elles sont déduites, peut-on douter un instant que cette colonie, quant à ses productions, ne soit inutile à l'Espagne, & que les vues politiques dans le traité de la cession n'aient été restraintes au seul but d'en faire un boulevard du Mexique. Mais la misère des Colons ajoutera-t-elle de nouvelles forces à ce boulevard, & par qu'elle manie saper nos fortunes renaissantes, en détruisant la liberté de notre commerce, lorsque ces mêmes vues politiques ne semblent pas exiger ce sacrifice? Tout nous donne lieu de penser que Sa Majesté Catholique désirait de s'instruire d'abord par les rapports de son Envoyé des causes productrices, & des moyens conservateurs de notre bien-être. Les promesses de notre Roi nous assuraient de la bien veillance du nouveau Souverain, & des douceurs de la domination future. Les Officiers de Sa

Majeſté Catholique à leur arrivée, nous annonçaient la continuation de notre commerce au moins pendant dix années; la ſource de nos beſoins connue en Eſpagne ſans que nous l'euſſions indiquée nous mêmes, reſtait encore ouverte à notre activité; mais avons-nous pu douter à la vue du Décret que M. Wlloa, chargé de ce rapport, comme l'Ordonnance publiée ici le 6. Septembre 1766 nous le déclare, ne ſoit l'auteur de ces calamités imminentes, & qu'ayant projetté nos ruines, ſes rélations peu véridiques n'aient détourné les effets de cette même bienveillance que ſon maître voulait ſans doute nous faire reſſentir.

L'on objecterait envain que le dernier article du Décret, permet d'extraire des forts d'Eſpagne, les fruits & effets apportés de la Louiſiane pour les aller vendre chez l'étranger, s'ils n'ont pas de débit en Eſpagne même, & qu'il ne ſera payé aucun droit d'extraction. Que trouve-t-on d'avantageux dans tout ce qui nous eſt préſenté ici comme un véritable avantage? Ne comptons pas les articles du Décret, mais prenons-en l'eſprit, & ne liſons aucuns de ces articles ſans ſuivre l'enchaînement qui les joint ſi intimement les uns aux autres. Il nous ſera permis à la vérité d'aller débiter chez l'étranger nos denrées, & effets qui ne pourront pas ſe vendre en Eſpagne; mais à qu'elles conditions? Nos commerçans naturaliſés d'Eſpagne (ſuivant l'Art. 3. du Décret) ſeront

tenus d'aller dans les ports de Sévill, Mala-ga &c. payer le 5. pour cent. (Suivant l'Art. 12.) forcés par le rebut de leur denrées de quitter ces ports, & d'aller faire leur vente chez les nations voisines, il faudra qu'ils reviennent sur leur lest dans les ports d'Espagne (suivant l'Art. 1er.) pour prendre leur chargement des fruits & effets déjà introduits en Espagne, & qui auront payé les droits d'entrée (suivant l'Art. 7.) Cette marche dispendieuse détruit-elle nos réflexions affligeantes sur la vue de la disette générale qui nous menaçait. Joignons à cela les fraix du Navire, estimés par nos Chambres de commerce à 3000. livres chaque mois pour un bâtiment de 300. tonneaux; ceux de déchargement dans les ports d'Espagne, & rechargement pour les pays étrangers; le doublement des commissions, & des assurances, les fraix de magazinage; l'augmentation des avaries; les droits domaniaux, dont les voisins ne feront pas grace sur des denrées venant d'Espagne; & nous verrons le Décret, comme un alambic dévorant, raréfier nos récoltes jusque dans la cinquieme essence.

Les promesses de notre Roi, retracées dans sa Lettre du 21. Avril 1764. nous faisait espérer que nous aurions toujours les mêmes loix à suivre, & les mêmes juges à écouter. Mais quelle atteinte donnée à cet article par M. Wlloa, dans le début même de son administration? Il n'a pas encore pris possession; ses

titres n'ont été ni vérifiés, ni enrégistrés, ni même présentés; aucun lien ne nous attache encore à son autorité; rien autre chose qu'une déférence respectueuse pour le caractere dont on le croit revêtu, lui promet notre obéissance; & des punitions sevéres, des châtimens inconnus sous la domination Française encore subsistante, sont infligés déjà par son ordre, aux fautes les plus légeres, en supposant même qu'elles soient réellement des fautes. Or, il ne faut pas s'imaginer que ces faux principes d'administration, & les tristes nouveautés d'une domination inconnue, aient été les seuls motifs de nos craintes & de l'allarme répandue dans nos familles. La loi d'Espagne peut avoir ses agrémens & ses avantages que nous ne connoissons pas; mais l'antipathie pour l'humanité & la disposition naturelle à faire du mal, reconnue & avérée dans la personne chargée de nous présenter cette loi, nous en a fait sentir les conséquences les plus dures, en ne paraissant agir que par ces même conséquences. La politique Espagnole retrécit ses ports le plus qu'il est possible, pour en fermer à son gré l'entrée à l'etranger, & l'interdire absolument à l'Interlope. En conséquence de cette loi, l'Envoyé de Sa Majesté Catholique, a fermé toutes les passes du Mississipi, à l'exception d'une seule, mais celle qu'il a choici est la moins profonde, la plus difficile, & la plus périlleuse. Une loi presque universelle défend les établissemens dans une certaine distance des citadelles &

fortifications des villes frontieres; M. Wlloa en a conclu que des établiſſemens formés dans les tems primordiaux de la colonie naiſſante, par conceſſion de notre Prince, & ſous les yeux de ſes Gouverneurs, ne devaient plus ſubſiſter, à cauſe de la proximité d'un entourage en pieux, dont depuis quelques années on a fermé la ville. La condamnation aux mines eſt définie par la loi d'Eſpagne contre les malfaiteurs, & les hommes dangereux. M. Wlloa n'a pas craint de la prononcer contre des citoyens conſidérés, dont le délit n'était autre que d'avoir été les interprêtes de leurs compatriotes, & les porteurs de repréſentations reſpectueuſes, expoſitives de nos beſoins, & tendantes uniquement à l'encouragement de notre agriculture, à l'accroiſſement de notre commerce, à l'importation de nos beſoins, & au bien général du pays. Les paquets qui ſont remis par des perſonnes conſtituées en dignité, méritent d'autant plus de diligence & d'exactitude, qu'ils peuvent intéreſſer la cauſe commune. Mais ceux qui s'en chargent n'ont jamais répondu des forces majeures, de la contrariété des vents, des riſques & périls de la mer. Quelles duretés? Quels traitements? Quelles vexations exercées par M. Wlloa, conſécutivement envers les ſieurs Gagnard & Gachon, parce que les navires n'avaient pu remettre ſes paquets à la Havane pour avoir été contrariés par les tems. Un Arrêt du Conſeil Supérieur de cette province

avait défendu par de justes & sages motifs, l'introduction des Négres créolisés ou domiciliés de St. Domingue & autres Isles; mais le tout se réduisait à visiter les navires Négriers à leur arrivée, & à renvoyer au plus vite ceux qui étaient dans le cas de la prohibition. M. Wlloa y ajoint le sequestre des biens, l'emprisonnement des personnes, & sans aucune Ordonnance comminatoire qui doit toujours précéder les premiers châtimens; il les a exercés envers les Srs. Cadis & Leblanc, dont tout le crime était de ne pas avoir eu la faculté divinatoire, & d'avoir ignoré l'existence de cet Arrêt. Ces faits qui sont d'une notoriété constante, & dont plusieurs particuliers ont été les victimes, intéressent la cause publique autant, & plus qu'on ne peut s'imaginer; pour en rendre les conséquences plus sensibles nous entrerons dans le détail de plusieurs.

Quant a l'interdiction des passes du Mississipi; il faut savoir que M. Wlloa, malgré tout ce qu'ont a pu lui représenter & ce qu'il a pu voir lui-méme, ou apprendre par des fâcheux événemens, s'était entété de faire fréquenter la seule passe du NE. où il n'y a dans les plus hautes marées que neuf à dix pieds d'eau; défendant qu'aucun bâtiment, n'entrât ou ne sortît par tout autre, dont le fond est ordinairement de dix à douze. A cette prohibition si génante, & si perilleuse, il en avait jointe une autre qui l'était encore d'avantage; c'était la

défense

défense aux pilotes de coucher à bord des bâtimens mouillés devant la passe, & que les vents, ou le peu d'eau empêchaient d'entrer. De là sont nés des inconveniens & des accidens récidivés, qui cependant ne l'ont pas dissuadé de son premier arrangement. Le premier inconvénient étoit le retard des navires qui sortaient, retard dispendieux & fréquent en toute saison, mais presque inévitable en hiver que les vents de N. & N. N. E. régnent le plus, lesquels ne pouvaient servir pour la passe du NE., au lieu qu'ils font non-seulement sortir par la passe de l'est, mais servent encore à faire route sans être obligés après la sortie d'attendre le tems. Il en était de même pour l'entrée, les vents étant S. O. & SSO. on ne pouvait entrer par la passe du NE. ces vents étaient favorables à la passe de l'Est. En outre, dans l'obligation à laquelle l'Officier Espagnol de la Balise assujettissait de mouiller les bâtimens une fois entrés vis-a-vis des maisons de ladite Balise, pour y raisonner, mouillage de haut fond, & découvert à tout vent, on y courait de grands risques, qu'on aurait évité en mouillant à la fourche, ou continuant de monter le fleuve suivant la libérté ancienne, qui n'en était pas plus favorable à ceux auxquels, on aurait voulu interdire le port. D'ailleurs, dans tous les pays, dès qu'un Pilote Cotier a mis le pied à bord, il n'en sort plus que le bâtiment ne soit entré ou sorti, & mis en lieu de sûreté, opérant de jour & de nuit suivant l'exigence des cas, & les vicissitudes des

tems. Si cette régle doit être inviolable, c'eſt, ſans contredit, dans nos parages avoiſinés de pays bas, & d'un grand fleuve, où les fonds ſont de vaſe dans un endroit, de ſable dans un autre; où d'heure à autre les vents changent, & les eaux augmentent, ou diminuent. Donc, en empêchant les Pilotes de coucher à bord, dans un coup de vent forcé & s'en revenant de nuit, un Capitaine qui n'avoit pas la pratique, ne connaiſſant ni les fonds, ni les paſſes, n'avait aucune reſſource; obligé d'appareiller pour s'élever, & ſouvent de laiſſer ſes ancres & ſes cables, il allait donner ſur les récifs voiſins, appellés les Moutons, *ou du moins tombait ſous le vent de la paſſe, ſans eſpérance de remonter ſitôt; enfin, s'il avoit le bonheur de s'élever au large, il ne revenait qu'après bien du tems & de la peine, que pour chercher les mêmes dangers.*

La Navigation, cet art ſi utile aux états, mérite-t-elle donc qu'on ſeconde la nature pour en accroître les peines & les perils? La fortune des armateurs, & la vie des marins eſt-elle ſi peu précieuſe, que le caprice d'un ſeul homme doive la ſoumettre à des dangers preſque inévitables? Interrogez les Capitaines & équipages d'Europe & des Iſles qui ſont venus ici depuis deux ans & demi; tous ont vu les nouveaux périls inventés par M. Wloa, pluſieurs ont été les jouets & les victimes de ſes mauvaiſes combinaiſons. Sans citer tant d'exemples, l'accident du Capitaine Sarrou, à la ſortie du

fleuve, eſt frappant. Après avoir reſté long-tems ſans pouvoir ſortir par la paſſe du NE. les vents étant N. & NNE. il s'y préſenta enfin, le vent ayant changé. Mais le tems avait fait évacuer les eaux au point qu'il reſta dans la paſſe; il fut aſſez heureux pour ſe retirer & rentrer. Il remonta en ville pour caréner ſon Navire une ſeconde fois (Notez que la Ville eſt à 30. lieues de l'embouchure du fleuve, qu'il faut ſouvent monter à la cordele, & qu'il eſt arrivé à pluſieurs d'y mettre cinquante à ſoixante jours, ſans pouvoir faire autrement) Le ſieur Sarrou perdit ſon voyage, il lui en coûta beaucoup de fraix, & ſi la paſſe de l'Eſt n'eût pas été interdite, & qu'il eût été permis aux pilotes de la fréquenter, il ſerait ſorti ſans retard & ſans danger.

Mais dans le tem· même que nous traçons ce Mémoire, la trompette nous annonce qu'on vend à l'encan, les agrés & l'artillerie retirée du navire la Carlota de la Rochelle, preſque enſeveli dans les ſables. Le Capitaine Lacoſte ne gémirait pas ſur la perte de ſon bâtiment, ſi quand il s'eſt préſenté pour entrer il lui eût été permis de retenir de nuit le pilote à ſon bord, qui ne pouvant le mettre dans les paſſes, lui aurait indiqué un fond de vaſe, d'où il ſe ſerait retiré, comme il eſt arrivé à pluſieurs, & entr'autres au Capitaine Chouriac.

Quelques habitans s'adonnent ici à faire de

la brique qui s'employe & ſe conſomme dans le pays. Les trois principales briqueteries, ſont aux trois principales portes de cette ville; une des plus fortes, & à laquelle un attelier nombreux eſt occupé, fait le patrimoine de quatre mineurs, & s'afferme quelques fois plus de douze mille livres par année. Cette terre n'eſt ſuſceptible d'aucun autre revenu, & l'attelier n'y peut pas même faire ſes vivres. La ville, d'ailleurs, n'en reſſent aucune incommodité, & les trous dont on tire la terre néceſſaire à la fabrique, étant éloignés du grand chemin, la voie publique n'en eſt ni retrécie ni embarraſſée. M. Wlloa s'eſt attaqué d'abord au fermier judiciaire de cette briqueterie; & lui a défendu abſolument de continuer, ſous peine de ſaiſie des Négres, bœufs, charrettes & uſtancilles. Les parties intéreſſées, après bien des efforts, ſont enfin parvenues à tirer de lui la raiſon de cette défenſe. Il a dit que les trous d'où l'on prenait la terre, contribuaient à corrompre la ſalubrité de l'air. On s'eſt muni, pour le diſſuader, des rapports des Médecins & Chirurgiens. M. Lebeau Docteur en Médecine, entretenu par Sa Majeſté, a même donné là-deſſus des obſervations ſavantes, & concluantes en tout point. Quand aux réflexions vulgaires, elles étaient, que le pays avait toujours été fort ſain malgré les trous des briqueteries, & les ciprieres qui bordent le fleuve & entourent la ville. Que ſuivant ce ſyſtéme il fau-

devait aussi combler celles-ci où les eaux s'écoulent & séjournent pendant la majeure partie de l'année. M. Wlloa n'avoit pas prévu sans doute ces objections, mais il en imagina ou en adopta une autre qu'il crut sans réplique : c'est que les établissemens doivent être éloignés des fortifications, donnant ce nom à un entourage ou peux qui n'a rien de secret, & dont l'approche est sans conséquence. L'affaire cependant a traîné en longueur, sans pouvoir obtenir de lui, ni un ordre par écrit de cesser, ni une permission verbale de continuer ; & plusieurs ont pensé avec fondement que l'entreprise de la brique était ambitionnée par un ou deux particuliers, ce qui s'accordait fort bien avec le penchant de l'envoyé d'Espagne, à réduire tout en priviléges exclusifs.

Ce penchant indomptable s'est déclaré encore bien davantage dans la prohibition qu'il fit l'année dernière, d'apporter des Négres en cette colonie, sous prétexte d'une concurrence qui auraitété nuisible à un négociant Anglais de la Jamaique, qui avait envoyé un batteau à M. Wlloa pour cimenter avec lui l'entreprise de la fourniture d'esclaves ; le coup portait en même tems sur le commerce & sur l'agriculture. C'était enlever au négociant un objet considérable, & restraindre au colon les moyens de se fortifier ; car cette concurrence préjudiciable au fournisseur Anglais, devenait avantageuse à l'habitant, qui aurait donné la préférence au bon marché & à la meilleure constitution des esclaves. Quoi

donc ? Ravir aux nouveaux ſujets les moyens les plus naturels de profiter & de s'accroître, pour en gratifier l'étranger ? Eſt-ce ainſi qu'une nouvelle domination s'annonce ? M. Wlloa aurait-il reçu ces ordres de ſon maître ? Qui oſerait le préſumer ? Mais n'eſt-on pas tenté de croire que de viles raiſons d'intérêts entraînent dans l'ordre de ces projets excluſifs ?

Nos gouverneurs, commandans, & magiſtrats ont toujours été regardés par nous comme nos peres. Toutes les fois que nous avons cru devoir leur faire nos très-humbles repréſentations, ſur nos beſoins particuliers ou ſur l'intérêt général, nous en avons été favorablement accueillis; nous adreſſons-nous aux gouverneurs & commandans, loin de nous regarder comme des rébelles & des mutins, (terme chéri de M. Wlloa) ils approuvent nos démarches, comme conformes aux ſentimens du vrai citoyen. Nous en avons une preuve dans la réponſe de M. Aubry du 28 Juin 1765, au mémoire des négocians de la Nouvelle Orléans. Il diſſipe nos incertitudes, organe du miniſtre à notre égard, comme le miniſtre l'étoit du Souverain; il nous communique les ordres qu'il a ceçu de lui, & nous donne copie des lettres qu'il a écrites en conſéquence aux officiers des poſtes. Il finit par nous exciter, nous encourager, & nous demander un zèle réciproque. Nous addreſſons-nous au conſeil ? nos mémoires y ſont examinés; ſi nos demandes paroiſſent juſtes, la voix de M. le procureur-

général seconde la nôtre, & la cour délibere ensuite; l'événement du 29 Octobre en est la preuve récente. Des promesses royales nous faisaient espérer la même douceur, la même liberté, les mêmes priviléges dans le nouveau gouvernement. Mais bien loin de nous en assurer la continuation, M. Wlloa n'a pas même voulu en laisser subsister plus long-tems les apparences. L'ordonnance publiée le 6 Septembre 1766, engagea les négocians à faire des représentations qu'ils addressèrent à leurs magistrats. M. Wlloa les traita de séditieuses, sans les connaître; & quoique nos juges, par une premiere condescendance, eussent suspendu leur jugement, il a cru devoir tenter un exemple capable d'effrayer à l'avenir quiconque oserait s'expliquer sur ses intérêts ou ses besoins. Des négocians d'ici, qu'il a cru sans doute les principaux auteurs de ces représentations, attachés au pays par leur famille, leur crédit, leur commerce & leur fortune entiere, se sont vus menacés de la confiscation de leurs biens & de leur personne; jugement qui ne devoit émaner que du seul tribunal de M. Wlloa, & dont ils ont avec peine détourné les effets.

Mais quel était-il donc ici cet officier de Sa Majesté Catholique? De quels brevets était-il muni? De quel privilége inouï était-il revêtu, pour exercer une autorité si tyrannique, avant même d'avoir montré ses pouvoirs & ses titres que nous ignorons encore? Un bruit confus nous

dit, que pendant le long ſéjour qu'il a fait à la Baliſe avec M. Aubry, notre commandant, il a été paſſé entr'eux un acte ſous ſeing privé de remiſe : ſi cela eſt vrai, quel aurait été ſon principe politique, en ne rendant pas cet acte public, & en ne déclarant pas ſa qualité, ſi ce n'eſt de maſquer ſa tyrannie des voiles de la domination Françaiſe ?

Le terme de tyrannie paraîtra fort, joignons-y celui de véxation, pour correſpondre à la verité des faits. Avec quel appareil menaçant, dans le tems même qu'il ne recevait de notre part que les marques d'une aveugle ſoumiſſion, l'avons-nous vu nous préſenter d'une main les prémices de la loi nouvelle, & le glaive vengeur de l'autre ? L'ordonnance du 6 Septembre 1766, (premier décret de ſes volontés qui ait été publié ici, & où le nom auguſte de S. M. C. ait été abuſivement employé) cette ordonnance, dis-je, a été promulguée dans nos carrefours au ſon de la caiſſe, & à la tête de vingt ſoldats Eſpagnols, armés de leurs fuzils & de leurs bayonettes. Etait-ce pour nous inſulter, ou pour en impoſer à nos murmures ? Dans le premier cas, qu'eût-il donc fait, ce M. Ulloa, en ville conquiſe & priſe d'aſſaut ? Quel appareil eût-il choiſi pour y manifeſter ſes ordonnances, puiſqu'il en a mis un ſemblable en uſage envers des amis & des alliés ? Nous prenait-il pour les Sauvages du Pérou & du Mexique ? Dans le ſecond cas, l'envoyé d'Eſpagne n'ignorait donc pas que cette ordonnance,

ordonnance, fruit de ſes rélations erronées, était diamétralement oppoſée à notre bien-être, & capable de prime abord d'exciter nos murmures? Chargé de notre haine qu'il a ſi juſtement mérité, ſa nation peut lui reprocher encore d'avoir manqué aux regles de la politique; en nous forçant par ſa tyrannie à redouter tout gouvernement Eſpagnol.

Nous l'avons vu avec indignation négocier avec un Anglais, la liberté de quatre Allemands, pour quinze piaſtres par tête, & lorſque le jour de la révolution, M. Aubry, notre commandant, preſſé par nos prieres & nos inſtances, les a redemandés avec autorité, nous avons vu ces nouveaux affranchis deſcendre de la frégate Eſpagnole, où leur nouveau maître les retenait, & ſe jetter en pleine levée aux genoux de leurs libérateurs. Nous avons vu ces victimes infortunées du fleau de la guerre, ces citoyens perſévérans, qui ont ſacrifié leurs poſſeſſions héréditaires au ſentiment patriotique, ces malheureux Accadiens, qui recueillis ci-devant dans nos ports, & protégés par nos commandans & nos juges, commençaient à ſe conſoler de leur déſaſtre, & travaillaient à le réparer; nous les avons vu, dis-je, effrayés du courroux frénétique de M. Wloa, pour un ſujet auſſi léger que des repréſentations très-humbles, & tremblans de ſes ménaces, ils croyaient déjà les voir effectuer ſur la liberté de leurs familles, & ſe

voir vendre à l'encan pour acquitter les rations du Roi. Sommes-nous à Fez ou à Maroc.

Que n'a-t-il pas fait enfin cet homme ſingulier dans les action méme de ſa vie privée ? Quelle humiliation la nation Françaiſe n'en a-t-elle pas reçu pendant ſon ſéjour ici, non-ſeulement par la violation du droit des gens, mais encore dans le mepris des loix eccléſiaſtique ? Outre que par dédain, ſans doute, des Catholiques Français, il s'eſt abſtenu de fréquenter nos Egliſes, s'eſt fait dire la Meſſe dans ſa maiſon, pendant dix-huit mois, c'eſt qu'il y a encore fait conférer le Sacrement de Mariage par ſon aumônier à deux perſonnes, dont la femme était une Negreſſe eſclave, & l'homme un Blanc, ſans la permiſſion du curé, ſans aucune publication de banc, ſans aucunes formes ni ſolemnités réquiſes par l'Egliſe, au grand ſcandale du public, au mépris du Concile de Trente, & contre la diſpoſition préciſe de nos ordonnances, tant civiles que canoniques.

Qu'y aurait-il donc de repréhenſible dans le parti que la conduite & les véxations de Monſieur Wlloa nous ont fait prendre ? Quel mal aurions-nous fait en ſecouant un joug étranger, que la main qui l'impoſait rendait encore plus accablant ? Quel tort avons-nous eu enfin, de réclamer nos loix, notre patri, notre Souverain, & de lui vouer la perſévérance de notre amour? Ces louanges tentatives ſont-elles donc ſans exam-

ple dans notre hiſtoire ? Plus d'une ville de France, des provinces même, le Querci, le Rouergue, la Gaſcogne, Cahors, Montauban, n'ont-ils pas briſé à pluſieurs repriſes le joug Anglais avec fureur, ou refuſé ſes fers avec conſtance ? En vain les traités, les ceſſions, les ordres même renouvellés de nos Rois ont-ils tenté quelquefois ce que le bonheur des armes Anglaiſes n'étoit pourtant pas capable d'achever, & cette noble réſiſtance aux volontés des Souverains naturels, loin d'allumer leur colere, a reveillé leur tendreſſe, attiré leur ſecours, & oppéré l'entiere délivrance.

Mais d'ailleurs, de qu'elle utilité la colonie de la Louiſiane ſerait-elle à l'Eſpagne. Inférieur en ſes productions, aux riches contrées qu'elle poſſéde, notre pays ne pourrait être que le boulevard du Mexique. Or, ce boulevard ſera-t-il impénétrable aux forces de S. M. B. qui étant maîtreſſe de la partie Orientale du Miſſiſipi, en partage la navigation, & qui poſſéde dans le haut des établiſſemens, dont l'accès ne lui eſt pas ouvert par l'embouchure ſeule du fleuve, mais encore par la proximité immédiate des autres pays du nord où ſa domination eſt établie.

La conſervation de cette colonie par la France, garantit mieux les poſſeſſions d'Eſpagne de ce côté, que la Ceſſion faite à cette Couronne ; les impreſſions déſavantageuſes conçues déjà contre

elle par les nations Sauvages, & qui ont attiré non-seulement des insultes, mais de vive ménaces de leur part à M. Riu Capitaine Espagnol, commandant aux Illinois, les rangeraient en cas d'attaque dans le parti ennemi. Tout au contraire, ces peuples marchent toujours avec le soldat Français, sans s'informer pour qui l'on va combattre; voilà le véritable boulevard.

Puisque l'Espagne ne peut trouver aucun vantage en l'acquisition de cette province immense, & que, de certitude connue, les strictes bornes de son commerce nous reduiraient presque à la simple existence, pourquoi les deux Souverains s'accorderaient-ils à nous rendre malheureux, par le plaisir seul d'en faire? C'est un crime de le croire, & ces sentimens n'entrent pas dans le cœur des Rois. La protection que le Nôtre nous promet en sa lettre du 21 Avril 1764, de la part du nouveau Souverain, fait voir qu'ils conspiraient pour notre bonheur; & le silence respectueux que nous avons gardé jusqu'à présent sur la réalité de nos intérêts, les a sans doute empêchés de parvenir aux vrais moyens qui pouvaient nous rendre heureux.

Quant à l'utilité dont cette colonie peut être à la France, les moindres réflexions la rendent sensible. La perte du Canada ayant fermé ce débouché aux manufactures dont la France abonde, la conservation de la Louisiane peut

reparer ſous peu de tems une perte auſſi nuiſible à l'induſtrie nationale. Les efforts des vrais Français établis, ici & qui viennent chaque jour s'y établir, peuvent facilement creuſer cette traite du Miſſouri, ouverte déjà avec des ſuccès heureux, & à l'agrandiſſement de laquelle manque l'encouragement & les ſecours que la domination Françaiſe peut ſeule procurer. Les Sauvages même du Canada viennent tous les jours aux Illinois traiter des marchandiſes Françaiſes qu'ils préférent à celles que les Anglais leur portent dans leurs villages. Qu'on ceſſe de forger des entraves à notre activité, & bien tôt les Anglais ceſſeront de vendre à la France les pelleteries qu'elle conſomme. Nos manufactures dans leurs envois trouveront un débit aſſuré qui fera leurs gains & leurs profits, & dans les retours des pelleteries, auxquelles on peut joindre notre indigo, notre ſucre, notre coton, elles auront encore la fourniture des matieres premieres qui fait leur aliment, & ſur leſquelles s'exercent la main d'œuvre. Si donc l'utilité des manufactures dans le Royaume eſt ſi bien reconnue, qu'elle leur ait attiré de tous tems une protection particuliere du Souverain; n'eſt-il pas dans l'ordre politique que cette protection s'étende à leur conſerver des reſſources, auxquelles elle employerait peut-être les forces de l'etat s'il s'agiſſait de les acquérir.

Joignez à ces considérations le rembourcement suspendu depuis 1759, *des sept millions de papiers Royaux qui formaient le numéraire de notre place, & le nerf de notre commerce; joignez l'enchaînement des engagement réciproques des négocians de France à nous, & de nous aux négocians de France, qui attendent leur sort de celui qu'il plaira au Seigneur Notre ROI de donner à cette Finance; joignez enfin l'obligation où nous sommes tous de travailler au rétablissement de nos fortunes délabrées, sans pouvoir nous aider de ces anciens fonds partagés ci-devant d'un chacun, à proportion de son économie, de son émulation, ou de son patrimoine, & l'on verra que nos nouveaux efforts méritent d'être secondés par notre ROI.*

Jaloux observateurs de tout le respect dû aux Têtes Couronnées, & des égards mutuels que les peuples policés se doivent les uns aux autres, nous serions au désespoir que nos démarches parussent s'en écarter. Il n'y a rien d'offensant pour la Cour de Madrid dans l'exposition de nos besoins, & les assurances de notre amour, que nous portons aux pieds de notre auguste Souverain; Nous osons espérer que ces marques de notre zèle serviront encore à prouver aux Nations, la vérité du nom de BIEN AIME que l'Univers entier lui donne & dont nul autre Monarque n'a joui jusqu'à présent. Peut-être dira-t-on à Madrid même: heureux ce prince

notre Allié, qui trouve pour obſtacle à ſon traité de Ceſſion, l'attachement inviolable de ſes ſujets à ſa domination & à ſa glorieuſe perſonne.

Nous n'ignorons pas que l'envoyé d'Eſpagne a pris avant ſon départ, & recueille encore par émiſſaires des certificats de quelques particuliers qui réſident parmi nous; cliens mercenaires qu'il s'eſt attaché par des promeſſes brillantes, & qui cherchent ici des proſélites en perſuadant les ſimples & en effrayant les faibles. Mais quelque choſe que puiſſent contenir ces certificats peu autentiques, ils ne démentiront jamais la voix générale, & la notoriété publique. Les marchands Genois, Anglais, Hollandais, témoins de la révolution, rendront compte de la vérité dans leur patrie, ils certifieront d'une maniere bien plus certaine que notre pavillon s'eſt élevé ſans que la frégate eſpagnole ait reçu au ſien la moindre inſulte, que M. Wlloa s'eſt embarqué avec toute la liberté poſſible, & ſans aucun acte de notre part qui tendit même à l'indeſcence; qu'alors & depuis, nous avons redoublé d'égards & de politeſſes envers les autres officiers de Sa Majeſté Catholique, que pendant les trois jours de la révolution (choſe unique & ſinguliere de l'aveu même des Eſpagnols), il ne s'eſt élevé parmi plus de douze cens

hommes de milice parmi les femmes, les enfans, le peuple entier, aucun cri injurieux à la nation, & que les ſeuls qui ſe ſont fait entendre, auxquels des étrangers même ont pris part, ont été, VIVE LE ROI DE FRANCE, VIVE LOUIS LE BIEN AIME'.

C'eſt à Sa Majeſté Bien-faiſante que nous, habitans, négocians, & colons de la Louiſiane, adreſſons nos très-humbles prieres pour qu'elle reprenne inceſſament ſa colonie, & auſſi réſolus de vivre & de mourir ſous ſa chere domination, que déterminés à faire tout ce qu'exigera la proſpérité de ſes armes, l'extention de ſa puiſſance, la gloire de ſon régne; nous la ſupplions de vouloir nous conſerver notre nom patriotique, nos Loix, & nos priviléges.

F I N.

mmes, les
n cri inju-
ſeuls qui ſe
des étran-
té, VIVE
E LOUIS

iſante que
colons de
ès-humbles
nceſſament
e vivre &
ation, que
l'exigera la
ntion de ſa
gne ; nous
ſerver notre
& nos pri-